



# **ARES**

*IT Services*

**GROUPE ARES**  
**5, avenue de Norvège - ZA de Courtaboeuf**  
**Villebon-sur-Yvette (91140)**  
**Capital : 2.534.127,20 €**  
**388 127 425 RCS EVRY**  
**SIRET : 388 127 425 000 48 (INSEE)**

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2009**

Pour le présent rapport financier annuel :

- La « **Société** » ou « **Groupe ARES** » désigne la société anonyme Groupe ARES, au capital de 2.534.127,20€, ayant son siège social situé 5, avenue de Norvège – 91140 Villebon-sur-Yvette, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d’Evry sous le numéro 388 127 425 ;
- « **ARES SA** » désigne la filiale de la Société, la société anonyme ARES SA au capital de 11.000.000 €, ayant son siège social situé 5, avenue de Norvège – 91140 Villebon-sur-Yvette, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d’Evry sous le numéro 332 108 901 ;
- Le « **Groupe** » ou « **ARES** » désigne le groupe constitué de la Société et de ses filiales.

## TABLE DES MATIERES

1	PERSONNES RESPONSABLES.....	5
1.1	Responsable du rapport financier annuel.....	5
2	RAPPORT DE GESTION.....	6
2.1	Activité de la Société et du Groupe durant l’exercice écoulé.....	6
2.1.1	Situation et évolution de la Société et du Groupe au cours de l’exercice.....	6
2.1.2	Evènements importants intervenus lors de l’exercice écoulé.....	11
2.1.3	Evènements importants survenus depuis la clôture de l’exercice.....	12
2.1.4	Perspectives d’avenir.....	13
2.1.5	Activité en matière de recherche et développement.....	13
2.2	Comptes annuels.....	14
2.2.1	Présentation et méthodes de calcul.....	14
2.2.2	Examen des comptes sociaux et résultats.....	14
2.3	Affectation du résultat.....	15
2.3.1	Proposition d’affectation.....	15
2.3.2	Capitaux propres de la Société.....	16
2.3.3	Distributions antérieures de dividende.....	16
2.3.4	Charges non déductibles (article 39-4 du Code Général des Impôts).....	16
2.4	Gestion des risques.....	16
2.5	Risque de liquidité.....	16
2.6	Risque de taux.....	17
2.7	Risque de change.....	17
2.8	Risque sur les actifs incorporels.....	18
2.9	Risques liés à l’activité.....	18
2.9.1	Risques clients.....	18
2.9.2	Risques fournisseurs.....	19
2.10	Risques sur actions.....	19
2.11	Risques environnementaux.....	20
2.12	Risques juridiques.....	20
2.13	Assurances.....	20
2.14	Nantissements, garanties et sûretés.....	21
2.15	Autres risques.....	22
2.16	Gouvernance d’entreprise.....	23
2.16.1	Les organes d’administration et de direction de la société Groupe ARES.....	23
2.16.2	Rémunération et avantages des mandataires sociaux.....	24
2.16.2.3	Sommes provisionnées par la Société et les sociétés du Groupe aux fins de versement de pensions, de retraites ou d’autres avantages au profit des mandataires sociaux.....	27
2.16.2.4	Attributions d’options de souscription ou d’achat d’actions.....	28
2.16.2.5	Attributions gratuites d’actions consenties aux mandataires sociaux.....	29
2.16.3	Rémunération des dirigeants mandataires sociaux.....	29
2.16.3.1	Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées au dirigeant mandataire social.....	29

2.16.3.2	Rémunérations du dirigeant mandataire social.....	30
2.16.3.3	Titres de capital, titres de créances, options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant les exercices 2007-2008 et 2008-2009 au dirigeant mandataire social.....	30
2.16.3.4	Titres de capital, titres de créances, options de souscription ou d'achat d'actions levées durant les exercices 2007-2008 et 2008-2009 par le dirigeant mandataire social.....	30
2.16.3.5	Actions de performance attribuées aux mandataires sociaux.....	31
2.16.3.6	Actions de performance devenues disponibles pour les mandataires sociaux.....	31
2.16.3.7	Contrat de travail, retraites spécifiques, indemnités de départ et clause de non concurrence.....	32
2.16.4	Opérations sur titres des mandataires sociaux.....	33
2.16.5	Conventions réglementées.....	33
2.17	Participation des salariés.....	33
2.17.1	Intéressement et épargne salariale.....	33
2.17.2	Options de souscription d'actions consenties aux salariés et options levées par ces derniers.....	33
2.18	Actionnariat de la Société.....	35
2.18.1	Structure du capital de la Société.....	35
2.18.2	Capital autorisé.....	37
2.18.3	Titres donnant accès au capital social de la Société.....	40
2.18.4	Autocontrôle et participations croisées.....	40
2.18.5	Pacte d'actionnaires ayant une incidence sur le transfert des actions et/ou sur l'exercice des droits de vote.....	42
2.18.6	Accord pouvant entraîner un changement de contrôle.....	42
2.18.7	Stipulation des statuts ou de tout règlement intérieur pouvant avoir pour effet de retarder le changement de contrôle de la Société.....	42
2.18.8	Procédure de modification des droits des actionnaires.....	42
2.18.9	Seuils statutaires.....	42
2.18.10	Stipulations renforçant les règles légales régissant la modification du capital social.....	42
2.19	Filiales et participations.....	43
2.19.1	Prise ou cession de participations.....	44
2.19.2	Activité et résultats des filiales au 31 mars 2009.....	44
2.20	Conséquences sociales et environnementales de l'activité.....	45
2.20.1	Données sociales.....	45
2.20.2	Données environnementales.....	46
2.21	Annexes au rapport de gestion.....	47
2.21.1	Résultats financiers des cinq derniers exercices de la Société.....	47
2.21.2	Valeurs mobilières détenues en portefeuille à la date de clôture de l'exercice.....	47
2.21.3	Rapport spécial des commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées au titre de l'exercice clos le 31 mars 2009.....	48
3	COMPTES CONSOLIDÉS ET COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2009.....	50
3.1	Etats financiers consolidés.....	50
3.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	80
3.3	Comptes sociaux au 31 mars 2009.....	82
3.4	Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.....	97
4	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES.....	99
4.1	Communiqué relatif aux honoraires des commissaires aux comptes du Groupe versés au titre de l'exercice clos le 31 mars 2009.....	99
4.2	Commissaires aux comptes titulaires et suppléants.....	99
4.3	Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés.....	100
5	DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL.....	101
6	CONTROLE INTERNE.....	115
6.1	Rapport du Président sur les Conditions préparatoires et d'organisation des travaux du Conseil, les procédures de contrôle interne et le gouvernement d'entreprise de la société (Art. L 225-37 du Code de Commerce).....	115
6.2	Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration (établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de	

commerce) - Observations pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives  
à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière..... 126

## **1 PERSONNES RESPONSABLES**

### **1.1 Responsable du rapport financier annuel**

En tant que Président-directeur général de la Société Monsieur Michel Benjamin est responsable de l'information financière et du rapport annuel financier.

Ses coordonnées sont les suivantes :

Monsieur Michel Benjamin  
Groupe ARES  
5, avenue de Norvège  
91140 Villebon-sur-Yvette

Téléphone : 01.69.86.60.00

#### Attestation

*« J'atteste, qu'à ma connaissance les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontés. »*

Michel Benjamin, Président directeur général

Villebon-sur-Yvette, le 14 septembre 2009

## **2 RAPPORT DE GESTION**

Chers Actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la Société et du groupe constitué par la Société et ses filiales au cours de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2008 et clos le 31 mars 2009 et soumettre à votre approbation les comptes annuels de la Société et les comptes consolidés du Groupe.

Lors de l'assemblée, vous entendrez la lecture des rapports des commissaires aux comptes.

Les rapports des commissaires aux comptes, le rapport de gestion, les comptes sociaux, les comptes consolidés et tous autres documents s'y rapportant ont par ailleurs été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la loi afin que vous puissiez en prendre connaissance.

### **2.1 Activité de la Société et du Groupe durant l'exercice écoulé**

#### *2.1.1 Situation et évolution de la Société et du Groupe au cours de l'exercice*

ARES a connu un exercice particulier en 2008-2009 en raison notamment du placement d'ARES SA, principale filiale de la Société, en redressement judiciaire par jugement du Tribunal de commerce d'Evry en date du 21 juillet 2008 intervenu alors que la conjoncture économique générale se dégradait et que le Groupe poursuivait son recentrage stratégique autour des métiers des services et de l'intégration.

Le 30 mars 2009, le Tribunal de commerce d'Evry a arrêté le plan de redressement par voie de continuation de la société ARES SA et a fixé la durée du plan de redressement à 10 ans, soit jusqu'au 30 mars 2019.

Les restructurations menées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009, et notamment les différentes cessions d'actifs réalisées (filiales ou fonds de commerce), ont permis d'organiser ARES autour des 3 pôles métiers suivants :

- Services IT (ITS) : infogérance et services à la production, développement et management applicatif, conseil en systèmes d'information ;
- Intégration de solutions applicatives (ISA) : intégration de solutions de paie & RH, gestion financière et gestion du temps et tierce maintenance applicative ;
- Systèmes d'informations techniques (SIT) : distribution et intégration de progiciels techniques (CAO, MRP/ERP et BIM).

Suite à ces cessions, au cours du mois de novembre 2008, la filiale ARES SA a mis en place un plan de sauvegarde de l'emploi qui a touché 94 personnes.

Durant l'exercice 2008-2009, les équipes du Groupe se sont également consacrées à la mise en place d'un plan de redressement d'ARES SA et, afin de maintenir leurs positions commerciales sur le marché des services informatiques, à rassurer leurs clients et partenaires quant à l'issue favorable du redressement judiciaire d'ARES SA.

Il ressort des comptes sociaux et consolidés de la Société de l'exercice clos le 31 mars 2009, les éléments financiers suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Comptes sociaux Exercice 2008-2009</b>	<b>Comptes consolidés Exercice 2008-2009</b>
<b>Chiffres d'affaires</b>	1,1	90,1
<b>Résultat opérationnel</b>	-0,3	-25,9
<b>Résultat net</b>	-16,6	- 38,6

Une analyse détaillée de ces données chiffrées vous est présentée ci-après.

#### 2.1.1.1 Résultats du Groupe

En M€	FY08-09	FY07-08 proforma	S2 08/09	S2 07/08 proforma	S1 08/09	S1 07/08 proforma
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>90,1</b>	<b>99,2</b>	<b>43,1</b>	<b>49,5</b>	<b>47,0</b>	<b>49,6</b>
Achats externes	-34,6	-37,7	-15,2	-17,7	-19,4	-20,0
<b>Valeur ajoutée</b>	<b>55,5</b>	<b>61,4</b>	<b>28,0</b>	<b>31,8</b>	<b>27,5</b>	<b>29,6</b>
% CA	61,6%	62,0%	64,8%	64,2%	58,6%	59,7%
Frais de personnel	-72,3	-73,7	-34,4	-40,2	-37,9	-33,4
Impôts et taxes	-3,1	-3,2	-1,4	-1,9	-1,7	-1,3
Dotations aux amortissements	-2,1	-1,9	-1,0	-1,0	-1,1	-0,9
Autres produits et charges	0,2	0,6	0,6	-0,5	-0,3	1,0
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>-21,8</b>	<b>-16,8</b>	<b>-8,3</b>	<b>-11,9</b>	<b>-13,5</b>	<b>-5,0</b>
Charges de restructuration	-4,1	-	-0,8	-	-3,3	-
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-25,9</b>	<b>-16,8</b>	<b>-9,1</b>	<b>-11,9</b>	<b>-16,8</b>	<b>-5,0</b>
Résultat financier	2,8	-2,3	3,6	-1,2	-0,8	-1,1
IS	-0,1	-2,1	-0,2	-2,4	0,1	0,3
<b>Résultat des activités conservées</b>	<b>-23,1</b>	<b>-21,3</b>	<b>-5,6</b>	<b>-15,5</b>	<b>-17,5</b>	<b>-5,8</b>
Résultat des activités cédées	-13,9	-9,6	-3,3	-9,9	-10,6	0,3
Résultat des activités abandonnées	-1,5	-3,2	-0,4	-1,6	-1,2	-1,7
<b>Résultat net</b>	<b>-38,6</b>	<b>-34,2</b>	<b>-9,3</b>	<b>-27,0</b>	<b>-29,3</b>	<b>-7,1</b>

#### - *Chiffre d'affaires*

M€	2008/2009	2007/2008
1er Semestre	92.2	162.5
<i>dont activités cédées et abandonnées</i>	45.2	112.9
<b>1er semestre (données comparables)</b>	<b>47.0</b>	<b>49.6</b>
2ème semestre	44.0	166.6
<i>dont activités cédées et abandonnées</i>	0.9	117.1
<b>2ème semestre (données comparables)</b>	<b>43.1</b>	<b>49.5</b>
Total	136.2	329.2
<i>dont activités cédées et abandonnées</i>	46.1	230.0
<b>Total (données comparables)</b>	<b>90.1</b>	<b>99.2</b>

Pour l'ensemble de l'exercice 2008-2009, ARES enregistre un chiffre d'affaires consolidé de 90,1 M€ contre 99, 2 M€ au titre de l'exercice précédent et à périmètre comparable.

Avec 43,1 M€, le chiffre d'affaires du second semestre est en retrait de 12% par rapport au second semestre de l'exercice 2007-2008. Le niveau d'activité de cette période (septembre 2008 – mars 2009) a été impacté par la mise en redressement judiciaire de la filiale ARES SA et par la dégradation de la conjoncture économique. Ces deux éléments conjugués ont entraîné des reports d'investissements de la part de certains donneurs d'ordre, notamment dans les activités de ventes de solutions d'information technique (Pôle SIT).

La répartition du chiffre d'affaires par pôle est la suivante :

<b>M€</b>	<b>ITS</b>	<b>SIT</b>	<b>ISA</b>	<b>Total</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>60,8</b>	<b>19,1</b>	<b>10,2</b>	<b>90,1</b>
<b>% CA total</b>	<b>67,5%</b>	<b>21,2%</b>	<b>11,3%</b>	<b>100,0%</b>

Le pôle ITS (IT Services) a réalisé 67,5% du chiffre d'affaires du Groupe au travers de ses offres d'Infogérance et de Management Applicatif (TMA), portées par un recours soutenu à l'externalisation dans les services informatiques.

Le pôle ISA (Intégration de Solutions Applicatives) avec ses activités de distribution et d'intégration de la gamme ARCOLE a représenté quant à lui 11,3% du chiffre d'affaires.

Enfin, le pôle SIT (Solutions d'Informations Techniques), premier distributeur/intégrateur des solutions AUTODESK en France, a contribué à hauteur de 21,2% au chiffre d'affaires du Groupe.

#### **- Résultat opérationnel**

Le résultat opérationnel courant du périmètre conservé s'établit à -21,8 M€ au titre de l'exercice 2008-2009 contre -16,8 M€ au titre de l'exercice précédent pour un périmètre comparable.

Cet écart s'analyse comme suit :

Après avoir enregistré au premier semestre une perte de 13,5 M€, Groupe ARES enregistre une perte de 8,3 M€ sur le second semestre.

Malgré un contexte économique dégradé sur le second semestre, la diminution des pertes réalisées est le résultat des actions menées visant à l'amélioration des marges d'ARES SA, conformément à son plan de redressement par voie de continuation approuvé par le Tribunal de commerce d'Evry en date du 30 mars 2009.

Les mesures de restructuration et les plans d'économies ainsi mis en œuvre ont permis de réduire tous les postes de charges à compter du second semestre de l'exercice.

Les frais de personnel ont ainsi été réduits de 5,8 M€ entre le second semestre de l'exercice 2008-2009 et le même semestre de l'exercice précédent, et de 3,5 M€ entre le premier et le second semestre de l'exercice 2008-2009. Cette réduction tient compte notamment du plan de sauvegarde de l'emploi, mis en place au cours du second semestre de l'exercice. Il est rappelé qu'au cours de l'exercice 2007-2008 les frais de personnel avait augmenté de 8,8 M€ en raison notamment des acquisitions réalisées et des coûts de départ.

Malgré une charge non récurrente d'honoraires de 1,0 M€ liée au redressement judiciaire sur le second semestre de l'exercice (1,4 M€ sur la totalité de l'exercice), les achats externes ont baissé de 4,2 M€ entre les deux semestres de l'exercice 2008-2009 et de 3,1 M€ entre les deux derniers exercices. Cette réduction est due en particulier à la réduction du recours aux prestataires externes.

Au cours de l'exercice, les impôts et taxes ont diminué de 0,1 M€.

Les coûts de restructuration, non récurrents, relatifs au recentrage des activités du Groupe autour des métiers de Services et d'Intégration, s'élevant à 4,1 M€ au cours de l'exercice, viennent également impacter le résultat opérationnel de l'exercice.

Après imputation de l'ensemble de ces coûts le résultat opérationnel du périmètre conservé s'établit donc à -25,9 M€ au titre de l'exercice clos le 31 mars 2009, contre -16,8 M€ au titre de l'exercice précédent.

- **Résultat financier**

Le résultat financier s'élève à 2,8 M€ au titre de l'exercice 2008-2009 contre une perte de 2,3 M€ au titre de l'exercice précédent.

Cette progression a notamment été possible grâce à :

- une réduction de 0,6 M€ des charges financières liée à la baisse du recours aux concours bancaires et à l'affacturage ;
- un produit financier de 3,8 M€ au titre de créances non déclarées dans le cadre du redressement judiciaire de la filiale ARES SA ;
- une reprise de provision de 0,8 M€ suite à la sortie de redressement judiciaire d'un des fournisseurs de la société.

Conformément aux principes comptables applicables, les abandons de créances consentis par les créanciers d'ARES SA dans le cadre de son redressement judiciaire, d'un montant total d'environ 30 M€, ne seront intégrés dans les résultats du Groupe qu'après leur paiement, soit à compter de l'exercice 2009-2010. Il est rappelé à ce titre que le paiement des créanciers d'ARES SA ayant consentis des abandons de créances est intervenu, conformément au terme du jugement du Tribunal de commerce d'Evry en date du 30 mars 2009 ayant arrêté le plan de redressement, au terme du mois suivant la date à laquelle le jugement sera devenu définitif, soit le 30 juin 2009.

- **Résultat net**

A périmètre comparable, le résultat net du périmètre conservé s'élève à -23,1 M€ au titre de l'exercice 2008-2009 contre -21,3 M€ au titre de l'exercice précédent.

La perte nette du Groupe s'élève à -38,6 M€ au titre de l'exercice clos au 31 mars 2009 contre -34,2 M€ au titre de l'exercice précédent.

2.1.1.2 Bilan consolidé du Groupe

	31/03/2009	31/03/2008	31/03/2008 Pro forma
<b>Actifs non courants</b>	<b>18,8</b>	<b>26,1</b>	<b>21,0</b>
<b>Actifs courants</b>	<b>54,5</b>	<b>208,5</b>	<b>213,7</b>
<i>dont clients</i>	36,8	172,4	109,1
<i>dont actifs destinés à être cédés</i>	-	-	80,1
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>73,3</b>	<b>234,7</b>	<b>234,7</b>
<b>Capitaux propres</b>	- 35,8	2,6	2,6
<b>Passifs non courants</b>	<b>0,8</b>	<b>22,2</b>	<b>1,5</b>
<b>Passifs courants</b>	<b>108,3</b>	<b>209,8</b>	<b>230,5</b>
<i>dont fournisseurs</i>	39,4	61,9	42,4
<i>dont passifs destinés à être cédés</i>	-	-	75,0
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>73,3</b>	<b>234,7</b>	<b>234,7</b>

Le bilan au 31 mars 2009 fait ressortir les évolutions suivantes :

- Les actifs non courants (y compris les écarts d'acquisition pour 15,5 M€) ont diminué de 7,3 M€ par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique principalement par :
  - la baisse des immobilisations incorporelles de -1,0M€, correspondant principalement à la diminution des frais de développement de 0,516M€ (dont notamment 0,130 M€ suite à la cession de l'activité RMS et 0,384 M€ de dotation aux amortissements) ;
  - la diminution des immobilisations corporelles de -1,3 M€, s'analysant essentiellement par des investissements à hauteur de 1 M€, une dotation aux amortissements de - 1,612 M€, des cessions pour un montant net de 0,518 M€.
  - la baisse de -7,3 M€ des actifs non courants est principalement due à la cession et la sortie de périmètre des écarts d'acquisition pour -4,1 M€
- Les stocks diminuent de 7,2 M€ par rapport à l'exercice précédent, suite à la cession des activités de vente d'infrastructures.
- Au 31 mars 2009, les encours clients (nets des provisions) représentent 36,8M€ contre 172,4M€ au 31 mars 2008 ; cette forte décroissance est consécutive aux cessions d'activités réalisées.
- Les capitaux propres subissent l'impact des pertes de l'exercice et passent de 2,6 M€ au 31 mars 2008 à -35,8 M€ au 31 mars 2009.
- Les informations relatives aux passifs sont décrites dans le paragraphe suivant

### 2.1.1.3 Situation d'endettement du Groupe

SITUATION D'ENDETTEMENT (en M€)	31/03/2009	31/03/2008	31/03/2008 Pro forma
Provisions non courantes	0,6	1,0	0,7
Passifs financiers ( 1 )	0,1	21,1	0,8
Impôts différés - Passif	0,1	0,1	-
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>0,8</b>	<b>22,2</b>	<b>1,5</b>
Passifs destinés à être cédés	-	-	74,9
Provisions courantes	1,5	0,9	0,8
Dettes d'impôt exigibles	12,2	8,5	6,2
Fournisseurs et autres créditeurs	86,2	110,0	83,3
Autres passifs à court terme ( 2 ) ( 3 )	8,4	90,4	65,3
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>	<b>108,3</b>	<b>209,8</b>	<b>230,5</b>
<b>ENDETTEMENT</b>	<b>109,1</b>	<b>232,0</b>	<b>232,0</b>
( 1 ) dont emprunts liés aux retraitements des locations financement	0,1	21,1	0,8
( 2 ) dont emprunts liés aux retraitements des locations financement	0,9	15,2	1,3
( 3 ) dont financements affacturage	3,3	67,8	58,0

L'endettement net du groupe a diminué de 122,9 M€ sur l'exercice 2008-2009. Cette variation s'analyse pour 75 M€ par les cessions d'activités réalisées et pour 55 M€ par la réduction du recours au financement à l'affacturage

Cet endettement inclut notamment 66,7 M€ relatif au passif de la filiale ARES SA traité dans le cadre du plan de redressement de cette dernière et ayant fait l'objet d'abandons de créances pour un montant total d'environ 30 M€, non comptabilisés en date du 31 mars 2009.

#### 2.1.1.4 Cash flows du Groupe

	31/03/2009	31/03/2008
Cash flow brut	- 39,3	- 16,6
Variation du BFR	132,9	- 24,7
Investissements	6,4	- 6,5
Augmentation de capital	-	9,9
Dividendes	-	-
Variation des dettes financières	- 100,0	38,1
Autres éléments financiers	2,8	- 5,2
<b>Variation des disponibilités</b>	<b>2,8</b>	<b>- 5,0</b>

Le tableau de flux de trésorerie est significativement impacté en 2008-2009 par la cession de certaines filiales (notamment Adéquat et Databail) et des activités SIS Ile de France, SIS Régions et RMS dans le cadre du plan de recentrage des activités du Groupe.

A périmètre comparable, les flux s'analysent ainsi :

- La variation de BFR de 132,9 M€ est due à la baisse des comptes clients suite à la réduction du volume d'activité du Groupe consécutive à son recentrage autour de trois de ses anciens métiers ;
- En contrepartie, les dettes financières ont diminuées de 100,0 M€ principalement par la réduction du financement auprès des sociétés d'affacturage ;
- Les désinvestissements nets ont eu un impact sur le cash flow de 6,4 M€.

#### 2.1.2 Evènements importants intervenus lors de l'exercice écoulé

- Le 19 juin 2008, Groupe ARES a annoncé la réorientation de sa stratégie vers un recentrage de ses activités autour des Services et Intégrations de progiciels.
- Le 18 juillet 2008, la direction d'ARES SA a procédé au dépôt d'une déclaration de cessation de paiement auprès du Tribunal de commerce d'Evry.
- Le 21 juillet 2008, ARES SA a annoncé avoir finalisé le 18 juillet 2008 la cession de son Pôle SIS Ile de France (auquel était attaché les sociétés DCV Informatique et Selectis) au profit de SCC et la cession du Pôle SIS Régions à Chéops Technology, le transfert ayant eu lieu le 21 juillet 2008.
- Par jugement du Tribunal de commerce d'Evry, en date du 21 juillet 2008, ARES SA a été placée en redressement judiciaire, une période d'observation de six mois a été ouverte. Maître Avezou et Maître Valliot ont été désignés en qualité d'administrateurs judiciaires avec mission d'assistance. Maître Souchon, mandataire judiciaire, a été désigné en qualité de représentant des créanciers et Monsieur Treussier en qualité de juge-commissaire.
- Le même jour, le cours de l'ensemble des titres cotés émis par Groupe ARES (actions et BSA) a été suspendu.
- Le 31 juillet 2008, Adéquat a confié, avec l'accord de ses actionnaires, à D.FI la location gérance de son fonds de commerce jusqu'au 31 décembre 2008.
- Le 14 août 2008, les titres Groupe ARES ont été placés sur le groupe de cotation G1, compartiment spécial pour les émetteurs faisant l'objet d'une procédure collective.

- Par ordonnances du juge-commissaire en date des 29 septembre 2008 et 9 octobre 2008, ARES SA a été autorisée à céder la participation qu'elle détenait dans Adéquat à D.FI et la participation qu'elle détenait dans la société Databail à Econocom.
- Par jugement en date du 29 septembre 2008, le Tribunal de commerce d'Evry a arrêté le plan de cession partielle de la société ARES SA, et a ordonné la cession du fonds de commerce du Pôle RMS à la société Ineo Com IDF.
- Monsieur Bruno Le Forestier a été coopté en qualité d'administrateur de Groupe ARES par le Conseil d'administration, réuni le 8 octobre 2008, en remplacement de Christophe Demare, démissionnaire.
- Le 28 octobre 2008, ARES a finalisé les cessions des sociétés Adéquat et Databail (incluant la cession des participations détenues dans Broke Systèmes et Adelux).
- Le 6 novembre 2008, Groupe ARES a confirmé sa position de premier partenaire Autodesk (par l'intermédiaire du Pôle SSII (SIT)) avec une compétence reconnue sur l'ensemble des solutions éditées par Autodesk et a annoncé avoir signé de nouveaux contrats.
- Fin décembre 2008, le comité des principaux créanciers et le comité des établissements de crédit d'ARES SA, réunis dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire de cette dernière, ont voté favorablement le plan d'apurement du passif qui leur été proposé, et prévoyant un paiement pour solde de tout compte de 25% de leurs créances au terme du mois suivant le jour où le jugement arrêtant le plan de redressement de la société sera devenu définitif.
- Le 8 janvier, ARES SA a nommé Claude Durand, spécialiste de la stratégie et du consulting dans le domaine de la technologie de l'information, aux postes de Directeur Technique National et de Directeur de l'activité Services pour la région Ile de France.
- Par jugement du Tribunal de commerce d'Evry en date du 19 janvier 2009, la période d'observation d'ARES SA a été prolongée pour une durée de 6 mois, expirant le 21 juillet 2009.
- Le 10 février 2009, ARES devient le premier intégrateur certifié de l'offre ARCOLE Chronos et prolonge son accord d'exclusivité de distribution et d'intégration.
- Par jugement du Tribunal de commerce d'Evry en date du 30 mars 2009, le plan de redressement par voie de continuation de la société ARES SA a été arrêté ; Maître AVEZOU et Maître VALLIOT, ont été nommés en qualité de commissaires à l'exécution du plan, et ARES SA est ainsi sortie de redressement judiciaire.

### *2.1.3 Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice*

Depuis le 31 mars 2009, les principaux événements importants suivants sont intervenus :

- L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire réunie le 10 avril 2009 a approuvé les opérations suivantes :
  - l'imputation du report à nouveau débiteur et la réduction de capital, motivée par les pertes existantes et probables, par voie de diminution du pair des actions (1,2704 €) et fixation de la valeur nominale des actions (0,10 €).

Ainsi, au 10 avril 2009, le capital social de la Société s'élevait à 1.554.058,40 € divisé en 15.540.584 actions de 0,10 € de valeur nominale ; et

- l'émission et l'attribution gratuite de 15.540.584 bons de souscription d'actions (ci-après les « **BSA3** ») à l'ensemble des actionnaires, à raison de 1 BSA3 pour 1 action ancienne Groupe ARES ; 2 BSA3 donnant droit de souscrire jusqu'au 31 décembre 2009 à 3 actions nouvelles de Groupe ARES, pour un prix de souscription de 0,25 € par action nouvelle.
- Dans le cadre de cette émission de BSA3, Groupe ARES a déposé le 29 avril 2009 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), un document de référence enregistré sous le numéro R.09-034.
- Le 4 mai 2009, les actions Groupe ARES ont repris leur cotation.
- Le 19 mai 2009, Groupe ARES a déposé une actualisation du document de référence, enregistrée sous le numéro D-09-0349-A01 et la note d'opération pour l'émission et l'attribution gratuite de BSA3, a été visée par l'AMF sous le numéro 09-154.
- Le 25 mai 2009, Groupe ARES a attribué les BSA3 à l'intégralité des actionnaires. A compter de ce jour, les BSA ont été cotés sur le marché Euronext Eurolist Paris.
- Le 30 juin 2009, conformément aux termes de son plan de redressement par voie de continuation, Ares SA a payé la première échéance dudit plan et a remboursé certains de ses créanciers.
- Au 31 août 2009, 6.533.792 BSA3 ont été souscrits par les actionnaires de la Société et le capital de la Société a ainsi été porté de 1.554.058,40 € à 2.534.172,20 €.

#### *2.1.4 Perspectives d'avenir*

La dégradation de la visibilité à court terme résultant d'un contexte macroéconomique fortement perturbé réduit la capacité du Groupe à définir les hypothèses sous-jacentes nécessaires à l'établissement de prévisions fiables.

L'exercice 2009-2010 sera une année de transition, marquée notamment par la mise en œuvre du plan de redressement par voie de continuation tel qu'approuvé par le Tribunal de commerce d'Evry, le 30 mars 2009 et par la poursuite du plan de restructuration du Groupe.

Recentré autour des métiers du service et de l'intégration et organisé autour de ses trois pôles métiers, ARES se consacre désormais à son développement et à la consolidation de ses positions sur les marchés des services informatiques.

Le positionnement fort d'ARES sur les secteurs public, parapublic et dans les domaines santé-social, dont les prévisions de croissance en matière de dépenses informatiques restent positives pour l'année 2009, associé à la récurrence de ses revenus (infogérance, tierce maintenance applicative...) lui permettent, malgré un contexte difficile, de disposer des atouts nécessaires pour mener à bien son redressement.

#### *2.1.5 Activité en matière de recherche et développement*

Au cours de l'exercice écoulé, le Groupe n'a pas engagé de dépenses de développement.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges au cours de l'exercice.

## 2.2 Comptes annuels

### 2.2.1 Présentation et méthodes de calcul

Les comptes annuels qui vous sont présentés ont été établis conformément aux principes comptables en vigueur. Les règles de présentation et les méthodes de valorisation des comptes sociaux sont inchangées par rapport à l'exercice précédent.

### 2.2.2 Examen des comptes sociaux et résultats

#### - Compte de résultat

<b>En millions d'euros</b>	<b>2008-2009</b>	<b>2007-2008</b>
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES</b>	1,1	1,0
Achats externes	- 0,5	- 0,9
Frais de personnel	- 0,7	- 0,6
Impôts et taxes	- 0,0	- 0,1
Dot. Aux amortissements	-	-
Autres produits et charges	- 0,1	0,5
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	- 0,3	- 0,3
Résultat financier	- 16,1	- 16,9
Résultat exceptionnel	- 0,1	-
IS	-	0,1
<b>RESULTAT NET</b>	- 16,6	- 17,1

La société Groupe ARES porte essentiellement les coûts de Direction Générale pour l'ensemble du Groupe et refacture ces coûts à ses filiales au prorata du chiffre d'affaires réalisé. Sur l'exercice 2008-2009, Groupe ARES a ainsi refacturé 1,083 M€ à ses filiales au titre des prestations rendues pour l'ensemble du Groupe et 0,189 M€ au titre des intérêts sur comptes courants dans le cadre de la convention de trésorerie Groupe.

Par ailleurs, dans le cadre de l'apurement du passif de sa filiale ARES SA et du plan de redressement associé, Groupe ARES a abandonné l'intégralité de la créance qu'elle détenait à la date de mise en redressement judiciaire de sa filiale, soit un montant de 16,2 M€. Cet abandon représente la quasi-totalité de la perte financière de la société réalisée au cours de l'exercice 2008-2009.

#### - Bilan

<b>en millions d'euros</b>	<b>31/03/2009</b>	<b>31/03/2008</b>
<b>Actifs non courants</b>	-	-
<b>Actifs courants</b>	4,1	21,1
<i>dont clients</i>	0,5	0,9
<b>TOTAL ACTIF</b>	4,1	21,1
<b>Capitaux propres</b>	3,1	19,7
<b>Passifs non courants</b>	-	-
<b>Passifs courants</b>	1,0	1,4
<i>dont fournisseurs</i>	0,2	0,2
<b>TOTAL PASSIF</b>	4,1	21,1

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1,083.786 € contre un chiffre d'affaires de 974.662 € pour l'exercice précédent, soit une variation de + 11,2 % ; cette évolution est principalement due à la refacturation des frais de personnel.

Le montant des traitements et salaires s'est élevé à 535.900 € contre 474.478 € pour l'exercice précédent, soit une variation de + 12, 9 %. Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'est élevé à 207.156 € contre 165.385 € pour l'exercice précédent, soit une variation de + 25, 2 %. L'effectif salarié moyen de Groupe ARES est de 4 salariés contre 3 pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 1.388.223 € contre 1.779.888 € pour l'exercice précédent, soit une variation de – 22, 0 % grâce à la réduction de ses achats externes.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à – 302.950 € contre – 283.263 € pour l'exercice précédent, soit une variation de + 6, 9 %.

Le résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de – 16 133.672 €, s'établit à – 16.436.622 € contre – 17.004.398 € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte (i) du résultat exceptionnel de – 148.474 € contre un résultat exceptionnel de – 191.849.551 € pour l'exercice précédent et (ii) de l'impôt sur les sociétés négatif de 1.127 € contre un impôt positif de 65.084 € pour l'exercice précédent, l'exercice clos le 31 mars 2009 se traduit par une perte de 16.586.223 € contre une perte de 17.131.163 € pour l'exercice précédent, soit une variation de + 3, 18 %.

- **Endettement de la Société**

SITUATION D'ENDETTEMENT (en M€)	31/03/2009	31/03/2008
Emprunts et dettes financières	0,3	1,0
Fournisseurs et comptes rattachés	0,2	0,2
Dettes fiscales et sociales	0,3	0,2
Autres dettes	0,1	-
<b>ENDETTEMENT</b>	<b>1,0</b>	<b>1,4</b>

Le niveau d'endettement de la Société a baissé de 28, 6 % au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009.

## 2.3 Affectation du résultat

### 2.3.1 Proposition d'affectation

Il vous sera demandé de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de 16.586.223,45 €.

Il vous est rappelé que conformément aux décisions prises par les actionnaires de la Société réunis en assemblée générale le 10 avril 2009 un compte de réserves indisponibles a été doté d'un montant de 16.900.000 euros, devant servir à imputer tout ou partie des pertes qui seraient constatées à la clôture de l'exercice clos le 31 mars 2009.

En conséquence, il vous sera proposé de décider d'affecter les pertes de l'exercice, s'élevant à 16.586.223 euros, sur le compte de réserves indisponibles doté lors de l'assemblée générale du 10 avril 2009 dont le montant serait ainsi ramené à 313.777 euros.

### 2.3.2 *Capitaux propres de la Société*

Compte tenu de cette affectation, il vous sera également demandé de constater qu'au 31 mars 2009, les capitaux propres de la Société étaient inférieurs à la moitié du capital social de la Société et de décider, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, qu'il n'y a pas lieu à dissolution de la Société.

Par ailleurs, nous vous rappelons que, suite à la réduction de capital d'un montant de 18.188.831,46 € par imputation des pertes existantes et probables, décidée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société réunie le 10 avril 2009, les capitaux propres sont redevenus supérieurs à la moitié du capital social de la Société.

### 2.3.3 *Distributions antérieures de dividende*

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été versé au cours des trois derniers exercices.

### 2.3.4 *Charges non déductibles (article 39-4 du Code Général des Impôts)*

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les dépenses non déductibles et charges visées à l'article 39-4 du code général des impôts s'élèvent à 26.821 € au titre de l'exercice clos le 31 mars 2009.

## 2.4 **Gestion des risques**

### 2.5 **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité correspond au risque pour le Groupe d'éprouver des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance.

Pour financer ses besoins d'exploitation, le Groupe disposait des ressources suivantes :

- deux lignes d'affacturage au titre des transactions antérieures à l'ouverture du redressement judiciaire de sa filiale ARES SA et dont les montants ont été gelés dans le cadre dudit redressement judiciaire, à un coût d'utilisation annuel moyen d'Euribor 3 mois + 0,70 % (hors commission d'affacturage). Au 31 mars 2009, ces lignes présentent un solde en notre faveur de 10,8 M€ ;
- deux lignes d'affacturage au titre des transactions postérieures à l'ouverture du redressement judiciaire de sa filiale ARES SA devant servir au financement de l'activité d'ARES SA durant sa période d'observation, à un coût d'utilisation annuel moyen d'Euribor 3 mois + 0,60 % et Euribor 3 mois + 0,85 % (hors commission d'affacturage). Ces lignes sont utilisées à concurrence de 10,8 M€ au 31 mars 2009 ;
- des facilités de caisse de 3,1 M€ consenties à sa filiale ARES SA par trois établissements financiers et utilisées à concurrence de 3 M€ au 31 mars 2009 se décomposent en :
  - 2,3 M€ correspondant au solde des découverts utilisés en date du 21 juillet 2008 sont inscrits au passif de la filiale ARES SA dans le cadre de sa mise en redressement judiciaire et font l'objet d'un abandon à hauteur de 75 % dans l'hypothèse où le plan de redressement d'ARES SA arrêté par le Tribunal de commerce d'Evry est respecté ;
  - 0,7 M€ correspondant aux découverts octroyés par les établissements financiers durant la durée de la période d'observation relative au redressement judiciaire de la filiale ARES SA.

Les lignes d'affacturage antérieures à l'ouverture du redressement judiciaire de la filiale ARES SA ont été intégralement affectées aux clauses de réserves de propriétés et au paiement des dividendes des créanciers en date du 30 juin.

Les autres lignes d'affacturage sont maintenues après le 31 mars 2009.

Groupe ARES n'a souscrit à aucun emprunt au cours de l'exercice 2008-2009.

Le risque de liquidité est également lié au risque de non respect du plan de redressement par voie de continuation, compte tenu du montant du passif à apurer qui s'élève à ce jour à 36,6 M€.

L'état du passif d'ARES SA à rembourser dans le cadre de son plan de redressement par voie de continuation, figure au paragraphe 2.15 du présent document.

## **2.6 Risque de taux**

Au 31 mars 2009, la Société n'a pas d'emprunt auprès d'établissement de crédit.

L'endettement financier court terme du Groupe est contracté à taux variable.

La gestion du risque du taux est assurée par le trésorier du Groupe directement rattaché à la direction générale. Groupe ARES utilise le logiciel de trésorerie Universe édité par la société XRT pour le suivi en temps réel de sa trésorerie et de son risque de taux. Directement informé par liaison Internet ou par ses interlocuteurs dans les salles de marché des banques partenaires de l'évolution des taux, le trésorier procède en conséquence à des arbitrages de couverture.

## **2.7 Risque de change**

Suite à la mise en redressement judiciaire de la société ARES SA, les dettes en devise au 21 juillet 2008 ont été figées et ne constituent donc plus un risque de taux.

Les créances clients en USD représentent au 31 mars 2009 un montant net de provisions de 1,8 M€.

Au 31 mars 2009, la société dispose d'un compte bancaire en devises USD pour un montant de 79 milliers d'euros et d'un compte bancaire en dinar algérien à la Banque Nationale d'Algérie pour 3 milliers d'euros.

Etat des positions du Groupe face aux risques de change (en milliers de devise)

<b>Au 31 mars 2009</b>	<b>USD (dollar américain)</b>	<b>GBP (Livre Sterling)</b>	<b>DZD (Dinar algérien)</b>
<b>Clients et autres débiteurs</b>	2.405	2	
<b>Disponibilités</b>	105		308
<b>Fournisseurs et autres créditeurs</b>	14	-	
<b>Position nette avant gestion</b>	2.496	2	308
<b>Hors bilan – achats à terme</b>	-	-	
<b>Position nette après gestion</b>	2.496	2	308

A ce jour, la Société n'effectue plus de transactions commerciales régulières en devise étrangère.

## **2.8 Risque sur les actifs incorporels**

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortissables mais font l'objet de tests de dépréciation. Ces tests sont pratiqués chaque année, ou plus fréquemment si des événements ou circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue.

La méthodologie utilisée pour les tests de valeur est détaillée dans les annexes des comptes consolidés arrêtés au 31 mars 2009, figurant au paragraphe 3 du présent rapport financier annuel. Aucune perte de valeur n'a été constatée dans les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2009.

## **2.9 Risques liés à l'activité**

### *2.9.1 Risques clients*

Groupe ARES intervient sur des projets informatiques parfois complexes comme prestataire de services. De ce fait, le Groupe peut faire l'objet d'une réclamation d'un client considérant que les réalisations du Groupe n'ont pas atteint les objectifs attendus ou lui ont causé des préjudices. ARES SA peut alors être amenée à verser des dommages et intérêts dans le cadre d'une procédure judiciaire ou verser des sommes à un client à titre transactionnel.

Les procédures de contrôle interne mises en place permettent de s'assurer qu'aucun engagement hors norme n'a été pris ou formalisé avec un client et que l'exécution des projets est conforme aux prévisions. Ces procédures sont détaillées dans le rapport de contrôle interne figurant au chapitre 6 du présent rapport financier annuel.

Par ailleurs, une revue financière des projets en cours est effectuée chaque mois par les services du contrôle de gestion. Dans le cas où la marge prévisionnelle sur un projet, compte tenu de l'avancement technique du projet, du reste à réaliser et du budget global, devient négative, une perte à terminaison est alors constatée.

Aucune nouvelle provision concernant des litiges en cours sur projets clients n'a été comptabilisée au 31 mars 2009. Par ailleurs, des pertes à terminaison sur des projets en cours et non achevés ont été provisionnées à hauteur de 7 milliers d'euros au 31 mars 2009.

Le Groupe intervient essentiellement dans le cadre de projets à engagements de résultats facturés sur un mode forfaitaire ou dans le cadre de prestations d'infogérance ou de

maintenance pluriannuelles facturées également sur un mode forfaitaire. Les prestations de pure assistance technique réalisées en mode « régie » (consistant en une facturation au temps passé) sont peu significatives et ne font donc pas l'objet d'un suivi spécifique au sein du Groupe.

Sur l'exercice 2008-2009, le 1<sup>er</sup> client du Groupe représente 5,0% du chiffre d'affaires, les 5 premiers 16,8%, les 10 premiers 23,9%, les 20 premiers 33,0%.

Sur l'exercice 2007-2008, le 1<sup>er</sup> client du Groupe représentait 5,2 % du chiffre d'affaires, les 5 premiers 13,0 %, les 10 premiers 18,5%, les 20 premiers 27,0%.

Sur l'exercice 2006-2007, le premier client du Groupe représentait 4,2 % du chiffre d'affaires, les 5 premiers 14,4 %, les 10 premiers 22,8 %, les 20 premiers 34,5%.

Le redressement judiciaire de la filiale ARES SA a constitué un risque d'image et la Société a mis en œuvre un programme spécifique de communication destiné à maintenir la confiance avec ses différents interlocuteurs (salariés, clients, partenaires, candidats au recrutement...). La proximité et la qualité dont Groupe ARES a toujours fait preuve auprès de ses clients ont permis de minimiser l'impact de la mise en redressement judiciaire de la filiale ARES SA.

Le Groupe intervenant principalement auprès des administrations publiques, notamment dans le secteur de la santé et du social, n'est donc que peu exposé aux risques liés aux secteurs automobiles et financiers. En effet, il réalise moins de 5% de son chiffre d'affaires avec ces secteurs et majoritairement dans le cadre de contrats pluriannuels.

Au cours de l'exercice 2008-2009, la Société a accordé un délai de règlement moyen à ses clients de 48 jours.

### 2.9.2 *Risques fournisseurs*

Dans le cadre de l'intégration de solutions de logiciels, ARES SA est lié par des contrats de distribution avec des éditeurs de logiciel (AUTODESK, PTC, MAN&MACHINE, 2GAMMA...). Aucun de ces contrats n'est lié à des objectifs. En conséquence, à ce jour, la société n'identifie aucun risque particulier de remise en cause de ces contrats de distribution.

Au 31 mars 2009, le 1<sup>er</sup> fournisseur du Groupe représente 24,2% des achats consommés de la période, les 5 premiers 58,2%, les 10 premiers 70,6%, les 20 premiers 80,7%.

Au 31 mars 2008, le 1<sup>er</sup> fournisseur du Groupe représentait 14,1 % des achats, les 5 premiers 45,9%, les 10 premiers 57,6%, les 20 premiers 71,1%.

Au 31 mars 2007, le 1<sup>er</sup> fournisseur du Groupe représentait 17,9 % des achats, les 5 premiers 51,2 % et les 20 premiers 78,5%.

Dans le cadre de la période d'observation relative à la mise en redressement judiciaire de sa filiale ARES SA, la société a poursuivi tous les contrats nécessaires à son exploitation.

## 2.10 **Risques sur actions**

Dès lors que le Groupe se trouve en situation de trésorerie excédentaire, cette dernière est investie, dans une optique de prudence, en valeurs mobilières de placement exclusivement constituées d'OPCVM monétaires.

Groupe ARES détient des actions propres pour une valeur brute de 157 milliers d'euros, dépréciée à hauteur de 94 milliers d'euros, soit un solde net de 63 milliers d'euros inscrit au bilan en diminution des capitaux propres

## 2.11 Risques environnementaux

Groupe ARES est une société de prestation de services. Les risques liés à l'environnement sont donc faibles.

## 2.12 Risques juridiques

Dans le cadre de ses activités, le Groupe peut être confronté à des actions judiciaires dans le domaine social ou autres. A chaque fois que le Groupe identifie un risque, une provision est constituée de manière prudente avec l'avis de ses conseils. Le montant total des provisions destinées à couvrir l'ensemble des litiges du Groupe s'élève à 1,0 M€ au 31 mars 2009.

## 2.13 Assurances

Groupe ARES a mis en place une politique de couverture de l'ensemble de ses risques. Les risques à couvrir sont de diverses natures :

- risques liés aux activités et aux clients ;
- risques liés aux actifs possédés ou loués : stocks, flotte automobile, locaux, matériels informatiques ; et
- risques liés aux collaborateurs ou aux dirigeants.

**TABLEAU DES GARANTIES AU 31/03/2009**

Nature du risque	Compagnie	Capitaux	Franchise
<b>Assistance flotte</b>	<b>EUROP ASSISTANCE</b>	Assistance	Assistance
<b>Auto missions</b> (véhicules des salariés) Dommages subis par les véhicules Dommages subis par autrui	<b>GENERALI</b>	25 000 € Corporels : illimités / Matériels : 100 000 K€	180 € néant
<b>Multirisques locaux</b> Incendie Vol Bris de glaces Informatique Bris de Machines Effondrement Tous autres périls	<b>AGF</b>	17 900 000 € 270 000 € 10 000 € 1 350 000 € 150 000 € 400 000 € 400 000 €	néant de 952 € à 2 000 € néant 2 000 € 2 000 € 2 000 € 2 000 €
<b>Marchandises transportées</b> Par transporteur Par Ares	<b>ALLIANZ</b>	305 000 € 55 000 €	250 € 1 000 €
<b>Flotte automobile</b> Domage subis par les véhicules Domage subis par le conducteur Domage subis par autrui	<b>GENERALI</b>	Val de remplacement, à dire d'expert 600 000 € Corporels : illimités / Matériels : 100 000 K€	180 € néant néant
<b>Responsabilité Civile Professionnelle - Clients</b> <b>GENERALI</b> Dommages corporels  Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus Faute inexcusable Dommages aux biens confiés Atteinte accidentelle à l'environnement Dommages immatériels non consécutifs	<b>AXA</b>	9 500 000 €/Année d'assurance  3 050 000 €/Année d'assurance 1 000 000 €/Année d'assurance 230 000 €/ Sinistre 500 000 €/Année d'assurance 1 500 000 €/Année d'assurance	néant  342 € 342 € 10% (mini 571 € - maxi 2 283€) 571 € 25 000 €
<b>Responsabilité Civile Professionnelle - Autres clients</b> Avant livraison Tous dommages corporels, matériels et immatériels Dont dommages corporels, matériels non consécutifs  Après livraison et/ou professionnelle Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus Dont dommages immatériels non consécutifs	<b>GENERALI</b>	9 150 000 €/Sinistre 6 000 000 €/Sinistre  9 150 000 €/Année d'assurance 6 000 000 €/Année d'assurance	1 500 € 10% (mini 15 000 € - maxi 90 000 €)  10% (mini 15 000 € - maxi 90 000 €) 10% (mini 15 000 € - maxi 90 000 €)

La politique d'assurance est supervisée par la Direction Générale et mise en œuvre par les fonctions support concernées :

- Le Service Juridique pour les risques liés aux activités et aux clients (Responsabilité Civile Professionnelle).
- Les Services Généraux pour les risques liés aux biens (police « multirisques locaux », police « marchandises transportées », police « flotte automobile »).
- La Direction des Ressources Humaines pour les risques liés aux collaborateurs et aux dirigeants (police « missions collaborateurs », Responsabilité Civile « mandataires sociaux »).

## 2.14 Nantissements, garanties et sûretés

A la connaissance de la Société, aucun actionnaire au nominatif pur n'a procédé au nantissement de ces actions.

### Engagements donnés par la Société

Type de nantissement / hypothèque	Date de départ	Date d'échéance	Montant nanti en K€ au 31.03.09	Total du poste du bilan (VNC en K€) au 31.03.2009	%	Conditions de levée
Nantissement au profit des banques du compte de garantie EUROFACTOR <sup>(1)</sup>	25.01.07	-	3.700	2.100	176 %	Remboursement des facilités bancaires court terme
Garantie de taux auprès de la Société Générale <sup>(2)</sup>	21.06.07	25.06.09	15.000	N/A	N/A	Néant
Nantissement auprès d'IBM de la créance carry back <sup>(3)</sup>	27.09.07	-	3.300	6.x		Remboursement des encours
Caution auprès de la Société Générale (loyers)	04.05.07	-	29	N/A	N/A	Néant
9 cautions auprès de la Société Générale (retenue de garantie clients)	-	-	278	0	N/A	Néant
Contre-garantie par la Société Générale pour ECONOCOM <sup>(4)</sup>	21.10.2008	-	96	0	N/A	Néant
Contre-garantie par le Crédit Agricole pour ECONOCOM <sup>(4)</sup>	21.10.2008		104	0	N/A	Néant

(1) Ces cautions ont fait l'objet d'abandons par les bénéficiaires dans le cadre des négociations relatives au plan de redressement de la filiale ARES SA validé par le Tribunal de Commerce d'Evry en date du 30 mars 2009

(2) Cette garantie est compensée par une garantie reçue d'un même montant de la Société Générale.

(3) La mainlevée du nantissement de la créance de carry back a été donné le 31 juillet 2009 par IBM France Financement auprès de la Direction Générale des Impôts

(4) Dans le cadre des cessions des sociétés ADEQUAT et DATABAIL, les garanties bancaires du Crédit Agricole Centre Loire et de la Société Générale ont été appelées pour un montant total de 85K€. En

contrepartie, les montants correspondants ont été inscrits au passif d'ARES SA et seront remboursés aux banques conformément au plan de redressement d'ARES SA.

## 2.15 Autres risques

Le plan de redressement de la filiale ARES SA satisfaisant aux critères requis par la loi, et permettant le maintien de l'activité et de l'emploi, l'apurement du passif et la préservation des intérêts des créanciers a été arrêté par le Tribunal de commerce en date du 30 mars 2009, aux conditions suivantes :

- Remboursement de la dette superprivilégiée : selon accord donné par l'UNEDIC ;
- Remboursement des créanciers publics : selon accord donné par la CCSF ;
- Remboursement des créanciers membres des comités par règlement à 25% de leur créance pour solde de tout compte, payable au terme du mois suivant la date à laquelle le jugement arrêtant le plan de redressement sera devenu définitif ;
- Remboursement des autres créances privilégiées et chirographaires non membres de comités selon l'une des options suivantes :
  - Règlement à 25% des créances pour solde de tout compte, payable au terme du mois suivant la date à laquelle le jugement arrêtant le plan de redressement sera devenu définitif ;
  - Règlement du passif à 100% sans intérêt sur une durée de 10 ans en dix dividendes annuels progressifs, le premier intervenant une année après le jugement arrêtant le plan et les suivants à la date anniversaire selon l'échéancier ci-après :
    - 1<sup>ère</sup> année 1 %
    - 2<sup>ème</sup> année 3%
    - 3<sup>ème</sup> année 5%
    - 4<sup>ème</sup> année 8%
    - 5<sup>ème</sup> année 8%
    - 6<sup>ème</sup> année 10%
    - 7<sup>ème</sup> année 10%
    - 8<sup>ème</sup> année 15%
    - 9<sup>ème</sup> année 15%
    - 10<sup>ème</sup> année 25%

Le tableau ci-après présente le montant du passif d'ARES et les ressources disponibles permettant de faire face immédiatement ou à terme aux échéances du plan.

<b>(en millions d'euros)</b>	<b>Montant</b>
Créances superprivilégiées	6,9
Créances publiques	12,9
Créances chirographaires	16,8
<b>Total du passif à rembourser</b>	<b>36,6</b>
<b><i>dont dividende payable à la sortie du plan</i></b>	<b><i>11,4</i></b>

<b>(en millions d'euros)</b>	<b>Montant</b>
Solde des cessions d'actifs	3,8
Solde des comptes de garantie auprès des sociétés d'affacturages	6,1
Quote part de l'augmentation de capital à réaliser	1,9
<b>Total des ressources affectées au remboursement</b>	<b>11,7</b>

A défaut de réalisation de tout ou partie des conditions fixées par le plan pour la continuation de l'entreprise, le commissaire à l'exécution du plan saisira le Tribunal, lequel décidera, alors, s'il y a lieu de prononcer la résolution du plan.

Conformément au plan arrêté par le Tribunal de Commerce d'Evry en date du 30 mars 2009, la société a procédé au paiement des créances payables le mois suivant la date à laquelle le jugement a été rendu définitif, soit le 30 juin 2009.

La Société ne présente aucune dépendance à l'égard de brevets ou de licences.

## 2.16 Gouvernance d'entreprise

### 2.16.1 Les organes d'administration et de direction de la société Groupe ARES

#### 2.16.1.1 Composition du Conseil d'administration de la Société au 31 mars 2009

Membres du Conseil	Date de nomination	Date d'échéance du mandat	Fonctions
<b>Michel Benjamin</b>	<u>Administrateur</u> : 28 août 2006 <u>PDG</u> : 11 décembre 2006	A l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010	Président Directeur Général
<b>Bruno Le Forestier</b>	<u>Administrateur</u> : 8 octobre 2008 <sup>(1)</sup> <u>Directeur des Opérations</u> 1er septembre 2008	A l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012	Administrateur Directeur des Opérations
<b>Thierry Leyne</b>	9 mai 2007	A l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010	Administrateur

<sup>(1)</sup> Bruno Le Forestier a été coopté en qualité d'administrateur, le 8 octobre 2008, par le Conseil d'administration, en remplacement de Christophe Demare, démissionnaire, pour la durée restante du mandat de ce dernier. L'assemblée générale des actionnaires réunie le 18 décembre 2008, statuant en matière ordinaire, a ratifié la cooptation de Bruno Le Forestier, en qualité d'administrateur.

Aucun mandat d'administrateur n'arrive à échéance à l'issue de l'assemblée générale appelée à approuver les comptes de l'exercice 2008-2009. Il n'y a donc pas lieu de procéder cette année à de quelconque renouvellement.

Afin de renforcer la composition du Conseil d'administration de la Société, il vous est proposé de nommer deux nouveaux administrateurs.

#### 2.16.1.2 Autres mandats sociaux exercés par les membres du conseil d'administration au 31 mars 2009

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toute société autre que Groupe ARES par chacun des mandataires sociaux au cours de l'exercice.

<b>MANDATAIRES</b>	<b>NATURE DU MANDAT</b>	<b>SOCIETES</b>
<b>Michel Berjamin</b>	PDG	ARES SA
	Gérant	SARL CYBERWARE, EURL MEDICARES, SARL INFORDI, EURL ARES Luxembourg (co-gérant)
	Représentant légal d'ARES SA	SAS SPACEBEL MÉDICAL, SAS DCV INFORMATIQUE (*)
<b>Thierry Leyne</b>	Président du Conseil d'administration et Administrateur	ASSYA CAPITAL SA
	Administrateur délégué	ASSYA HOLDING SA
	Administrateur	MOTOCAB SA
<b>Bruno LE FORESTIER</b>	Administrateur	ARES SA

(\*) La société ARES SA a démissionné de ses fonctions de président de la société DCV Informatique le 21 juillet 2008.

#### 2.16.2 Rémunération et avantages des mandataires sociaux

Le conseil d'administration de la Société en date du 26 décembre 2008 a pris connaissance des recommandations émises le 6 octobre 2008 par l'Association des Entreprises privées (AFEP) et le MEDEF relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Le conseil d'administration a constaté que la majorité des recommandations préconisées par l'AFEP-MEDEF étaient déjà mises en œuvre par la Société et a exprimé le souhait que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société.

2.16.2.1 Montant global des rémunérations et avantages attribués aux mandataires sociaux

Exercice 2007-2008 (en euros)	Rémunération (brute)			Avantages en nature	Total au 31 mars 2008
	Fixe	Variable	Exceptionnelle		
<b>Kléber Beauvillain</b> ( <sup>1</sup> ) ( <sup>6</sup> )	-	-	-	-	-
<b>Michel Berjamin</b>	306.517	-	50.000 ( <sup>2</sup> )	6.595	363.112
<b>Maurice Bourlier</b> ( <sup>3</sup> ) ( <sup>9</sup> )	-	-	50.000 ( <sup>3</sup> )	-	50.000
<b>Christophe Demare</b> ( <sup>4</sup> )	219.399	-	-	5.248	224.647
<b>Patrice Derathe</b> ( <sup>5</sup> )	-	-	-	-	-
<b>Alain Krzentowski</b> ( <sup>7</sup> )	-	-	-	-	-
<b>Thierry Leyne</b>	-	-	-	-	-
<b>Geneviève Sabaton</b> ( <sup>8</sup> )	-	-	-	-	-

(<sup>1</sup>) Monsieur Kléber Beauvillain a démissionné de ses fonctions le 3 avril 2008. Le Conseil d'administration a, dans sa séance du 16 avril 2008, coopté Monsieur Philippe Hervé en remplacement de Monsieur Kléber Beauvillain, en qualité d'administrateur.

(<sup>2</sup>) Rémunération exceptionnelle attribuée par le Conseil d'administration du 9 mai 2007 et versée au titre de la mise en œuvre du projet « nouvel élan » consistant à la mise en place de la nouvelle organisation par pôle métier (mise en place réalisée en avril 2007).

(<sup>3</sup>) Monsieur Maurice Bourlier a démissionné de ses fonctions le 12 février 2008. Le Conseil d'administration a, dans sa séance du 16 avril 2008, coopté Monsieur Eric Viel en remplacement de Monsieur Maurice Bourlier, en qualité d'administrateur. Monsieur Maurice Bourlier a reçu une indemnité de départ d'un montant de 50.000 €, provisionnée au 31 mars 2007 et versée le 1<sup>er</sup> avril 2008 et n'a reçu aucune autre rémunération au titre de son mandat.

(<sup>4</sup>) Monsieur Christophe Demare a démissionné de ses fonctions au sein du Groupe, et notamment de ses fonctions d'administrateur de la Société, le 12 septembre 2008.

(<sup>5</sup>) Monsieur Patrice Derathe a démissionné de ses fonctions d'administrateur le 9 mai 2007, et n'a perçu aucune rémunération au titre de son mandat.

(<sup>6</sup>) Monsieur Philippe Hervé, coopté par le Conseil d'administration dans sa séance en date du 16 avril 2008, a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société, le 9 octobre 2008, et n'a reçu aucune rémunération au titre de son mandat.

(<sup>7</sup>) Monsieur Alain Krzentowski a démissionné de ses fonctions d'administrateur le 18 septembre 2008, et n'a perçu aucune rémunération au titre de son mandat.

(<sup>8</sup>) Madame Geneviève Sabaton a démissionné de ses fonctions d'administrateur le 12 juin 2007, et n'a perçu aucune rémunération au titre de son mandat.

(<sup>9</sup>) Monsieur Eric Viel, coopté par le Conseil d'administration dans sa séance en date du 16 avril 2008, a démissionné de sa fonction d'administrateur, le 20 juin 2008.

Michel Benjamin, Christophe Demare et Eric Viel ont bénéficié d'un véhicule. Cet avantage a été évalué sur la base d'un forfait de 40% du coût global annuel comprenant la location, l'entretien, l'assurance et le carburant.

Monsieur Michel Benjamin a continué de bénéficier du régime de prévoyance mis en place antérieurement à l'exercice 2008-2009. Monsieur Bruno Le Forestier a bénéficié d'un régime de prévoyance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Exercice 2008-2009 (en euros)	Rémunération (brute)			Avantages en nature	Total au 31 mars 2009
	Fixe	Variable	Exceptionnelle		
<b>Kléber Beauvillain</b> <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-
<b>Michel Benjamin</b>	300.002	-	-	12.829	312.831
<b>Christophe Demare</b> <sup>(2)</sup>	89.831	15.000	10.000	2.624	117.455
<b>Philippe Hervé</b> <sup>(3)</sup>	-	-	-	-	-
<b>Alain Krzentowski</b> <sup>(4)</sup>	-	-	-	-	-
<b>Bruno Le Forestier</b> <sup>(5)</sup>	65.769	45.000	-	4.217	114.986
<b>Thierry Leyne</b>	-	-	-	-	-
<b>Eric Viel</b> <sup>(6)</sup>	66.462	-	-	1.899	68.361

<sup>(1)</sup> Monsieur Kléber Beauvillain a démissionné de ses fonctions d'administrateur le 3 avril 2008 et n'a perçu aucune rémunération au titre de son mandat.

<sup>(2)</sup> Monsieur Christophe Demare a démissionné de ses fonctions au sein du Groupe, et notamment de ses fonctions d'administrateur de la Société, le 12 septembre 2008.

<sup>(3)</sup> Monsieur Philippe Hervé a été coopté dans ses fonctions d'administrateur le 16 avril 2008, et n'a perçu aucune rémunération au titre de son mandat. Il a démissionné de ses fonctions d'administrateur le 9 octobre 2008.

<sup>(4)</sup> Monsieur Alain Krzentowski a démissionné de ses fonctions d'administrateur le 18 septembre 2008, et n'a perçu aucune rémunération au titre de son mandat. Il a démissionné de ses fonctions d'administrateur le 18 septembre 2008.

<sup>(5)</sup> Monsieur Bruno Le Forestier a été coopté dans ses fonctions d'administrateur le 8 octobre 2008 en remplacement de Christophe Demare, démissionnaire.

<sup>(6)</sup> Monsieur Eric Viel, coopté par le Conseil d'administration dans sa séance en date du 16 avril 2008, a démissionné de ses fonctions d'administrateur et de directeur général délégué le 20 juin 2008.

### 2.16.2.2 Jetons de présence

Les membres du conseil d'administration de la Société, se sont vus attribués les montants suivants à titre des jetons de présence pour les exercices 2007-2008 et 2008-2009.

<i>(en euros)</i>	<b>Exercice 2007-2008</b>	<b>Exercice 2008-2009</b>
<b>Kléber Beauvillain</b>	10.000	-
<b>Michel Berjamin</b>	15.000	20.000
<b>Maurice Bourlier</b>	5.000	-
<b>Christophe Demare</b>	15.000	7.500
<b>Patrice Derathe</b>	-	-
<b>Philippe Hervé</b>	-	7.500
<b>Alain Krzentowski</b>	12.500	5.000
<b>Bruno Le Forestier</b>	-	10.000
<b>Thierry Leyne</b>	15.000	20.000
<b>Geneviève Sabaton</b>	-	-
<b>Jacques Salomon</b>	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>72.500</b>	<b>70.000</b>

### 2.16.2.3 Sommes provisionnées par la Société et les sociétés du Groupe aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages au profit des mandataires sociaux

Aucune somme n'a été provisionnée ou constatée aux fins de versement de pensions ou d'avantages.

Un régime de prévoyance existe au profit de Monsieur Michel Berjamin et de Monsieur Bruno Le Forestier.

## 2.16.2.4

Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

	Plan n°4	Plan n°5	Plan n°6	Plan n°7	Plan n°8
<b>Date du Conseil d'administration</b>	16/07/02	28/10/03	25/05/04	30/01/06	24/01/07
<b>Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées :</b>	30.000	200.000	15.000	150.000	156.000
<b>Nombre d'actions pouvant être achetées ou souscrites par les mandataires sociaux :</b>	0	106.249	15.000	30.000	70.000
Michel Berjamine	0	0	0	0	0
Thierry Leyne	0	0	0	0	0
Bruno Le Forestier	0	0	0	0	0
<b>Point de départ d'exercice des options</b>	16/07/02	28/10/03	25/05/04	30/01/06	24/01/07
<b>Date d'expiration</b>	15/07/09	27/10/10	24/05/11	29/01/13	23/01/14
<b>Prix de souscription ou d'achat</b>	5,29 €	2,68 €	3,36 €	2,23 €	3,15 €
<b>Modalités d'exercice</b>	*1	*1	*1	*1	*2
<b>Nombre d'actions souscrites du 31 mars 2008 au 31 mars 2009</b>	0	0	0	0	0
<b>Nombre d'options de souscription ou d'achat actions annulées ou caduques du 31 mars 2008 au 31 mars 2009</b>	12.865	27.160	0	41.190	110.384
<b>Options de souscription ou d'achat d'actions existantes au 31 mars 2009</b>	6.109	30.173	3.859	50.202	46.480
<b>Dilution potentielle du capital social au 31 mars 2009</b>	0.04%	0.19%	0.02%	0.32%	0.30%

\*1 avoir la qualité de mandataire social ou de salarié de la Société ou des sociétés du Groupe, à la date de la levée de l'option, et avoir au moins 3 ans d'ancienneté à cette date. Toutefois, en cas de décès, de mise à la retraite ou de licenciement, autre que pour faute lourde ou grave, le bénéficiaire dispose d'un délai de six mois supplémentaires pour lever l'option.

\*2 avoir la qualité de mandataire social ou de salarié de la Société ou des sociétés du Groupe à la date de la levée de l'option. Toutefois, en cas de décès ou de licenciement, autre que pour faute lourde ou grave, le bénéficiaire dispose d'un délai de six mois supplémentaires pour lever l'option.

Aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été consentie au cours de l'exercice aux mandataires sociaux. Aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été exercée par les mandataires sociaux.

Conformément à l'article L. 225-184 du Code de commerce, un rapport spécial a été établi par le Conseil d'administration.

#### 2.16.2.5 Attributions gratuites d'actions consenties aux mandataires sociaux

Au cours de l'exercice 2007-2008 et de l'exercice 2008-2009 aucune attribution gratuite d'actions n'a été consentie aux mandataires sociaux.

Conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, un rapport spécial a été établi par le Conseil d'administration.

#### 2.16.3 *Rémunération des dirigeants mandataires sociaux*

Les tableaux ci-dessous ont été insérés afin de suivre les recommandations adoptées par le MEDEF et l'AFEP, publiées le 6 octobre 2008, sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis sur un marché réglementé.

En qualité de Président-directeur général, Monsieur Michel Benjamin est le seul dirigeant mandataire social de la Société et du Groupe.

#### 2.16.3.1 Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées au dirigeant mandataire social

<b>Monsieur Michel Benjamin</b>	<b>Exercice 2007-2008</b>	<b>Exercice 2008-2009</b>
Rémunérations dues au titre de l'exercice	378.112	332.831
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	
<b>TOTAL</b>	<b>378.112</b>	<b>332.831</b>

(<sup>1</sup>) A compter de sa nomination en qualité de directeur général, soit le 3 juillet 2006.

2.16.3.2 Rémunérations du dirigeant mandataire social

Monsieur Michel Berjamin <i>(sur une base brute avant impôt)</i>	Montants au titre de l'exercice 2007-2008		Montants au titre de l'exercice 2008-2009	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe (*)		306.517		300.002
Rémunération variable (*)		-		-
Rémunération exceptionnelle (*)		50.000 <sup>1</sup>		
Jetons de présence		15.000	12.500	7.500
Avantage en nature		6.595 <sup>2</sup>		12.829 <sup>2</sup>
TOTAL		378.112	12.500	320.331

(\*) Sur une base brute avant impôt

(<sup>1</sup>) Rémunération exceptionnelle attribuée par le Conseil d'administration du 9 mai 2007 et versée au titre de la mise en œuvre du projet « nouvel élan » consistant à la mise en place de la nouvelle organisation par pôle métier (mise en place réalisée en avril 2007)

(<sup>2</sup>) Avantages en nature constitués d'un véhicule et d'un contrat de prévoyance

2.16.3.3 Titres de capital, titres de créances, options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant les exercices 2007-2008 et 2008-2009 au dirigeant mandataire social

Options attribuées à Michel Berjamin par la Société ou toute société du Groupe	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Néant						

2.16.3.4 Titres de capital, titres de créances, options de souscription ou d'achat d'actions levées durant les exercices 2007-2008 et 2008-2009 par le dirigeant mandataire social

Options levées par Michel Berjamin	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice	Année d'attribution
Néant				

2.16.3.5 Actions de performance attribuées aux mandataires sociaux

<b>Actions de performance attribuées durant l'exercice 2007-2008 aux mandataires sociaux par la Société ou toute autre société du Groupe</b>	<b>N° et date du plan</b>	<b>Nombre d'actions attribuées durant l'exercice</b>	<b>Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés</b>	<b>Date d'acquisition</b>	<b>Date de disponibilité</b>	<b>Conditions de performance</b>
Néant						

<b>Actions de performance attribuées durant l'exercice 2008-2009 aux mandataires sociaux par la Société ou toute autre société du Groupe</b>	<b>N° et date du plan</b>	<b>Nombre d'actions attribuées durant l'exercice</b>	<b>Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés</b>	<b>Date d'acquisition</b>	<b>Date de disponibilité</b>	<b>Conditions de performance</b>
Néant						

2.16.3.6 Actions de performance devenues disponibles pour les mandataires sociaux

<b>Actions de performance devenues disponibles pour les mandataires sociaux durant l'exercice 2007-2008</b>	<b>N° et date du plan</b>	<b>Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice 2007-2008</b>	<b>Conditions d'acquisition</b>	<b>Année d'attribution</b>
Néant				

<b>Actions de performance devenues disponibles pour les mandataires sociaux durant l'exercice 2008-2009</b>	<b>N° et date du plan</b>	<b>Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice 2008-2009</b>	<b>Conditions d'acquisition</b>	<b>Année d'attribution</b>
Néant				

#### 2.16.3.7 Contrat de travail, retraites spécifiques, indemnités de départ et clause de non concurrence

<b>Contrat de travail</b>		<b>Régime de retraite supplémentaire</b>		<b>Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions</b>		<b>Indemnités relatives à une clause de non concurrence</b>	
<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>oui</b>	<b>non</b>
	•		•	•			•

Le régime de prévoyance (invalidité, incapacité, décès) et la garantie sociale des chefs et dirigeants dont bénéficiaient Monsieur Benjamin ont été poursuivis sur l'exercice.

Le Conseil d'administration en date du 3 juillet 2006 a décidé, lors de sa réunion du 3 juillet 2006, d'allouer à Monsieur Benjamin une indemnité en cas de cessation de son mandat au sein de la Société (sauf en cas de démission non provoquée ou de faute lourde) d'un montant égal à la rémunération brute perçue au cours des douze mois précédant la cessation de ses fonctions.

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 17 de la loi n°2007-1223 du 21 août 2007 le Conseil d'administration de la Société a décidé lors de sa réunion du 9 juillet 2008, de fixer des objectifs et des conditions de performances pour les contrats de rémunération des dirigeants et a subordonné l'indemnité de départ de Monsieur Benjamin à la « *bonne fin des opérations de cessions en cours* ». L'assemblée générale des actionnaires réunie le 18 décembre 2008 a approuvé l'engagement pris par la Société en faveur de Monsieur Michel Benjamin et la subordination de cet engagement au respect des conditions de performance qui y sont prévues.

#### 2.16.4 Opérations sur titres des mandataires sociaux

Conformément à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et aux articles 223-22 et suivants du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers le tableau suivant présente les opérations qui ont été déclarées à la société et à l'AMF par le Directeur Général et les autres administrateurs de Groupe ARES, ou des personnes qui leur sont liées, au cours de l'exercice 2008/2009 :

OPERATION	DATE	TITRES	QUANTITE	PRIX UNITAIRE (€)	MONTANT TOTAL (€)
<b>Thierry Leyne (par l'intermédiaire d'Assya Capital et Assya Participations)</b>					
Apport en nature de titres	13/11/2008	Actions	3 699 053	1,13	4 179 929,89
Apport en nature de titres	13/11/2008	BSA	1 486 432	0,02	29 728,64
Apport en nature de titres	13/11/2008	BSA	15 555	0,06	933,30

#### 2.16.5 Conventions réglementées

Nous vous demandons d'approuver les conventions et engagements règlementés visés à l'article L. 225-38 du Code de Commerce régulièrement autorisés par le Conseil d'administration.

Ces conventions et engagements règlementés vous sont présentés dans le rapport spécial des commissaires aux comptes de la Société qui sera présenté lors de l'assemblée générale du 30 septembre 2009 et tel qu'il figure au paragraphe 2.21.3 « *Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées au titre de l'exercice clos le 31 mars 2009* ».

Par ailleurs, nous vous informons que, conformément à l'article L. 225-39 du Code de commerce, la liste des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales a été communiquée aux commissaires aux comptes et aux administrateurs de la Société.

### 2.17 Participation des salariés

#### 2.17.1 Intéressement et épargne salariale

Un accord de participation légale a été conclu le 11 juin 1999 prévoyant que les sommes constituant la réserve spéciale de participation soient affectées tant sur un fonds commun de placement d'entreprise dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise soit à un fonds que l'entreprise consacre à ces investissements. Cet accord concerne les sociétés ARES SA et MEDICARES.

#### 2.17.2 Options de souscription d'actions consenties aux salariés et options levées par ces derniers

Aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été consentie au cours de l'exercice aux salariés.

Certains salariés de la Société bénéficient d'options de souscription, dont les principales caractéristiques sont indiquées ci-après.

	Plan n°4	Plan n°5	Plan n°6	Plan n°7	Plan n°8
<b>Date du Conseil d'administration</b>	16/07/02	28/10/03	25/05/04	30/01/06	24/01/07
<b>Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées :</b>	30.000	200.000	15.000	150.000	156.000
<b>Point de départ d'exercice des options</b>	16/07/02	28/10/03	25/05/04	30/01/06	24/01/07
<b>Date d'expiration</b>	15/07/09	27/10/10	24/05/11	29/01/13	23/01/14
<b>Prix de souscription ou d'achat</b>	5,29 €	2,68 €	3,36 €	2,23 €	3,15 €
<b>Modalités d'exercice</b>	*1	*1	*1	*1	*2
<b>Nombre d'actions souscrites du 31 mars 2008 au 31 mars 2009</b>	0	0	0	0	0
<b>Nombre d'options de souscription ou d'achat actions annulées ou caduques du 31 mars 2008 au 31 mars 2009</b>	12.865	27.160	0	41.190	110.384
<b>Options de souscription ou d'achat d'actions existantes au 31 mars 2009</b>	6.109	30.173	3.859	50.202	46.480
<b>Dilution potentielle du capital social au 31 mars 2009</b>	0.04%	0.19%	0.02%	0.32%	0.30%

\*1 *avoir la qualité de mandataire social ou de salarié de la Société ou des sociétés du Groupe, à la date de la levée de l'option, et avoir au moins 3 ans d'ancienneté à cette date. Toutefois, en cas de décès, de mise à la retraite ou de licenciement, autre que pour faute lourde ou grave, le bénéficiaire dispose d'un délai de six mois supplémentaires pour lever l'option.*

\*2 *avoir la qualité de mandataire social ou de salarié de la Société ou des sociétés du Groupe à la date de la levée de l'option. Toutefois, en cas de décès ou de licenciement, autre que pour faute lourde ou grave, le bénéficiaire dispose d'un délai de six mois supplémentaires pour lever l'option.*

Conformément à l'article L. 225-184 du Code de commerce, un rapport spécial a été établi par le Conseil d'administration.

#### 2.17.2.1 Attributions gratuites d'actions consenties aux salariés

Aucun plan d'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux n'a été mis en place au cours de l'exercice 2008-2009

Conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, un rapport spécial a été établi par le Conseil d'administration.

## 2.18 Actionnariat de la Société

### 2.18.1 Structure du capital de la Société

#### 2.18.1.1 Capital social

Au 31 mars 2009, le capital social de la Société est fixé à la somme de 19.742.889,86 euros, contre 18.687.774,69 euros au 31 mars 2008.

Il est divisé en 15.540.584 actions de même catégorie sans valeur nominale.

En date du 31 aout 2009, et suite (i) à la réduction de capital décidée par l'assemblée générale des actionnaires de Groupe ARES le 10 avril 2009 et à l'exercice de 6.533.792 BSA3, le capital de la Société s'élève à 2.534.127,20 € et est divisé en 25.341.272 actions de 0,10 € de valeur nominale.

#### 2.18.1.2 Répartition du capital et des droits de vote

Au 31 mars 2009, la répartition du capital social et des droits de vote était la suivante :

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 MARS 2009							
Actionnaires	Nbre titres à vote simple	Nbre titres à vote double	Nbre titres total	% capital	droits de vote brut	droits de vote nets	% voix
ASSYA PARTICIPATIONS (filiale d'ASSYA CAPITAL) <sup>1</sup>	3 699 053	0	3 699 053	23,80%	3 699 053	3 699 053	22,50%
SPGP <sup>2</sup>	2 196 117	0	2 196 117	14,13%	2 196 117	2 196 117	13,36%
SAS MANCO <sup>3</sup>	1 255 631	0	1 255 631	8,08%	1 255 631	1 255 631	7,64%
Mr Peter Paul DE VRIES	591 990	0	591 990	3,81%	591 990	591 990	3,60%
Mr Michel BERJAMIN	314 387	233 507	547 894	3,53%	781 401	781 401	4,75%
Managers inscrits au nominatif	348 393	0	348 393	2,24%	348 393	348 393	2,12%
Mme Geneviève BOURLIER (SABATON)	0	255 001	255 001	1,64%	510 002	510 002	3,10%
SG CAPITAL DEVELOPMENT <sup>4</sup>	75 000	129 966	204 966	1,32%	334 932	334 932	2,04%
Auto-détention	121 576	0	121 576	0,78%	121 576	0	0,00%
FCPE ARES	98 080	0	98 080	0,63%	98 080	98 080	0,60%
Autres actionnaires au porteur	5 527 783	0	5 527 783	35,57%	5 527 783	5 527 783	33,62%
Autres actionnaires au nominatif	290 057	404 043	694 100	4,47%	1 098 143	1 098 143	6,68%
<b>TOTAL</b>	<b>14 518 067</b>	<b>1 022 517</b>	<b>15 540 584</b>	<b>100,00%</b>	<b>16 563 101</b>	<b>16 441 525</b>	<b>100,00%</b>

<sup>1</sup> ASSYA PARTICIPATIONS est filiale à 99,99% de la société ASSYA CAPITAL. Cette dernière est cotée sur le marché Alternext d'Euronext Paris et est présidée par Thierry Leyne.

<sup>2</sup> Société Privée de Gestion de Patrimoine : société de gestion de portefeuille indépendante.

<sup>3</sup> société de Managers : Mr Michel Berjamine (42%) et 13 managers (58%). Aucun autre manager ne détient plus de 10% de la SAS MANCO.

<sup>4</sup> société de gestion de portefeuille du groupe Société Générale.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en applications des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-dessus l'identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales.

#### - Répartition du capital et des droits de vote de la Société au 31 mars 2009

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement plus de 5 % du capital et des droits de vote de la Société au 31 mars 2009.

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié, au moins cinq jours avant l'assemblée, d'une inscription nominative de deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double sous réserve des exceptions prévues par la loi.

- ***Actionnariat salarié***

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que 98.080 actions Groupe ARES sont détenues par le personnel salarié de la Société dans le fonds commun de placement « ARES » et représente 0,63 % du capital social et 0,60% des droits de vote de la Société.

- ***Incidence en cas d'offre publique***

Il ne sera pas proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 30 septembre 2009 de résolutions susceptibles d'avoir une incidence sur les éléments mentionnés à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce en cas d'offre publique.

Il est rappelé que l'assemblée générale des actionnaires en date du 10 avril 2009 a pris les résolutions suivantes, ayant une incidence en cas d'offre publique :

- délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des titres de capital et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société ;
- utilisation des délégations financières en période d'offre publique portant sur les titres de la Société ;
- autorisation d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique portant sur les titres de la Société ; et
- autorisation de prendre certaines mesures de gestion en période d'offre publique portant sur les titres de la Société.

### 2.18.2 Capital autorisé

Les délégations accordées par l'assemblée générale des actionnaires de Groupe ARES en date du 10 avril 2009 au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital en cours de validité à la date du présent rapport, ainsi que les utilisations qui en ont été faites, sont les suivantes :

Nature de la délégation	Date de l'autorisation	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentation (s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou de l'une de ses Filiales, avec maintien du droit préférentiel de souscription.	10/04/2009 (5 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois soit jusqu'au 10/06/2011	1.000.000 € (*)	-	1.000.000 €
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou de l'une de ses Filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription.	10/04/2009 (6 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois soit jusqu'au 10/06/2011	1.000.000 € (*)	-	1.000.000 €
Autorisation en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, à l'effet de procéder à l'émission de titres et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, en fixant le prix d'émission et ce dans la limite de 10% du capital.	10/04/2009 (7 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois soit jusqu'au 10/06/2011	10% du capital social (*)	-	10% du capital social
Autorisation à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'émission de titres de capital et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription, dans la limite de 15% de l'émission.	10/04/2009 (8 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois soit jusqu'au 10/06/2011	15% de l'émission initiale (*)	-	15% de l'émission initiale
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des titres de capital et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société.	10/04/2009 (9 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois soit jusqu'au 10/06/2011	1.000.000 € (*)	-	1.000.000 €
Délégation de pouvoirs à l'effet d'émettre des titres de capital et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports	10/04/2009	26 mois soit	10% du capital	-	10% du capital social

Nature de la délégation	Date de l'autorisation	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentation (s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.	(10 <sup>ème</sup> résolution)	jusqu'au 10/06/2011	social		
Délégation de compétence à l'effet d'émettre toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.	10/04/2009 (12 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois soit jusqu'au 10/06/2011	10.000.000 €	-	10.000.000 €
Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, de fusion ou d'apport.	10/04/2009 (13 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois soit jusqu'au 10/06/2011	10.000.000 €	-	10.000.000 €
Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital de la Société par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions réservées aux salariés de la Société et/ou de ses filiales.	10/04/2009 (14 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois soit jusqu'au 10/06/2011	77.702,92 €	-	77.702,92 €
Autorisation à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société.	10/04/2009 (15 <sup>ème</sup> résolution)	38 mois soit jusqu'au 10/06/2012	10% du capital social	-	10% du capital social
Autorisation à l'effet de consentir des options de souscription d'actions nouvelles et/ ou des options d'achat d'actions existantes.	10/04/2009 (16 <sup>ème</sup> résolution)	38 mois soit jusqu'au 10/06/2012	10% du capital social	-	10% du capital social
Autorisation à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions ordinaires.	10/04/2009 (17 <sup>ème</sup> résolution)	18 mois soit jusqu'au 10/10/2010	10% du capital social	-	10% du capital social
Autorisation d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre	10/04/2009	18 mois soit	1.000.000 €	-	1.000.000 €

Nature de la délégation	Date de l'autorisation	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentation (s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
publique portant sur les titres de la Société.	(19 <sup>ème</sup> résolution)	jusqu'au 10/10/2010			

Il est indiqué par ailleurs que le Conseil d'administration a été autorisé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société réunie le 10 avril 2009, pendant une durée de 18 mois, soit jusqu'au 10 octobre 2010, à utiliser les délégations ci-dessus en période d'offre publique.

(\*) *Ce montant s'impute sur le plafond global de 1.000.000 € concernant le montant nominal des augmentations de capital social et de 10.000.000 € concernant le montant nominal des titres de créance.*

### 2.18.3 Titres donnant accès au capital social de la Société

#### 2.18.3.1 Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Le Conseil d'administration de Groupe ARES a consenti au profit de certains membres du personnel salarié et de dirigeants et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, des plans d'options de souscription d'actions dont les caractéristiques ont été décrites ci-dessus.

Au 31 mars 2009, 136.823 options étaient encore en circulation.

#### 2.18.3.2 Bons de souscription d'actions

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale du 27 septembre 2006, le Conseil d'administration en date du 27 septembre 2006 et du 9 octobre 2006 et le Directeur Général en date du 6 novembre 2006 ont procédé à une augmentation de capital par la création de 2.444.652 actions chacune assortie d'un bon de souscription d'actions (« **BSA1** »).

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale du 4 septembre 2007, le Conseil d'administration en date du 4 septembre 2007 et du 25 septembre 2007 a décidé d'émettre 2.773.575 actions auxquelles étaient attachés 5 547 150 bon de souscription d'actions (« **BSA2** »).

Les BSA1 et les BSA2 non exercés sont devenus caduques, respectivement le 18 décembre 2008 et le 31 décembre 2008, l'assemblée générale des actionnaires de la Société réunie le 18 décembre 2008 n'ayant pas approuvé les résolutions proposées visant à modifier la date de clôture de la période d'exercice.

L'assemblée générale des actionnaires en date du 10 avril 2009 a émis et attribué gratuitement 15.540.584 bons de souscription d'actions (ci-après les « **BSA3** ») à l'ensemble des actionnaires, à raison de 1 BSA3 pour 1 action ancienne Groupe ARES ; 2 BSA3 donnant droit de souscrire jusqu'au 31 décembre 2009 à 3 actions nouvelles de Groupe ARES, pour un prix de souscription de 0,25 € par action nouvelle.

A la date du présent rapport financier annuel, 15.540.584 BSA3 ont été émis, 6.533.792 BSA3 ont été souscrits et 9.006.792 BSA3 sont toujours en circulation et peuvent donc encore être souscrits jusqu'au 31 décembre 2009.

### 2.18.4 *Autocontrôle et participations croisées*

#### 2.18.4.1 Autocontrôle

##### - *Titres auto-détenus*

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous informons que la Société détenait, au 31 mars 2009, 121.576 de ses propres actions, représentant 0,78 % du capital de la Société.

##### - *Achat par la Société de ses propres actions au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009*

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009, la Société a mis en œuvre le programme de rachat d'actions mis en place lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société réunie le 4 septembre 2007 (huitième résolution).

L'assemblée générale des actionnaires de la Société réunie le 10 avril 2009 a mis fin à cette résolution pour sa fraction non utilisée et une nouvelle délégation de compétence a

été consentie au conseil d'administration pour une durée de 26 mois (deuxième résolution).

Les principales modalités des opérations d'achat et de vente effectuées par la Société, sont les suivantes :

- Nombre d'actions à l'ouverture de l'exercice : 105.012 actions pour un montant de 252.605,15 € ;
- Nombre d'actions achetées : 232.133 ;
- Cours moyen d'achat : 1,89 euro ;
- Nombre d'actions vendues : 215.569 ;
- Cours moyen de vente : 1,81 euro ;
- Résultat sur cession sur l'exercice : - 144.065.12 €;
- Nombre d'actions à la clôture de d'exercice : 121 576 actions pour un montant brut de 156.975,67 € ; et
- Constitution d'une provision sur l'exercice d'un montant de 93.756,15 €.

Ces opérations ont été effectuées dans le cadre du contrat de liquidité qui avait été donné à la société Gilbert Dupont et qui a été résilié suite à la suspension de la cotation intervenue le 18 juillet 2008. Ce contrat avait pour objet de donner mandat à l'animateur pour intervenir pour le compte de ARES sur la Marché en vue de favoriser la liquidité de transactions et la régularité des cotations des titres ainsi que d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché

L'assemblée générale des actionnaires réunie le 10 avril 2009, statuant en matière ordinaire a autorisé le conseil d'administration à acheter, conserver ou transférer des actions de la Société

- Information sur la finalité du programme de rachat (objectifs) :
  - conserver les actions de la Société pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
  - attribuer des titres rachetés aux salariés et/ou mandataires sociaux dans le cadre (i) de la participation aux résultats de l'entreprise, (ii) de tout plan d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés dans les conditions prévues par la loi, en particulier par les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ou (iii) de tout plan d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux ou de certains d'entre eux ;
  - remettre les actions de la Société, à la suite d'une émission de valeurs mobilières ou de titres de créances donnant accès au capital de la Société, aux porteurs desdits titres.

Il est précisé que la couverture des mécanismes visés aux deux derniers paragraphes sera assurée par un intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de façon indépendante.

- animer le marché secondaire des titres de la Société, cette animation étant réalisée par un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers et de la charte de déontologie

de l'Association Française des Entreprises d'Investissement en date du 1er octobre 2008 ; et

- annuler les titres rachetés et de réduire le capital de la Société en application de l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale des actionnaires.
- Part maximale du capital et nombre maximal de titres pouvant être ainsi rachetés : 10% du nombre total d'actions composant le capital social de la Société, étant précisé que (i) le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % du capital de la société et (ii) cette limite sera ajusté, pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à l'assemblée générale du 10 avril 2009
- Prix maximum d'achat : 5 euros
- Durée du programme : 18 mois, soit jusqu'au 10 octobre 2010

#### 2.18.4.2 Participations croisées

Groupe ARES ne détient aucune participation croisée.

#### *2.18.5 Pacte d'actionnaires ayant une incidence sur le transfert des actions et/ou sur l'exercice des droits de vote*

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun pacte d'actionnaires ou convention ayant une incidence sur le transfert des actions et/ou sur l'exercice des droits de vote de la Société.

#### *2.18.6 Accord pouvant entraîner un changement de contrôle*

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord en place dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle.

#### *2.18.7 Stipulation des statuts ou de tout règlement intérieur pouvant avoir pour effet de retarder le changement de contrôle de la Société*

Il n'existe aucune disposition statutaire ou règlement intérieur pouvant avoir pour effet de retarder le changement de contrôle de la Société.

#### *2.18.8 Procédure de modification des droits des actionnaires*

Toute modification des statuts doit être décidée ou autorisée par l'assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur pour les assemblées générales extraordinaires.

#### *2.18.9 Seuils statutaires*

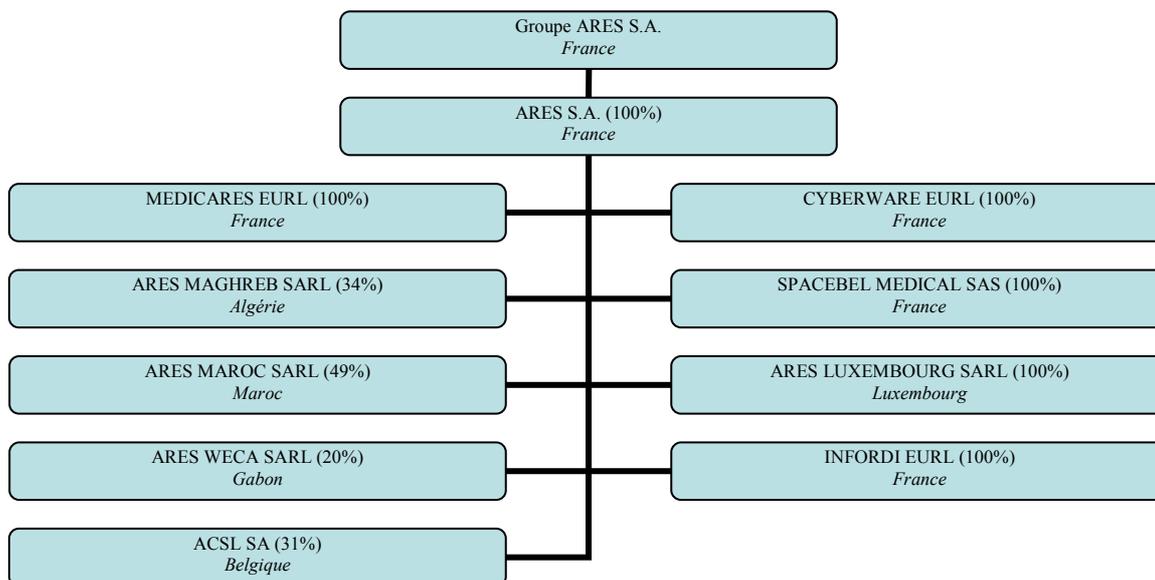
Il n'existe aucun seuil statutaire.

#### *2.18.10 Stipulations renforçant les règles légales régissant la modification du capital social*

Le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti par tous modes et de toutes manières autorisés par la loi et le règlement intérieur.

## 2.19 Filiales et participations

Au 31 mars 2009, l'organigramme du Groupe est le suivant :



Les filiales portant une activité opérationnelle au 31 mars 2009, après les opérations de restructuration sont :

- ✓ ARES SA, filiale de la Société ;
- ✓ ARES Luxembourg, SPACEBEL MEDICAL et MEDICARES, filiales à 100 % de ARES SA.

Il est rappelé que les sociétés DCV INFORMATIQUE, SELECTIS, ADEQUAT et DATABAIL ont été cédées par ARES depuis le 31 mars 2008, dans le cadre de sa politique de recentrage de ses activités.

### MEDICARES

Au 31 mars 2009, elle emploie 19 personnes en charge de la réalisation des prestations pour ses clients, et des équipes commerciales en charge de commercialiser ces produits.

MEDICARES a pour activité l'édition et la maintenance d'un outil de gestion des hôpitaux.

Elle intervient principalement auprès de l'AP-HP.

### SPACEBEL MEDICAL

La société SPACEBEL MEDICAL n'emploie aucun salarié.

Elle porte certains contrats relatifs à l'activité santé de MEDICARES (renouvellement de contrat).

### ARES Luxembourg

Au 31 mars 2009, la société ARES Luxembourg, société de droit Luxembourgeois, emploie 19 personnes en charge de la réalisation des prestations pour ses clients, et des équipes commerciales en charge de commercialiser ces produits.

Créée en 2006, ARES Luxembourg intervient principalement auprès des institutions européennes au Luxembourg et en France.

Ces filiales ne détiennent aucun actif stratégique.

#### *2.19.1 Prise ou cession de participations*

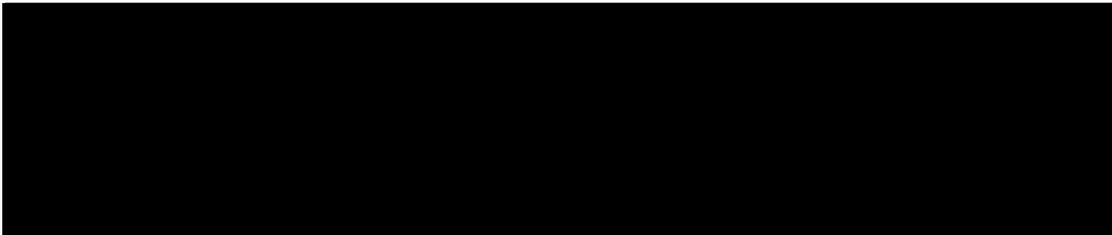
Le 1<sup>er</sup> avril 2008, les sociétés ARES INFOGERANCE et EUROGIS, filiale détenues à 100% par ARES SA, ont été dissoutes sans liquidation par voie de transmission universelle de patrimoine au profit d'ARES SA.

Au cours de l'exercice, ARES SA a cédé les participations qu'elle détenait dans les sociétés DATABAIL, ADEQUAT, DCV INFORMATIQUE et SELECTIS.

La société ARES BELGIUM fait l'objet d'un jugement de faillite en date du 14 janvier 2009 auprès du Tribunal de commerce de Charleroi (Belgique).

#### *2.19.2 Activité et résultats des filiales au 31 mars 2009*

Nous vous communiquons, ci-après, des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales et participations de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle, la société Groupe ARES ne détenant directement qu'ARES SA.



## **2.20 Conséquences sociales et environnementales de l'activité**

### *2.20.1 Données sociales*

#### 2.20.1.1 Répartition et évolution des effectifs

Au 31 mars 2009, l'effectif total d'ARES était de 1.096 salariés (contre 1.980 salariés au 31 mars 2008) comprenant 673 cadres et 404 non cadres pour la France et 19 salariés pour le Luxembourg.

Parmi l'effectif salarié, 1.083 personnes bénéficiaient d'un contrat à durée indéterminée et 13 salariés d'un contrat à durée déterminée.

Au cours de l'exercice clos, ARES a embauché 432 salariés et 1.316 personnes ont quitté le Groupe, soit un turn over de 29.38 %.

En novembre 2008 la Société a mis en place un plan de sauvegarde de l'emploi pour 94 personnes.

#### ***- Politique de recrutement***

Au cours de l'exercice, la société a maintenu sa politique de recrutement ; 432 personnes ont rejoint la société.

#### 2.20.1.2 Organisation et conditions de travail

#### ***- Temps de travail et rémunération***

- La part des salariés travaillant à temps partiel représente 4,01 % de l'effectif total d'ARES (soit 44 personnes).

- La masse salariale brute issue des journaux d'ARES SA représente 63.688.518 euros pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 31 mars 2009. Les charges sociales sur l'exercice représentent 28.669.395 euros.

#### ***- Egalité professionnelle***

- L'effectif salarié est composé de 873 hommes, dont le salaire moyen s'élève à 2.978 euros et de 223 femmes, dont le revenu moyen est de 2.731 euros.

#### ***- Relations professionnelles et bilan des accords collectifs***

Aucun nouvel accord collectif n'a été conclu au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009. Il est rappelé qu'ARES est soumise à la convention collective du SYNTEC.

#### ***- Les conditions d'hygiène et de sécurité***

Le taux de fréquence des arrêts de travail salariés s'élève à 3.88 par 1000 et le taux de gravité à 0,05 pour 1000.

#### ***- La formation***

Le ratio de formation est de 2.10.

#### ***- L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés***

ARES embauche 13 travailleurs handicapés.

- ***Les œuvres sociales***

Le budget du comité d'entreprise de l'UES s'élève à 100 000 euros.

2.20.2 *Données environnementales*

Le Groupe exerce une activité sans impact sur l'environnement.

## 2.21 Annexes au rapport de gestion

### 2.21.1 Résultats financiers des cinq derniers exercices de la Société

	2009	2008	2007	2006	2005
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social (en euros)	19 742 889,86	18 687 775,00	15 065 527,61	11 387 590,91	11 371 101,03
Nombres d'actions ordinaires	15 540 584	14 710 052	11 858 806	8 963 724	8 950 744
Nombre maximal d'actions futures à créer	136 823	9 524 199	3 341 711	630 269	1 984 721
<b>Opérations et résultats de l'exercice (en euros)</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 083 786,00	974 662,00	1 154 840,00	1 195 724,00	1 167 374,00
Résultat avant impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	(16 491 340)	(87 017,00)	(323 893,00)	(4 802 810,00)	934 392,94
Impôts sur les bénéficiaires (+) ou crédit d'impôts (-)	1 127	(65 084,00)	(2 396 741,00)	(2 045 667,00)	(553 674,00)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	(16 586 223)	(17 131 163,00)	2 072 848,00	(2 757 143,00)	1 488 066,94
Résultat distribué	0,00	0,00	0,00	0,00	537 044,64
<b>Résultat par action (en euros)</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés, avant dotations aux amortissements et provisions	(1,06)	(0,001)	0,17	(0,31)	0,17
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	(1,07)	(1,16)	0,17	(0,31)	0,17
Dividende attribué à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,06
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3	4	6	5	6
Montant de la masse salariale de l'exercice	535 800,00	474 478,00	660 062,00	588 720,00	616 943,00

### 2.21.2 Valeurs mobilières détenues en portefeuille à la date de clôture de l'exercice

Au 31 mars 2009, la Société détenait 121.576 actions Groupe ARES (actions propres) acquises à la valeur de 156.975,67 € et dépréciées à hauteur de 93.756,15 €.

### 2.21.3 *Rapport spécial des commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées au titre de l'exercice clos le 31 mars 2009*

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

#### **Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice**

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### ○ ***Abandon de créance au bénéfice de la filiale ARES SA***

Personnes concernées : Messieurs Michel BERJAMIN et Bruno LEFORESTIER, mandataires sociaux de Groupe Ares et Ares SA

#### Modalités :

Le Conseil d'Administration du 3 mars 2009 a indiqué que, dans le cadre de l'apurement du passif de la société ARES SA, et du projet de redressement, la société GROUPE ARES envisageait d'abandonner l'intégralité de la créance qu'elle détenait sur la société ARES SA.

#### Effets :

Au cours de l'exercice, la société a définitivement abandonné sa créance sur sa filiale ARES SA pour un montant de :

* Compte courant	14 721 197 €
* Créances clients	1 507 483 €

---

**16 228 680 €**

Cet abandon de créance ne contient pas de clause de remboursement éventuel à l'occasion d'un retour à meilleure fortune.

#### **Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- ***Conventions d'intégration fiscale avec les sociétés ARES, CYBERWARE, INFORDI, SPACEBEL MEDICAL et MEDICARES.***

Nature et objet :

Poursuite des effets de l'engagement d'option pour l'intégration fiscale entre la société GROUPE ARES et ses filiales ARES, CYBERWARE, INFORDI, SPACEBEL MEDICAL et MEDICARES.

Modalités :

Selon l'article 1 de la convention d'intégration fiscale, « à la clôture d'un exercice déficitaire, les filiales ne seront titulaires d'aucune créance sur la société GROUPE ARES, pas même dans le cas où cette dernière se sera constituée une créance sur le Trésor en optant pour le report en arrière du déficit d'ensemble ».

Effets :

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2009, le résultat d'ensemble des filiales intégrées n'a généré aucune économie d'impôt comptabilisé dans la société GROUPE ARES.

- ***Indemnité de départ de Monsieur Michel BERJAMIN.***

Nature et objet :

Indemnité de départ de Monsieur Michel Benjamin en cas de cessation de ses fonctions prévue par le Conseil d'Administration du 3 juillet 2006.

Modalités :

Monsieur Michel BERJAMIN, Président Directeur Général bénéficiera, sauf cas de démission non provoquée ou de faute lourde (au sens de la définition retenue au terme du code du travail applicable aux salariés et à la jurisprudence applicable, et telle que déterminée, en cas de contestation, par le Tribunal de Commerce de Paris) d'une indemnité en cas de cessation de son mandat au sein de la société, d'un montant égal à la rémunération brute perçue au cours des douze mois précédant la cessation de ses fonctions.

Le Conseil d'Administration du 9 juillet 2008 a précisé que cette indemnité de départ serait subordonnée aux objectifs et conditions de bonne fin des opérations de cessions en cours.

Cette convention a été approuvée par l'Assemblée générale du 27 septembre 2006 et celle du 18 décembre 2008.

Effets :

Cette convention n'a pas eu d'effet au cours de l'exercice.

Fait à Paris La Défense et Paris, le 14 septembre 2009

**KPMG Audit**  
Département de KPMG SA

**PRAXOR AUDIT**

Grégoire MENOUE  
Associé

Bernard MAILLET  
Associé

### 3 COMPTES CONSOLIDES ET COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2009

#### 3.1 Etats financiers consolidés

## I. BILAN CONSOLIDE

<b>ACTIF (en milliers d'euros)</b>	<b>31/03/2009</b>	<b>31/03/2008</b>
<b>Actifs non courants</b>	<b>18 771</b>	<b>26 106</b>
Ecart d'acquisition	15 490	19 542
Autres immobilisations incorporelles	757	1 731
Immobilisations corporelles	1 919	3 210
Titres mis en équivalence	-	244
Actifs financiers non courants	397	913
Impôts différés actif	208	466
<b>Actifs courants</b>	<b>54 504</b>	<b>208 547</b>
Actifs destinés à être cédés	93	-
Stocks	31	7 178
Actifs d'impôt exigibles	5 547	6 640
Clients et autres débiteurs	47 377	193 078
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 456	1 651
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>73 275</b>	<b>234 653</b>

<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)</b>	<b>31/03/2009</b>	<b>31/03/2008</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>-35 825</b>	<b>2 609</b>
Capital	19 743	18 688
Primes	13 389	13 378
Réserves consolidées	-30 359	4 696
Résultat consolidé	-38 598	-34 153
<i>dont Part du Groupe</i>	<i>-35 825</i>	<i>2 314</i>
<i>dont Intérêts minoritaires</i>	<i>0</i>	<i>295</i>
<b>Passif</b>	<b>109 100</b>	<b>232 044</b>
<b>Passifs non courants</b>	<b>753</b>	<b>22 205</b>
Provisions non courantes	563	993
Passifs financiers	104	21 136
Impôts différés Passif	86	76
<b>Passifs courants</b>	<b>108 347</b>	<b>209 839</b>
Passifs destinés à être cédés	0	0
Provisions courantes	1 531	921
Dettes d'impôt exigible	12 167	8 525
Fournisseurs et autres créditeurs	86 214	109 938
Autres passifs à court terme	8 435	90 455
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>	<b>73 275</b>	<b>234 653</b>

voir la note I.3 « Réconciliation avec les états financiers publiés au 31 mars 2008 »

## II. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<b>(en milliers d'euros)</b>	<b>31/03/2009</b>	<b>31/03/2008 (1)</b>
	<b>12 mois</b>	<b>12 mois</b>
Chiffre d'affaires	90 092	99 154
Achats consommés (2)	-34 606	-37 721
Charges de personnel	-72 312	-73 672
Charges et produits externes	143	161
Impôts & taxes	-3 082	-3 232
Dotations aux amortissements	-2 081	-1 934
Autres produits d'exploitation	1 175	10 172
Autres charges d'exploitation	-1 099	-9 764
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>-21 770</b>	<b>-16 836</b>
Autres charges opérationnelles	-4 099	0
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-25 869</b>	<b>-16 836</b>
Produits financiers	4 603	102
Charges financières	-1 805	-2 416
<b>Résultat financier</b>	<b>2 798</b>	<b>-2 314</b>
Charge d'impôt	73	2 093
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0	-51
<b>Résultat des activités conservées</b>	<b>-23 144</b>	<b>-21 294</b>
Résultat des activités cédées	-13 909	-9 614
Résultat des activités abandonnées	-1 545	-3 245
<b>Résultat</b>	<b>-38 598</b>	<b>-34 153</b>
<i>Part du groupe</i>	<i>-38 598</i>	<i>-34 169</i>
<i>Intérêts des minoritaires</i>	<i>0</i>	<i>16</i>
<b>Résultat net par actions des activités poursuivies</b>		
Résultat par action en euros	-1.54	-1.61
Résultat dilué par action en euros	-1.53	-0.94
<b>Résultat net par actions des activités cédées et abandonnées</b>		
Résultat par action en euros	-1.03	-0.97
Résultat dilué par action en euros	-1.02	-0.57
<b>Résultat net par actions</b>		
Résultat par action en euros	-2.57	-2.58
Résultat dilué par action en euros	-2.55	-1.51

(1) voir la note I.3 « Réconciliation avec les états financiers publiés au 31 mars 2008 »

(2) dont 1 340 K€ de charges liées à la procédure RJ d'ARES

### III. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	31/03/2009	31/03/2008
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>-38 598</b>	<b>-34 153</b>
Dotations aux amortissements	2 984	2 005
Pertes de valeur	0	8 594
Plus ou moins value de cession	-2 067	-565
Charges et produits calculés liés aux stock-options	434	886
Autres charges et produits calculés	-276	6
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0	51
<b>= Capacité d'autofinancement après impôt &amp; coût de l'endettement net</b>	<b>-37 523</b>	<b>-23 176</b>
Impact du résultat financier	-2 903	4 861
Variation des impôts (y compris impôts différés)	1 164	1 724
<b>= Capacité d'autofinancement avant impôt &amp; coût de l'endettement net</b>	<b>-39 262</b>	<b>-16 591</b>
Impôts versés	3 839	-560
Variation des actifs destinés à être cédés	-93	0
Variation des stocks	7 147	-3 153
Variation des créances clients et autres débiteurs	145 701	-42 071
Variation des dettes fournisseurs et autres créditeurs	-23 724	21 068
<b>= Variation du Besoin en Fonds de Roulement</b>	<b>132 870</b>	<b>-24 716</b>
<b>Flux net de trésorerie générés par l'activité (A)</b>	<b>93 608</b>	<b>-41 307</b>
Acquisitions d'immobilisations	1 057	3 745
Cessions d'immobilisations	-4 273	-7 087
Incidence des variations de périmètre	-3 148	9 802
<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)</b>	<b>-6 364</b>	<b>6 460</b>
Augmentation de capital en numéraire	30	9 857
Réductions des capitaux propres	0	0
Dividendes versés	0	0
Augmentations des dettes financières	225	45 677
Remboursements d'emprunts et dettes financières	-100 241	-7 582
Rachats et reventes d'actions propres	-48	-379
Intérêts financiers versés	-17	-236
Autres flux liés aux opérations de financement	2 920	-4 625
<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement (C)</b>	<b>-97 131</b>	<b>42 712</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture (net)</b>	<b>-5 030</b>	<b>25</b>
<b>Variation de trésorerie (A) - (B) + (C)</b>	<b>2 841</b>	<b>-5 055</b>
<b>= Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (net)</b>	<b>-2 189</b>	<b>-5 030</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (+)</b>	<b>1 456</b>	<b>1 651</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (-)</b>	<b>-3 645</b>	<b>-6 681</b>

#### IV. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission	Réserves consolidées	Capitaux propres
<b>Capitaux propres au 31/03/07</b>	<b>11 858 806</b>	<b>15 066</b>	<b>7 143</b>	<b>3 786</b>	<b>25 995</b>
Résultat au 31/03/08				-34 153	-34 153
Distribution de dividendes					0
Variation de capital	2 851 246	3 622	6 583		10 205
Frais d'augmentation de capital (net d'IS)			-348		-348
Titres d'autocontrôle				-379	-379
Coût des paiements en actions (net d'IS)				886	886
Variation de périmètre				279	279
Evaluations directes par capitaux propres				124	124
<b>Capitaux propres au 31/03/2008</b>	<b>14 710 052</b>	<b>18 688</b>	<b>13 378</b>	<b>-29 457</b>	<b>2 609</b>
Résultat au 31/03/09				-38 598	-38 598
Distribution de dividendes					0
Variation de capital	830 532	1 055	12	-1 036	31
Frais d'augmentation de capital (net d'IS)			-1		-1
Titres d'autocontrôle				-48	-48
Coût des paiements en actions (net d'IS)				434	434
Variation de périmètre				-294	-294
Evaluations directes par capitaux propres				42	42
<b>Capitaux propres au 31/03/2009</b>	<b>15 540 584</b>	<b>19 743</b>	<b>13 389</b>	<b>-68 957</b>	<b>-35 825</b>

#### V. PRODUITS ET CHARGES DIRECTEMENT RECONNUS EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	31/03/2009	31/03/2008
Ecarts actuariels sur engagement retraite	42	124
<b>Produits et charges directement reconnus par capitaux propres</b>	<b>42</b>	<b>124</b>
Résultat	-38 598	-34 153
<b>Résultat après produits &amp; charges reconnus en capitaux propres</b>	<b>-38 556</b>	<b>-34 029</b>

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES GROUPE ARES

AU 31 MARS 2009

## I. PRINCIPES COMPTABLES

### I.1 Principes comptables applicables et comparabilité des états financiers

Les comptes consolidés au 31 mars 2009 de la société GROUPE ARES ont été établis en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), émises par l'IASB (International Accounting Standards Board), en application du Règlement Européen CE n°1606/2002 du 19 juillet 2002, telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Les comptes annuels consolidés de la société GROUPE ARES, couvrant la période d'activité de douze mois allant du 1er avril 2008 au 31 mars 2009, ont été arrêtés par les Conseil d'Administration du 28 juillet 2009.

### I.2 Bases de préparation et faits marquants

Le groupe présente les états financiers et les notes en milliers d'euros.

Les méthodes comptables du groupe ont été appliquées de manière permanente à l'ensemble des périodes présentées et uniformément au sein des différentes entités du groupe.

Face à ses difficultés financières, la société ARES a été contrainte de procéder au dépôt d'une déclaration de cessation de paiement le 18 juillet 2008. Par jugement en date du 21 juillet 2008, le Tribunal de Commerce d'Evry a décidé de placer la société en redressement judiciaire et a ouvert une période d'observation de six mois.

Le 8 septembre 2008, le Tribunal de Commerce d'Evry a validé la poursuite de la période d'observation jusqu'au 21 janvier 2009. Le 30 mars 2009, le Tribunal de Commerce a arrêté le plan de redressement organisant la continuation de l'entreprise, aux conditions suivantes :

- ✓ Remboursement de la créance superprivilégiée, selon l'accord donné par l'Unédic,
- ✓ Remboursement des créanciers publics, selon accord donné par la CCSF,
- ✓ Remboursement des créanciers membres des comités par règlement à 25% de leur créance pour solde de tout compte,
- ✓ Remboursement de autres créances privilégiées et chirographaires non membres des comités selon l'une des options suivantes : Règlement à 25 % des créances pour solde de tout compte ou règlement du passif à 100% sans intérêt sur une durée de 10 ans en 10 dividendes annuels progressifs.

Suite à la procédure de redressement judiciaire engagée, les créanciers d'ARES ont été amenés à déclarer leur créance dans les délais impartis par la loi. Les créances non déclarées sont forcloses et ne sont donc pas intégrées au passif faisant l'objet du jugement du 30 mars 2009. C'est pour cette raison que ces créances ont été exclues des comptes au 31 mars 2009 pour un montant total de 3 802 k€. Ce gain est présenté en résultat financier.

Groupe ARES a poursuivi son processus de cessions de la totalité de ses activités d'infrastructures (Pôle SIS) visant à se recentrer sur ses activités de services et d'intégration de progiciels à plus forte valeur ajoutée : ITS (IT Services), SIT (systèmes d'informations techniques) et ISA (intégration de solutions applicatives).

Ainsi, en date du 21 juillet 2008, la société a cédé :

✓ les activités de vente d'infrastructures sur la région Ile de France, comprenant également les sociétés DCV Informatique et Sélectis à la société SCC. Cette cession concerne 125 salariés

✓ les activités de vente d'infrastructures sur les régions Centre, Est, Méditerranée, Languedoc, Lorraine, Nord, Normandie, Ouest et Rhône-Alpes à la société CHEOPS Technology. Cette cession concerne 237 salariés.

Par ordonnance du 29 septembre 2008, le juge-commissaire a autorisé la cession des titres de participation de :

✓ la société Adequat, spécialisée dans les ventes d'infrastructures informatiques en environnement IBM, à la société D.FI à l'issue d'une courte période de location-gérance. Cette cession concerne 108 salariés.

✓ la société Databail, spécialisée dans le financement des infrastructures informatiques, à la société ECONOCOM. Cette cession concerne 18 salariés.

Le 30 septembre 2008, la société a cédé le Pôle RMS, fonds de commerce des activités Réseaux, Mobilité & Sécurité, comprenant les activités d'expertise, d'intégration, de maintenance et de services associés. Ce pôle d'activités est cédé à INEO. Cette cession concerne 106 salariés.

En parallèle à ces restructurations, le Groupe ARES poursuit ses efforts de productivité et de réduction des coûts.

✓ Un Plan de Sauvegarde de l'Emploi concernant une centaine de salariés a ainsi été réalisé au cours du troisième trimestre de l'exercice.

✓ Une opération en capital a été initiée par l'émission sur le marché de 15 540 584 bons de souscription d'actions attribués gratuitement aux actionnaires de GROUPE ARES, afin de disposer de ressources nécessaires pour le financement d'une partie du plan de redressement de ARES SA et de réduire les frais financiers du groupe.

Par ailleurs, le groupe a établi des prévisions de trésorerie pour les 12 mois suivant la date d'arrêté.

Le Conseil d'Administration a examiné ces prévisions de trésorerie et estime que la trésorerie sera suffisante pour répondre à ses besoins de financement sur la période concernée. En conséquence, le Conseil d'Administration a décidé de clôturer ses comptes en maintenant le principe de continuité d'exploitation.

Les évaluations retenues pour établir ces prévisions ont été réalisées à partir d'estimations et d'hypothèses sous-jacentes. Si toutefois ces conditions n'étaient pas respectées, le principe comptable de continuité d'exploitation retenu pour l'établissement des comptes consolidés au 31 mars 2009 pourrait s'avérer inapproprié.

### **I.3 Réconciliation avec les états financiers publiés au 31 mars 2008**

En application d'IFRS 5, le compte de résultat des périodes comparatives doit être retraité pour refléter les changements survenus dans le périmètre des activités cédées ou abandonnées au cours de l'exercice 2008-2009.

La colonne IFRS 5 traduit par conséquent le résultat des activités suivantes, cédées ou abandonnées :

- ✓ Pôle SIS, Solution d'Infrastructure et Systèmes
- ✓ Pôle RMS, Réseau, Mobilité et Sécurité

<b>(en milliers d'euros)</b>	<b>31/03/2008</b>	<b>IFRS 5</b>	<b>31/03/2008</b>
	<b>Publié en 2008</b>		<b>Publié en 2009</b>
Chiffre d'affaires	329 101	229 947	99 154
Achats consommés	-227 125	-189 404	-37 721
Charges de personnel	-115 509	-41 837	-73 672
Charges et produits externes	161	0	161
Impôts & taxes	-5 560	-2 328	-3 232
Dotations aux amortissements	-3 396	-1 462	-1 934
Autres produits d'exploitation	15 956	5 784	10 172
Autres charges d'exploitation	-20 899	-11 135	-9 764
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>-27 271</b>	<b>-10 435</b>	<b>-16 836</b>
Autres charges opérationnelles	0	0	0
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-27 271</b>	<b>-10 435</b>	<b>-16 836</b>
Produits de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie	0	0	0
Coût de l'endettement financier brut	-4 861	-2 547	-2 314
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>-4 861</b>	<b>-2 547</b>	<b>-2 314</b>
Charge d'impôt	1 970	-123	2 093
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-51	0	-51
<b>Résultat des activités conservées</b>	<b>-34 153</b>	<b>-12 859</b>	<b>-21 294</b>
Résultat des activités cédées	0	9 614	-9 614
Résultat des activités abandonnées	0	3 245	-3 245
<b>Résultat</b>	<b>-34 153</b>	<b>0</b>	<b>-34 153</b>

Le détail des actifs et des passifs destinés à être cédés expliquant le passage entre les comptes au 31 mars 2008 publiés et les comptes pro forma présentés est présenté ci-dessous :

<b>(en milliers d'euros)</b>	<b>31/03/2008</b>	<b>IFRS 5</b>	<b>31/03/2008</b>
	<b>Publié en 2008</b>		<b>PRO FORMA</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>26 106</b>	<b>5 111</b>	<b>20 995</b>
Ecart d'acquisition	19 542	4 052	15 490
Autres immobilisations incorporelles	1 731	342	1 389
Immobilisations corporelles	3 210	511	2 699
Titres mis en équivalence	244		244
Immobilisations financières	913	160	753
Impôts différés - Actif	466	46	420
<b>ACTIFS COURANTS</b>	<b>208 547 -</b>	<b>5 111</b>	<b>213 658</b>
Actifs destinés à être cédés	-	80 106	80 106
Stocks	7 178	4 030	3 148
Actif d'impôts exigibles	6 640	2 856	3 784
Clients et autres débiteurs	193 078	67 436	125 642
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 651	673	978
<b>TOTAL</b>	<b>234 653</b>	<b>0</b>	<b>234 653</b>

<b>(en milliers d'euros)</b>	<b>31/03/2008</b>	<b>IFRS 5</b>	<b>31/03/2008</b>
	<b>Publié en 2008</b>		<b>PRO FORMA</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>22 205</b>	<b>20 674</b>	<b>1 531</b>
Provision non courantes retraite	993	332	661
Passifs financiers non courants	21 136	20 298	838
Impôts différés - Passif	76	44	32
<b>PASSIFS COURANTS</b>	<b>209 839 -</b>	<b>20 674</b>	<b>230 513</b>
Passifs destinés à être cédés	-	74 933	74 933
Provision courantes	921	81	840
Dettes d'impôts exigibles	8 525	2 353	6 172
Fournisseurs et autres créditeurs	109 938	26 622	83 316
Autres passifs à court terme	90 455	25 203	65 252
<b>TOTAL</b>	<b>232 044</b>	<b>-</b>	<b>232 044</b>

#### I.4 Activités cédées et abandonnées

En application d'IFRS 5 et à des fins de comparaison, le compte de résultat des exercices 2008/2009 et 2007/2008 des activités cédées et abandonnées est présenté ci-dessous :

(en milliers d'euros)	ACTIVITES CEDEES		ACTIVITES ABANDONNEES	
	31/03/2009	31/03/2008	31/03/2009	31/03/2008
Chiffre d'affaires	42 496	211 534	3 653	18 413
Achats consommés	-42 772	-171 536	-3 339	-17 868
Charges de personnel	-12 946	-38 546	-1 699	-3 291
Charges et produits externes	1 117	0	0	0
Impôts & taxes	-618	-2 120	-107	-208
Dotations aux amortissements	-69	-1 341	-15	-121
Autres produits d'exploitation	4 655	5 766	0	18
Autres charges d'exploitation	-5 877	-11 135	-38	0
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>-14 014</b>	<b>-7 378</b>	<b>-1 545</b>	<b>-3 057</b>
Autres charges opérationnelles	-1	0	0	0
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-14 015</b>	<b>-7 378</b>	<b>-1 545</b>	<b>-3 057</b>
Produits de trésorerie ou d'équivalents de	0	0	0	0
Coût de l'endettement financier brut	106	-2 359	0	-188
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>106</b>	<b>-2 359</b>	<b>0</b>	<b>-188</b>
Charge d'impôt	0	-123	0	0
Quote-part du résultat net des sociétés m	0	0	0	0
<b>Résultat des activités conservées</b>	<b>-13 909</b>	<b>-9 614</b>	<b>-1 545</b>	<b>-3 245</b>

#### I.5 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation retenues par la société GROUPE ARES sont les suivantes :

- ✓ Sont consolidées par intégration globale, les sociétés dans lesquelles GROUPE ARES exerce un contrôle exclusif. Le contrôle est présumé exister lorsque la société mère détient, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise de manière à tirer avantage de ses activités.
- ✓ Sont consolidées par intégration proportionnelle, les sociétés dans lesquelles GROUPE ARES exerce un contrôle conjoint.
- ✓ Sont consolidées par mise en équivalence, les sociétés dans lesquelles GROUPE ARES exerce une influence notable dans la gestion, sans toutefois exercer un contrôle exclusif ou conjoint.

Les filiales sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au groupe alors que les filiales cédées sont exclues à compter de la date de perte de contrôle.

Les transactions intragroupe (comptes réciproques ainsi que les profits résultant d'opérations entre sociétés du groupe) ont été éliminées.

#### I.6 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les frais de développement engagés dans le cadre de la création de progiciels (nouveaux projets et développement de nouveaux modules) sont, conformément à la norme IAS 38, comptabilisés en immobilisations incorporelles dès lors qu'ils remplissent les critères suivants :

- ✓ Le projet est clairement défini et les coûts du projet peuvent être évalués de façon fiable,
- ✓ la faisabilité technique du projet est démontrée,
- ✓ le groupe a l'intention de mener son projet à terme et d'utiliser ou de vendre les solutions qui en résulteront,
- ✓ il existe un marché sur lequel le groupe pourra vendre les solutions développées,
- ✓ il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au groupe,
- ✓ le groupe dispose des ressources nécessaires afin de mener le projet à son terme.

Leur évaluation est faite sur la base des charges directes de salaires majorées, d'une part des charges sociales, et d'autre part, des frais de fonctionnement calculés selon un coefficient déterminé sur la base des charges de fonctionnement des services concernés et éventuellement des dépenses de sous-traitance.

Les frais de développement sont amortis sur la durée moyenne de commercialisation prévue.

Les frais correspondants à des projets non encore finalisés ne font pas l'objet d'amortissement. Ces projets font l'objet de test de perte de valeur pouvant aboutir, le cas échéant, à la constatation d'une dépréciation.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères exposés ci-dessus sont comptabilisés en charges au cours de l'exercice où ils sont encourus.

Les logiciels, droits d'usage et de distribution acquis en pleine propriété sont immobilisés à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement sur leur durée probable d'utilisation (un à trois ans).

## **I.7 Ecarts d'acquisition**

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition des sociétés consolidées et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis lors de la prise de contrôle, après affectation de l'écart de première consolidation à des éléments d'actifs incorporels ou corporels. L'analyse des écarts d'acquisition est finalisée dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition.

Le goodwill négatif résultant d'une acquisition est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortissables mais font l'objet de tests de dépréciation. Ces tests sont pratiqués chaque année, ou plus fréquemment si des événements ou circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue.

Les goodwills sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie.

La méthode d'évaluation retenue est celle des flux de trésorerie futurs actualisés. Cette évaluation est effectuée sur la base de paramètres issus du processus budgétaire validé par la direction.

L'actualisation se fait sur une durée infinie à partir des éléments suivants :

- ✓ l'année 1 intègre les données budgétaires,
- ✓ les données des quatre années suivantes reposent sur le processus budgétaire du groupe et les analyses de la direction, sur la base d'hypothèses de croissance et de rentabilité tenant compte des performances passées, de l'évolution prévisible de l'environnement économique et du développement attendu du marché,
- ✓ un taux de croissance de 2% maximum est retenu pour le calcul de la valeur terminale.

Le taux d'actualisation retenu fait référence à une moyenne pondérée entre le coût de la dette et le coût des fonds propres majoré d'un coefficient de risque lié aux conditions du marché financier et à la sensibilité des SSII par rapport à ce marché.

La totalité des écarts d'acquisition figurant à l'actif du bilan a été testée selon la méthode décrite ci-dessus.

Le taux d'actualisation retenu pour la présente clôture est fixé à 10%.

Lorsque la valeur actuelle est jugée inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée. Les dépréciations constatées sont considérées comme définitives et ne peuvent faire l'objet d'une reprise.

Aucune dépréciation n'a été constatée sur l'exercice 2008/2009.

## **I.8 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et du cumul des pertes de valeur

En raison de la nature des actifs détenus, l'application de l'approche par composants, conformément à l'IAS 16, n'a pas d'incidence sur les comptes du groupe.

Par ailleurs, l'analyse des durées de vie économique ne fait pas apparaître de différences significatives sur les comptes du groupe.

Les plans d'amortissements pratiqués dans les comptes individuels sont donc maintenus en consolidation. L'amortissement est fondé sur la durée d'utilisation probable des différentes catégories d'immobilisations.

Les biens, financés par un contrat de location financement, font l'objet d'un retraitement de consolidation afin de faire apparaître à l'actif la valeur du bien loué et au passif la dette financière correspondante.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- ✓ Constructions 20 ans
- ✓ Matériel et outillage 3 à 5 ans
- ✓ Agencements installations 5 à 10 ans
- ✓ Matériel informatique 2 à 5 ans
- ✓ Matériel de bureau 2 à 5 ans
- ✓ Mobilier de bureau 5 ans
- ✓ Matériel de transport 3 à 5 ans

## **I.9 Contrats de location financement où le groupe est preneur**

Les contrats de location financement sont comptabilisés à l'actif du bilan consolidé comme s'il s'agissait d'un achat à crédit. En contrepartie, une dette financière est reconnue au passif de ce même bilan.

Les contrats de crédit-bail mobilier concernent essentiellement des contrats liés à des matériels de transport et à du matériel informatique.

Les méthodes d'amortissement et de dépréciation de ces biens sont identiques à celles retenues pour les immobilisations.

## **I.10 Stocks et travaux en cours**

Le stock de marchandise est constitué essentiellement de licences achetées en vue de leur revente. Il est évalué au coût de revient suivant la méthode du coût moyen pondéré.

Le stock a été déprécié, le cas échéant, afin de le ramener à sa valeur nette probable de réalisation.

#### **I.11 Créances clients et autres débiteurs**

Les créances clients sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale historique.

Elles sont appréciées individuellement et, le cas échéant, font l'objet d'une dépréciation pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Le groupe a recours à des financements externes par l'intermédiaire de sociétés d'affacturage.

La norme IAS 39 précise les règles de décomptabilisation des actifs financiers. Les contrats ne transférant pas l'essentiel des risques attachés aux créances, le groupe a maintenu à l'actif du bilan les créances transférées et reclassé la dette nette envers le cessionnaire en concours bancaires.

Les créances clients cédées dans le cadre des contrats d'affacturage s'élèvent à 19 741 k€ au 31 mars 2009.

#### **I.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Elle comprend les liquidités et les comptes courants bancaires.

La société considère comme équivalents de trésorerie les placements très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie.

Ces éléments sont valorisés à leur juste valeur.

#### **I.13 Trésorerie et équivalents de trésorerie**

GRUPE ARES met en œuvre une politique de rachat de ses propres actions, conformément au mandat donné par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration.

Le programme de rachat d'actions a pour principal objectif l'animation du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Les opérations concernant les titres d'autocontrôle, détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité, sont valorisées à leur cours de clôture et sont enregistrées en diminution des capitaux propres.

Les résultats de cession sont imputés directement sur les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

#### **I.14 Indemnités de départ à la retraite**

Le Groupe Ares octroie à ses salariés des avantages postérieurs à l'emploi. Ceux-ci sont évalués conformément à IAS 19 par un actuaire indépendant.

Les salariés du groupe perçoivent une indemnité de départ à la retraite fixée par la convention collective Syntec, à savoir un cinquième de mois de salaire brut par année d'ancienneté, à partir de cinq ans d'ancienneté.

Les indemnités de départ sont estimées

✓ sur la base du salaire prévisionnel de fin de carrière,

- ✓ pondérées par le taux de rotation du personnel calculé par tranches d'âge et par l'espérance de vie,
- ✓ actualisées sur la période restant à courir jusqu'à la fin de l'activité professionnelle du salarié.

Le taux d'actualisation retenu est le taux des obligations des sociétés privées.

Le montant des engagements de retraite est réévalué chaque année et comptabilisé en consolidation en "Provisions non courantes".

Le groupe applique l'amendement d'IAS 19 selon lequel les écarts actuariels (gain ou perte) résultant de l'effet d'expérience et des changements d'hypothèses actuariels sont comptabilisés directement en capitaux propres.

### **I.15 Provisions pour risque et charges**

Une provision est constituée lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentative d'avantages économiques futurs, dont le montant peut être estimé de façon fiable. Le montant comptabilisé en provision à la clôture représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de la clôture.

### **I.16 Paiement en actions**

La société effectue des transactions par lesquelles elle remet en paiement ses propres instruments de capitaux propres en contrepartie de services. Ces transactions peuvent concerner des membres du personnel ou des dirigeants.

Ces attributions représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par le groupe.

S'il s'agit d'opérations immédiatement acquises aux bénéficiaires sans qu'aucune condition d'acquisition des droits ne soit nécessaire, le coût des services rendus est constaté en totalité en charges à la date d'octroi.

Si les instruments ne sont acquis qu'après un délai ou après une condition de performances, le coût est constaté en charges, réparti sur la période d'acquisition.

Le coût des services rendus est comptabilisé en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Le coût des paiements en actions est déterminé par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés, appréciée à la date d'octroi.

Pour cette évaluation le groupe applique le modèle de valorisation Black and Scholes

### **I.17 Impôt sur le résultat et imposition différée**

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend l'impôt exigible et les impôts différés. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas, il est comptabilisé en capitaux propres.

Les impôts différés sont calculés suivant la méthode du report variable. Ils sont constatés dans le compte de résultat et au bilan pour tenir compte :

- ✓ des déficits reportables,
- ✓ des décalages temporaires existant entre le résultat fiscal et le résultat comptable,
- ✓ des retraitements retenus pour l'établissement des comptes consolidés,

✓ de l'élimination de l'incidence des opérations comptabilisées pour la seule application des législations fiscales.

En application de la méthode du report variable, l'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement, est enregistré en compte de résultat au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs.

Les allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation des reports fiscaux déficitaires (y compris les montants reportables de manière illimitée) ne sont reconnus que si ces derniers ont de fortes chances d'être récupérés.

Le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés au 31 mars 2009 est de 33.33 %.

### **I.18 Information sectorielle**

La norme IAS 14 relative à l'information sectorielle impose d'analyser la performance de l'entreprise en fonction de secteurs primaire et secondaire correspondant d'une part, à l'activité et d'autre part, au secteur géographique.

Groupe ARES est désormais positionné sur des activités à forte valeur ajoutée, autour des services managés et l'activité du groupe est organisée autour des pôles suivants :

- ✓ Services IT (ITS)
  - ◆ Infogérance et services à la production
  - ◆ Développement et management applicatif
  - ◆ Conseil en système d'information
- ✓ Systèmes d'informations techniques (SIT)
  - ◆ Distribution de progiciels techniques
  - ◆ Intégration de progiciels techniques
- ✓ Intégration de solutions applicatives (ISA)
  - ◆ Intégration de solutions de paie & RH
  - ◆ Intégration de solutions de gestion financière
  - ◆ Intégration de solutions de gestion du temps

L'information sectorielle primaire est donc déclinée selon les trois pôles d'ARES : ITS, SIT et ISA

Les informations communiquées par secteur d'activité se rapportent uniquement aux éléments opérationnels du bilan et du compte de résultat :

- ✓ Chiffre d'affaires,
- ✓ Résultat opérationnel,
- ✓ Ecart d'acquisition,
- ✓ Frais de développement.

En effet, Ares a adopté une gestion centralisée de ses actifs et de ses passifs, ainsi que de sa fiscalité ; les éléments correspondants du bilan et du compte de résultat ne sont pas affectés aux différents secteurs d'activité.

Compte tenu de la répartition géographique de sa clientèle, essentiellement concentrée sur le territoire national, le groupe n'a pas déterminé de secteur secondaire répondant aux

définitions de la norme IAS 14.9.

### **I.19 Reconnaissance des produits**

Pour les conditions de reconnaissance du revenu, le groupe se réfère à la norme IAS 18.

- ✓ Pour les produits relatifs à la vente de biens, la comptabilisation de la vente a lieu à la date à laquelle le vendeur transfère à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété du bien.
- ✓ Les prestations de services sont comptabilisées selon la méthode à l'avancement.

### **I.20 Calcul du résultat par action**

Le calcul du résultat par action est effectué en divisant le résultat par le nombre moyen pondéré d'actions pendant l'exercice.

Le calcul du résultat dilué est effectué en divisant le résultat par le cumul du nombre moyen pondéré d'actions en tenant compte du nombre d'actions qui aurait résulté de l'exercice de l'ensemble des options de souscription d'actions à la clôture.

Les titres d'autocontrôle étant portés en déduction des capitaux propres, ces titres sont exclus du calcul du nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

### **I.21 Recours à des estimations**

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers, notamment en ce qui concerne les éléments suivants :

- ✓ L'évaluation des provisions et des engagements de retraite,
- ✓ Les impôts différés,
- ✓ Les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur
- ✓ La valorisation des paiements en actions.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période de changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

## **II. PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

### **II.1 Evolution du périmètre de consolidation**

- ✓ Le 1<sup>er</sup> avril 2008, la société ARES a procédé au Transfert Universel de Patrimoine des sociétés ARES INFOGERANCE et EUROGIS dont elle détenait 100% des titres.
- ✓ Le 21 juillet 2008, la totalité des titres DCV et SELECTIS a été cédée.
- ✓ En date du 13 mai 2008, la société Econocom a manifesté officiellement son souhait d'acquérir l'intégralité du capital et des droits de vote de la société Databail. Par ordonnance en date du 29 septembre 2008, le juge commissaire à la procédure de redressement judiciaire d'Ares a autorisé la conclusion du contrat de cession définitif. En conséquence, depuis le 29 septembre 2008, Ares n'exerce plus de contrôle sur la société

Databail dans la mesure où elle n'en dirige plus les politiques opérationnelles et financières.

✓ En date du 31 juillet 2008, un contrat de location gérance a été conclu entre Adéquat et la société D.FI. Au titre de ce contrat, D.FI a la responsabilité de l'exploitation du fonds de commerce. Par ordonnance en date du 29 septembre 2008, le juge commissaire à la procédure de redressement judiciaire d'Ares a autorisé la conclusion du contrat de cession définitif. En conséquence, depuis le 29 septembre 2008, Ares n'exerce plus de contrôle sur la société Adequat dans la mesure où elle n'en dirige plus les politiques opérationnelles et financières.

✓ La société ARES BELGIUM a été déclarée en faillite le 14 janvier 2009 auprès du Tribunal de Commerce de Charleroi.

Ces sociétés ne font plus partie du périmètre de consolidation du groupe au 31 mars 2009.

## II.2 Liste des sociétés consolidées au 31 mars 2009

Toutes les sociétés consolidées au sein du groupe GROUPE ARES sont des sociétés françaises, à l'exception de la société ARES Luxembourg de droit luxembourgeois.

SOCETES CONSOLIDEES	% Contrôle	% Intérêt	Méthode de Consolidation	Intégration fiscale
GROUPE ARES		Société-mère	I.G	OUI
ARES	100 %	100 %	I.G	OUI
ARES Luxembourg	100 %	100 %	I.G	NON
CYBERWARE	100 %	100 %	I.G	OUI
INFORDI	100 %	100 %	I.G	OUI
MEDICARES	100 %	100 %	I.G	OUI
SPACEBEL MEDICAL	100 %	100 %	I.G	OUI

I.G. : Intégration Globale

## II.3 Sociétés non consolidées

SOCIETES NON CONSOLIDEES	% Contrôle	Valeur brute des titres	Valeur nette titres
ACSL	31.25%	165	40
ARES WECA	20.00%	50	0
<b>Total</b>		<b>215</b>	<b>40</b>

Ces sociétés sont exclues du périmètre de consolidation, car Groupe ARES et ses filiales n'y exercent pas de contrôle, de droit ou de fait.

Les titres ACSL figuraient en « Titres mis en équivalence » pour leur valeur nette de 40 K€ au 31 mars 2008.

## III. NOTES SUR LE BILAN ET SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### III.1 Ecarts d'acquisition

VALEURS BRUTES	A l'ouverture	Acquisitions	Cessions- Mises au rebut	Variations de périmètre	Poste à poste	A la clôture
Ecart d'acquisition	40 213	-	1 582	-	13 558	25 073
<b>Total</b>	<b>40 213</b>	<b>-</b>	<b>1 582</b>	<b>-</b>	<b>13 558</b>	<b>25 073</b>

DEPRECIATION	A l'ouverture	Dotations	Cessions- Mises au rebut	Variations de périmètre	Poste à poste	A la clôture
Ecart d'acquisition	20 671			-	11 088	9 583
<b>Total</b>	<b>20 671</b>	-	-	-	<b>11 088</b>	<b>9 583</b>

VALEURS NETTES	A l'ouverture						A la clôture
Ecart d'acquisition	19 542						15 490
<b>Total</b>	<b>19 542</b>						<b>15 490</b>

### III.2 Autres immobilisations incorporelles

VALEURS BRUTES	A l'ouverture	Acquisitions	Cessions- Mises au rebut	Variations de périmètre	Poste à poste	A la clôture
Frais de développement	2 076		259	-	26	1 791
Concessions, brevets	3 063	51	1 151			1 963
<b>Total</b>	<b>5 139</b>	<b>51</b>	<b>1 410</b>	-	<b>26</b>	<b>3 754</b>

AMORTISSEMENTS	A l'ouverture	Dotations	Cessions- Mises au rebut	Variations de périmètre	Poste à poste	A la clôture
Frais de développement	915	384	129	-	24	1 146
Concessions, brevets	2 493	169	811			1 851
<b>Total</b>	<b>3 408</b>	<b>553</b>	<b>940</b>	-	<b>24</b>	<b>2 997</b>

VALEURS NETTES	A l'ouverture						A la clôture
Frais de développement	1 161						645
Concessions, brevets	570						112
<b>Total</b>	<b>1 731</b>						<b>757</b>

### III.3 Immobilisations corporelles

VALEURS BRUTES	A l'ouverture	Acquisition	Cessions- Mises au rebut	Variations de périmètre	Poste à poste	A la clôture
Matériels & outillage	350		26			324
Autres immo,corporelles	10 908	947	2 084	-	1 746	8 025
<b>Total</b>	<b>11 258</b>	<b>947</b>	<b>2 110</b>	-	<b>1 746</b>	<b>8 349</b>

AMORTISSEMENTS	A l'ouverture	Dotations	Cessions- Mises au rebut	Variations de périmètre	Poste à poste	A la clôture
Matériels & outillage	349	1	26			324
Autres immo,corporelles	7 699	1 611	1 566	-	1 638	6 106
<b>Total</b>	<b>8 048</b>	<b>1 612</b>	<b>1 592</b>	-	<b>1 638</b>	<b>6 430</b>

VALEURS NETTES	A l'ouverture	A la clôture
Matériels & outillage	1	-
Autres immo. corporelles	3 209	1 919
<b>Total</b>	<b>3 210</b>	<b>1 919</b>

### III.4 Actifs financiers non courants

VALEURS BRUTES	A l'ouverture	Acquisitions	Cessions- Mises au rebut	Variations de périmètre	Poste à poste	A la clôture
Titres non consolidés	118		-	50	147	215
Dépôts et cautionnement	845	59	384	-	163	357
<b>Total</b>	<b>963</b>	<b>59</b>	<b>384</b>	<b>-</b>	<b>213</b>	<b>572</b>

Le reclassement en poste à poste de 147 k€ s'analyse de la façon suivante : titres ARES MAROC reclassés en titres destinés à être cédés pour – 18 k€ et titres ACSL pour 165 K€.

PROVISIONS	A l'ouverture	Dotations	Cessions- Reprises	Variations de périmètre	Poste à poste	A la clôture
Titres non consolidés	50	129		-	4	175
Dépôts et cautionnements	-					-
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>129</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4</b>	<b>175</b>

VALEURS NETTES	A l'ouverture	A la clôture
Titres non consolidés	68	40
Dépôts et cautionnements	845	357
<b>Total</b>	<b>913</b>	<b>397</b>

### III.4 Impôts différés actif non courants

IMPOTS DIFFERES ACTIF	31/03/2009	31/03/2008
Différences temporaires	14	107
Retraitements de consolidation	194	359
<b>Total</b>	<b>208</b>	<b>466</b>

### III.5 Actifs destinés à être cédés

ACTIFS DESTINES A ETRE CEDES	31/03/2009	31/03/2008
Titres ARES MAGHREB	204	
Titres ARES MAROC	18	
Dépréciation des titres ARES MAGHREB	-129	
<b>Total net</b>	<b>93</b>	<b>0</b>

Les titres ARES MAGHREB figuraient en « Titres mis en équivalence » pour leur valeur brute de 204 k€ au 31 mars 2008.

### III.7 Stocks

	31/03/2009	31/03/2008
<b>STOCKS</b>		
Stocks de marchandises	31	9 398
Dépréciation des stocks	0	-2 220
<b>Total net</b>	<b>31</b>	<b>7 178</b>

La diminution du stock s'explique par le recentrage des activités du groupe vers les activités de services.

### III.8 Actifs d'impôt exigibles

	31/03/2009	31/03/2008
<b>ACTIFS D'IMPOT EXIGIBLES</b>		
Impôt sur les bénéfices	3 439	4 312
TVA	2 108	2 328
<b>Total</b>	<b>5 547</b>	<b>6 640</b>

### III.9 Clients et autres débiteurs

	31/03/2009	31/03/2008
<b>CREANCES CLIENTS</b>		
Clients	37 442	159 172
Clients - Effets à recevoir	43	67
Clients douteux	613	918
Clients- factures à établir	3 925	14 011
<b>Total brut</b>	<b>42 023</b>	<b>174 168</b>
Dépréciation des autres créances	5 251	1 777
<b>Total net</b>	<b>36 772</b>	<b>172 391</b>

La variation des comptes clients s'explique principalement par la variation de périmètre (- 63 268 k€ en net) et le recentrage des activités du groupe après les cessions.

	31/03/2009	31/03/2008
<b>AUTRES DEBITEURS</b>		
Fournisseurs - Avoirs à recevoir	259	4 415
Fournisseurs débiteurs	-	298
Personnel & organismes sociaux	141	299
Administrateurs judiciaires (y compris produits des cessions)	3 947	-
Autres débiteurs divers	3 248	4 503
Charges constatées d'avance	5 296	14 229
<b>Total brut</b>	<b>12 891</b>	<b>23 744</b>
Dépréciation des autres créances	2 286	3 057
<b>Total net</b>	<b>10 605</b>	<b>20 687</b>

### III.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31/03/2009	31/03/2008
<b>TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>		
Actifs disponibles à la vente	-	28
Disponibilités	1 456	1 623
<b>Total</b>	<b>1 456</b>	<b>1 651</b>

### III.11 Provisions

PROVISIONS NON COURANTES	A l'ouverture	Reprises	Variation Périmètre	Autres variations	A la clôture
Avantages au personnel à long terme	993	-	276	-	64
<b>Total</b>	<b>993</b>	<b>-</b>	<b>276</b>	<b>-</b>	<b>563</b>

<b>PROVISIONS COURANTES</b>	<b>A l'ouverture</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>	<b>Variation Périimètre</b>	<b>A la clôture</b>
Provisions pour litiges	701	395	40	- 81	975
Provisions pour pertes à terminaison	12	7	12		7
Provisions pour restructuration	208	2 773	2 432		549
<b>Total</b>	<b>921</b>	<b>3 175</b>	<b>2 484</b>	<b>- 81</b>	<b>1 531</b>

### III.12 Passifs financiers non courants et courants

<b>EMPRUNTS &amp; DETTES FINANCIERES</b>	<b>A l'ouverture</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>Variations de périmètre</b>	<b>A la clôture</b>
Emprunts à taux fixe auprès des ets de crédit	2			- 2	-
Emprunts issus des locations financement	36 359	225	1 360	- 34 236	988
Comptes bloqués de participation	711		141		570
Concours bancaires	6 681		1 591	- 1 445	3 645
Comptes courants d'actionnaires	4		4		-
Financement affacturage	67 834		54 682	- 9 816	3 336
<b>Total</b>	<b>111 591</b>	<b>225</b>	<b>57 778</b>	<b>- 45 499</b>	<b>8 539</b>

	<b>31/03/2009</b>	<b>COURANT</b>		<b>NON COURANT</b>	
		<b>A un an au plus</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>A plus de 5 ans</b>	
Emprunts issus des locations financement	988	884	104		
Comptes bloqués de participation	570	570			
Concours bancaires	3 645	3 645			
Financement affacturage	3 336	3 336			
<b>Total</b>	<b>8 539</b>	<b>8 435</b>	<b>104</b>		<b>-</b>

### III.13 Impôts différés passif non courants

<b>IMPOTS DIFFERES PASSIF</b>	<b>31/03/2009</b>	<b>31/03/2008</b>
Elimination provision avance intra-groupe	58	-
Retraitements de consolidation	28	76
<b>Total</b>	<b>86</b>	<b>76</b>

### III.14 Dettes d'impôts

<b>DETTES D'IMPOTS</b>	<b>31/03/2009</b>	<b>31/03/2008</b>
Impôts sur les bénéfices	60	37
TVA	10 444	6 705
Autres impôts à payer	1 663	1 783
<b>Total</b>	<b>12 167</b>	<b>8 525</b>

### III.15 Fournisseurs et autres créditeurs

<b>DETTES FOURNISSEURS</b>	<b>31/03/2009</b>	<b>31/03/2008</b>
Fournisseurs	37 839	48 529
Factures à recevoir	1 547	13 101
Effets à payer	-	265
<b>Total</b>	<b>39 386</b>	<b>61 895</b>

	31/03/2009	31/03/2008
<b>AUTRES CREDITEURS</b>		
Personnel & comptes rattachés	5 314	8 168
Organismes sociaux	30 601	12 950
<b>Dettes sociales</b>	<b>35 915</b>	<b>21 118</b>
Clients - Avoirs à établir	918	3 001
Clients créditeurs	2 014	2 143
Autres créditeurs divers	845	7 427
Produits constatés d'avance	7 136	14 354
<b>Autres dettes</b>	<b>10 913</b>	<b>26 925</b>
<b>Total</b>	<b>46 828</b>	<b>48 043</b>

### III.16 Information sectorielle

POLE METIERS	ITS	SIT	ISA	Activités cédées	activités abandonnées	TOTAL
Chiffre d'affaires	60 785	19 106	10 201	3 653	42 497	136 242
Résultat opérationnel courant	- 10 650	- 5 120	- 2 198	- 14 014	- 1 545	- 33 527
<i>dont Dépréciation écarts d'acquisition</i>	-	-	-	-	-	-
Ecart d'acquisition net	14 475	13	1 002	-	-	15 490
Frais de développement net	645	-	-	-	-	645

### III.17 Charges et produits d'exploitation

	31/03/2009	31/03/2008
<b>ACHATS CONSOMMES</b>		
Achats	19 405	24 872
Variation de stocks	553	-410
Escomptes obtenus des fournisseurs	-54	-222
Autres achats et charges externes	14 702	13 481
<b>Total</b>	<b>34 606</b>	<b>37 721</b>

	31/03/2009	31/03/2008
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>		
Salaires	50 484	50 211
Païement en actions	651	1 246
Charges sociales	21 211	22 212
Provisions pour avantages au personnel à long terme	-34	3
<b>Total</b>	<b>72 312</b>	<b>73 672</b>

	31/03/2009	31/03/2008
<b>CHARGES ET PRODUITS EXTERNES</b>		
Jetons de presence	70	72
Autres charges et produits divers de gestion	-213	-233
<b>Total</b>	<b>-143</b>	<b>-161</b>

	31/03/2009	31/03/2008
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>		
Dotations amortissements des immobilisations incorporelles	553	959
Dotations amortissements des immobilisations corporelles	1 528	975
<b>Total</b>	<b>2 081</b>	<b>1 934</b>

	31/03/2009	31/03/2008
<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Produits sur cession d'immobilisations	139	7 901
Autres produits	1 033	1 462
Pertes à terminaison	3	209
Dépréciation des comptes clients	-	600
<b>Total</b>	<b>1 175</b>	<b>10 172</b>

<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>31/03/2009</b>	<b>31/03/2008</b>
Valeurs nettes des immobilisations cédées	36	5 750
Autres charges	467	3 669
Dépréciation des comptes clients	596	-
Dépréciation des écarts d'acquisition	-	345
<b>Total</b>	<b>1 099</b>	<b>9 764</b>

### III.18 Autres charges opérationnelles

<b>AUTRES CHARGES OPERATIONNELLES</b>	<b>31/03/2009</b>	<b>31/03/2008</b>
Honoraires liés à la restructuration	937	-
Plan de sauvegarde de l'emploi	2 886	-
Plan de restructuration - loyers	276	-
<b>Total</b>	<b>4 099</b>	<b>-</b>

### III.19 Résultat financier

<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>31/03/2009</b>	<b>31/03/2008</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>4 603</b>	<b>102</b>
Revenus des créances commerciales	37	11
Dividendes reçus	19	7
Autres produits financiers	4 073	84
Gains de change	474	-
<b>Charges financières</b>	<b>1 805</b>	<b>2 416</b>
Intérêts sur emprunts	17	236
Intérêts sur comptes d'affacturage	1 593	1 076
Frais de banques	79	312
Intérêts des dettes commerciales	87	167
Intérêts sur la participation des salariés	29	40
Pertes de change	-	535
Dépréciation des titres non consolidés	-	50
<b>Total</b>	<b>2 798</b>	<b>-2 314</b>

### III.20 Charge d'impôt

La charge d'impôts comptabilisée s'analyse de la façon suivante :

<b>CHARGE D'IMPOTS</b>	<b>TOTAL</b>
Impôts dus sur bénéfices	62
Imposition différée	26
Crédits d'impôt	-15
<b>Total</b>	<b>73</b>

<b>PREUVE D'IMPOT</b>	<b>MONTANT</b>
Résultat net consolidé	-38 598
Dépréciation des écarts d'acquisition	0
Charge d'impôt consolidée (exigible et différée)	73
<b>Résultat consolidé avant impôt</b>	<b>-38 525</b>
<i>Taux théorique (taux courant applicable société mère)</i>	<i>33.33%</i>
<b>Charge fiscale théorique</b>	<b>-12 840</b>
Ecart de taux - Sociétés étrangères	-14
Crédits d'impôt	-15
Plus ou moins-value à long terme à LT	43
Effet négatif- intégration fiscale	600
Pertes fiscales non activées	13 453
IDA sur déficits fiscaux antérieurs	-33
Déduction provision non déductible N-1	-1 016
Résultat directement sur capitaux propres	-79
Impact contrôle fiscal	1
Divers	-127
Différences permanentes	100
<b>Charge fiscale réelle</b>	<b>73</b>
<i>Taux effectif d'impôt</i>	<i>-0.19%</i>

Compte tenu des pertes dégagées par la direction et des perspectives en cours, le groupe a décidé de cesser l'activation des impôts différés liés aux déficits fiscaux constatés au cours des exercices précédents et des exercices en cours. Les déficits fiscaux non activés du fait de l'application de règle de prudence s'analysent de la façon suivante :

<b>IMPOTS DIFFERES</b>	<b>EX EN COURS</b>	<b>EX ANTERIEURS</b>	<b>BASE IMPOTS</b>
Reportis fiscaux déficitaires - Régime d'intégration fiscale	13 453	10 303	71 269
Reportis fiscaux déficitaires - Autres	-	150	449
<b>Total</b>	<b>13 453</b>	<b>10 453</b>	<b>71 718</b>

## IV. INFORMATIONS HORS BILAN

### IV.1 Rémunération des dirigeants

<b>REMUNERATIONS</b>	<b>Administrateurs</b>	<b>Directeurs Généraux</b>
Salaires bruts	577	(*)
Jetons de présence	70	(*)
Instruments de capitaux propres	218	(*)
Provision pour avantages au personnel à long terme	2	(*)
<b>Total</b>	<b>867</b>	

(\*) L'information sur la rémunération globale allouée aux directeurs généraux, titulaires d'un mandat d'administrateur, est incluse dans les rémunérations brutes versées aux administrateurs car elle conduirait à faire état de rémunération individuelle.

### IV.2 Effectif moyen

<b>EFFECTIF MOYEN</b>	<b>31/03/2009</b>	<b>31/03/2008</b>
Effectif	1 456	1 939
<b>Total</b>	<b>1 456</b>	<b>1 939</b>

### IV.3 Engagements donnés et reçus

<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>31/03/2009</b>	<b>31/03/2008</b>
Nantissement au profit des banques du compte de garantie EUROFACTOR	3 700	3 700
Garantie de couverture de taux auprès de la Société Générale	15 000	15 000
Garantie de couverture de taux auprès du Crédit du Nord	-	30 000
Garantie de couverture de taux auprès du Crédit Agricole	-	15 000
Caution donnée à IBM dans le cadre du Contrat GOLD	-	5 000
Caution auprès d'IBM	-	6 800
Nantissement auprès d'IBM de la créance de Carry-Back	3 300	3 300
Garantie à 1ère demande auprès de la Société Générale sur complément de prix	-	3 120
Garantie à 1ère demande auprès du Crédit Agricole sur complément de prix	-	3 380
Nantissement des titres Adequat et Databail au profit de la SG et du CA	-	6 500
Nantissement de second rang au profit des banques du compte de garantie EUROFACTOR	-	1 811
Caution auprès de la Société Générale (cartes d'essence TOTAL)	-	19
Caution auprès de la Société Générale (loyers)	29	29
Caution auprès de la Société Générale (retenue de garantie des clients)	278	432
Contre-garantie Société Générale pour ARES MAROC	-	250
Garantie à 1ère demande auprès du CA sur les loyers Issy les Moulineaux	-	208
Suretés données à IBM sur les produits en cours de transfert de propriété	-	2 825
Contregarantie par la Société Générale de la garantie de Passif accordée à ECONOCOM	96	-
Contregarantie par le Crédit Agricole de la garantie de Passif accordée à ECONOCOM	104	-
<b>Total</b>	<b>22 507</b>	<b>97 374</b>

<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>31/03/2009</b>	<b>31/03/2008</b>
Garantie de couverture de taux auprès du Crédit du Nord	-	30 000
Garantie de couverture de taux auprès de la Société Générale	15 000	15 000
Garantie de couverture de taux auprès du Crédit Agricole	-	15 000
<b>Total</b>	<b>15 000</b>	<b>60 000</b>

### IV.4 Stock-options

Le Conseil d'Administration de Groupe Ares a consenti au profit de certains membres du personnel salarié et de certains dirigeants et mandataires sociaux de la société et de ses filiales, des plans d'achat d'actions à prix convenu.

✓ Suite à l'augmentation de capital de GROUPE ARES avec droit préférentiel de souscription réalisée au mois de décembre 2006, le Président Directeur Général, faisant usage des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil d'Administration du 11 décembre 2006, a procédé, en application de l'article L228-99 à un ajustement du prix des actions correspondant aux options de souscription d'actions consenties ainsi qu'à l'ajustement du nombre des actions auxquels donnent droit les options initiales, afin que le total initial du prix de souscription reste inchangé.

La méthode de calcul retenue a été celle prévue à l'article 242-12 1°,a) du décret du 23 mars 1967 qui permet de retenir comme valeur les moyennes des cours de bourse de l'action et du droit préférentiel de souscription pendant la période de souscription de l'augmentation de capital et permettant d'ajuster, pour chaque attribution d'options consentie, le prix de souscription et le nombre d'actions sous option.

#### **Méthode de calcul :**

Valeur du droit de souscription = 0.276 €

Valeur de l'action ex droit = 2.551€

Valeur de l'action droit attaché = 2.827 €

**Prix de souscription réajusté =**

Prix de souscription initial– (Prix de souscription initial x valeur du droit de souscription)

Valeur de l'action droit attaché

$$\text{Nombre d'action réajusté} = \frac{\text{Montant de l'investissement maximal du salarié}}{\text{Prix de souscription réajusté}}$$

✓ Suite à l'augmentation de capital de GROUPE ARES avec droit préférentiel de souscription réalisée au mois de novembre 2007, le Président Directeur Général, faisant usage des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil d'Administration du 4 septembre 2007 et du 25 septembre 2007, a procédé, en application de l'article L228-99 à un ajustement du prix des actions correspondant aux options de souscription d'actions consenties ainsi qu'à l'ajustement du nombre des actions auxquels donnent droit les options initiales, afin que le total initial du prix de souscription reste inchangé.

La méthode de calcul retenue a été celle prévue à l'article R 228-91-1 a) du Code de commerce qui permet de retenir comme valeur les moyennes des cours de bourse de l'action et du droit préférentiel de souscription pendant la période de souscription de l'augmentation de capital et permettant d'ajuster, pour chaque attribution d'options consentie, le prix de souscription et le nombre d'actions sous option.

**Méthode de calcul :**

Valeur du droit de souscription = 0.579 €

Valeur de l'action ex droit = 4.187 €

Valeur de l'action droit attaché = 4.766 €

**Prix de souscription réajusté =**

$$\text{Prix de souscription initial} - (\text{Prix de souscription initial} \times \text{valeur du droit de souscription})$$

Valeur de l'action ex droit

$$\text{Nombre d'action réajusté} = \frac{\text{Montant de l'investissement maximal du salarié}}{\text{Prix de souscription réajusté}}$$

PLAN	N°3	N°4	N°5	N°6	N°7	N°8
Date décision du CA	06/04/01	16/07/02	28/10/03	25/05/04	30/01/06	24/01/07
Date d'expiration	05/04/08	15/07/09	27/10/10	24/05/11	29/01/13	23/01/14
Nombre de bénéficiaires	105	22	17	5	29	15
Prix d'exercice en euros	8.00	6.80	3.45	4.32	2.87	3.66
<b>Titres attribués</b>	<b>151 950</b>	<b>30 000</b>	<b>200 000</b>	<b>15 000</b>	<b>150 000</b>	<b>156 000</b>
Options levées	-	-	-	-	-	-
Options perdues ( * )	78 200	1 000	113 280	9 000	30 000	
<b>Titres avant aug.de capital 2006</b>	<b>73 750</b>	<b>29 000</b>	<b>86 720</b>	<b>6 000</b>	<b>120 000</b>	<b>NA</b>
Nombre d'action réajusté	81 718	32 112	96 206	6 646	132 971	
Prix de souscription réajusté	7.22	6.14	3.11	3.90	2.59	
<b>Titres après aug. de capital 2006</b>	<b>81 718</b>	<b>32 112</b>	<b>96 206</b>	<b>6 646</b>	<b>132 971</b>	<b>NA</b>
Options levées				1 200	2 217	
Options perdues ( * )	22 382	13 287	33 802	2 123	29 919	8 000
<b>Titres avant aug.de capital 2007</b>	<b>59 336</b>	<b>18 825</b>	<b>62 404</b>	<b>3 323</b>	<b>100 835</b>	<b>148 000</b>
Nombre d'action réajusté	68 933	21 869	72 421	3 859	117 137	171 970
Prix de souscription réajusté	6.22	5.29	2.68	3.36	2.23	3.15
<b>Titres après aug. de capital 2007</b>	<b>68 933</b>	<b>21 869</b>	<b>72 421</b>	<b>3 859</b>	<b>117 137</b>	<b>171 970</b>
Options levées			6 036		2 575	
Options perdues ( * )	68 933	15 760	36 212		64 360	125 490
<b>Dilution potentielle</b>	<b>0</b>	<b>6 109</b>	<b>30 173</b>	<b>3 859</b>	<b>50 202</b>	<b>46 480</b>

Les plans N°1 et N°2 sont arrivés à échéance au cours des exercices précédents

(\*) Options perdues suite à des démissions ou des licenciements ou à l'obsolescence du plan

#### IV.5 Emission de Bons de Souscription d'Actions nouvelles (BSA)

✓ En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale du 27 septembre 2006, le Conseil d'Administration en date du 27 septembre 2006 et du 9 octobre 2006 et le Directeur Général en date du 6 novembre 2006 ont procédé à une augmentation de capital par la création de 2 444 652 actions assorties chacune d'un bon de souscription d'actions (BSA)

Un BSA permet de souscrire à une action Groupe ARES. Les BSA peuvent être exercés du 18 décembre 2006 au 17 décembre 2008.

Suite à l'augmentation de capital de novembre 2007, un BSA permet de souscrire 1,14 action nouvelle.

L'ajustement des droits a été calculé de la façon suivante : (Valeur de l'action ex droit de souscription + valeur du droit) / Valeur de l'action ex droit de souscription

✓ En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale du 4 septembre 2007, le Conseil d'Administration en date du 4 septembre 2007 et du 25 septembre 2007 et le Directeur Général en date du 2 octobre 2007 ont procédé à une augmentation de capital par la création de 2 773 575 actions assorties chacune de deux bons de souscription d'actions (BSA), soit 5 547 150 BSA.

Un BSA permet de souscrire à une action Groupe ARES. Les BSA peuvent être exercés du 12 novembre 2007 au 31 décembre 2008.

BSA en circulation	Augmentation Capital Déc 06	Augmentation Capital Nov 07	TOTAL
Emission	2 444 652	5 547 150	7 991 802
BSA exercés au cours des exercices antérieurs	-497 511	-15 408	-512 919
BSA exercés au cours de l'exercice	-12 172	-1 226	-13 398
BSA non exercés et annulés à l'échéance	-1 934 969	-5 530 516	-7 465 485
<b>BSA en cours à la clôture de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dilution potentielle en nombre d'actions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### IV.6 Résultat par action

	31/03/2009	31/03/2008
Résultat - (en keuros)	-38 598	-34 153
Résultat des activités poursuivies - (en keuros)	-23 144	-21 294
Résultat des activités cédées et abandonnées - (en keuros)	-15 454	-12 859
<b>Nombre moyen pondéré d'actions</b>	<b>15 012 024</b>	<b>13 227 556</b>
Ajustement pour effet dilutif des stock-options	136 823	382 174
Ajustement pour effet dilutif des BSA	0	7 751 483
Ajustement pour effet dilutif des actions gratuites	0	1 296 372
<b>Nombre moyen pondéré d'actions potentielles</b>	<b>15 148 847</b>	<b>22 657 585</b>
<b>Résultat net par action des activités poursuivies</b>		
Résultat par action en euros	-1.54	-1.61
Résultat dilué par action en euros	-1.53	-0.94
<b>Résultat net par action des activités cédées &amp; abandonnées</b>		
Résultat par action en euros	-1.03	-0.97
Résultat dilué par action en euros	-1.02	-0.57
<b>Résultat net par action</b>		
Résultat par action en euros	-2.57	-2.58
Résultat dilué par action en euros	-2.55	-1.51

#### IV.7 Informations concernant le risque financier

Le groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

✓ risque de crédit

- ✓ risque de liquidité
- ✓ risque de marché.

Cette note présente des informations sur l'exposition du groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques.

La politique de gestion des risques du groupe a pour objectif

- ✓ d'identifier et d'analyser les risques auxquels le groupe doit faire face,
- ✓ de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre,
- ✓ de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies.

La politique et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus afin de prendre en compte les évolutions des conditions de marché et des activités du groupe.

**Risque de crédit** : Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

L'exposition du groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles et la concentration des clients.

La répartition équilibrée du portefeuille place le groupe en situation de faible dépendance à l'égard d'un client particulier.

La direction a défini une politique de crédit au terme de laquelle la solvabilité de chaque nouveau client fait l'objet d'une analyse individuelle avant qu'il ne puisse bénéficier des conditions de livraison et de paiement usuelles dans le groupe. Pour ce faire, le groupe a recours à des notations externes. Les clients qui ne satisfont pas aux exigences du groupe en matière de solvabilité ne peuvent conclure des transactions avec le groupe que dans le cas où ils règlent d'avance leur commande.

Les ventes de biens sont assorties de clause de réserve de propriété, afin qu'un cas d'impayé, le groupe dispose d'une sûreté.

Le groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients. Les deux principales composantes de cette dépréciation correspondent, d'une part à des pertes spécifiques liées à des risques individualisés, d'autres part à des pertes encourues, reposant sur des données historiques de statistiques de paiement pour des actifs similaires.

Quant aux titres de placements, le groupe limite son risque par la faiblesse de ces investissements, mais aussi en investissant uniquement dans des titres liquides.

**Risque de liquidité** : Le risque de liquidité correspond au risque que le groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du groupe.

Pour financer ses besoins d'exploitation, le groupe dispose des ressources suivantes :

- ✓ deux lignes d'affacturage au titre des transactions antérieures à l'ouverture du redressement judiciaire de ARE SA et dont les montants ont été gelés dans le cadre dudit redressement, à un coût d'utilisation annuel moyen de Euribor 3 mois + 0.70% (hors commission d'affacturage),
- ✓ deux lignes d'affacturage au titre des transactions postérieures à l'ouverture du redressement judiciaire de ARE SA, à un coût d'utilisation annuel moyen de Euribor 3 mois + 0.60% et Euribor 3 mois + 0.85% (hors commission d'affacturage),
- ✓ 3,150 millions d'euros de facilité de caisse, qui porte intérêts au taux EONIA + 1,5 et garantie à hauteur de 3,7 millions d'euros sur le compte de garantie EUROFACTOR. Sur ces facilités de caisse, 2,156 millions correspondent au solde des découverts utilisés à la date du redressement judiciaire de la SA ARES et sont donc inscrits au passif de la

société et feront l'objet d'un abandon à hauteur de 75% et 0.994 million d'euros octroyés après la date du 21 juillet 2008.

**Risque de marché** : La gestion du risque de change a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité/risque.

Suite au redressement judiciaire de la SA ARES, les dettes en devises au 21 juillet 2008 ont été converties en euros aux cours du 21 juillet 2008 et ne constituent donc un risque de taux à la clôture.

Avec le recentrage de activités du groupe, peu d'opérations sont réalisées en devises, en particulier il n'a plus d'achats auprès de constructeurs étrangers. Par conséquent, l'exposition au risque de change sur les opérations commerciales est naturellement limitée.

Quant au risque de taux, le groupe n'a plus d'emprunt auprès d'établissement de crédit. L'endettement financier court terme est contracté à taux variable. La mise en place des instruments de couverture des taux permet de limiter le risque de taux.

ETAT DES POSITIONS DU GROUPE FACE AU RISQUE DE CHANGE				
(en kdevises)				
	USD	GBP	DZD	EUR
Clients et autres débiteurs	2 405	2		1 809
Fournisseurs et autres créditeurs	14			11
Disponibilités	105		308	82
Hors bilan	-	-	-	-
Achats à terme	-	-	-	-

	MONTANT	DATE DEBUT	DATE ECHEANCE	TAUX
Garantie de taux Société Générale	15 000	21/6/07	25/6/09	Euribor 3M / 5%

#### IV.8 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat sont résumés dans le tableau ci-dessous :

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	KPMG	PRAXOR
<b>AUDIT</b>		
Commissariat aux comptes, Certification		
SA GROUPE ARES	109	48
SA ARES	30	31
SAS SPACEBEL MEDICAL		7
Autres missions accessoires et d'audit		
	139	86
<b>AUTRES PRESTATIONS</b>		
Juridique, fiscal & social	-	-
Audit interne	-	-
Autres	-	-
	-	-
<b>Total</b>	<b>139</b>	<b>86</b>

#### V. EVENEMENTS POST-CLOTURE

Depuis le 31 mars 2009, les principaux événements suivants sont intervenus :

Le 10 avril 2009, l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire a approuvé les opérations suivantes :

- ✓ l'imputation du report à nouveau débiteur et la réduction de capital, motivée par les pertes existantes et probables, par voie de diminution du pair des actions (1,2704 €) et fixation de la valeur nominale des actions (0,10 €),
- ✓ l'émission et l'attribution gratuite de 15.540.584 bons de souscription d'actions (BSA) à l'ensemble des actionnaires, à raison de 1 BSA pour 1 action ancienne Groupe ARES ; 2 BSA donnant droit de souscrire jusqu'au 31 décembre 2009 à 3 actions nouvelles de Groupe ARES, pour un prix de souscription de 0,25 € par action nouvelle, soit une augmentation de capital potentielle d'un montant total de 5.827.719 €.

Le 4 mai 2009, le titre Groupe ARES a repris sa cotation.

Le 25 mai 2009, Groupe ARES a lancé une augmentation de capital par émission de bons de souscription d'actions attribués gratuitement, afin de disposer des ressources aux fins de financement d'une partie du plan de redressement de ARES SA.

Le 30 juin 2009, la société ARES SA a procédé au premier paiement de ses créanciers, conformément au plan de redressement validé par le Tribunal de Commerce pour un montant de 6 299 k€.

**ETAT DES POSITIONS DU GROUPE FACE AU RISQUE DE CHANGE**  
(en kdevises)

	USD	GBP	DZD	EUR
Clients et autres débiteurs	2 405	2		1 809
Fournisseurs et autres créditeurs	14			11
Disponibilités	105		308	82
Hors bilan	-	-	-	-
Achats à terme	-	-	-	-

	MONTANT	DATE DEBUT	DATE ECHEANCE	TAUX
Garantie de taux Société Générale	15 000	21/6/07	25/6/09	Euribor 3M / 5%

### **3.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Groupe Arès S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note I.2 de l'annexe intitulée « Bases de préparation et faits marquants » qui expose les raisons pour lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été retenu pour l'arrêté des comptes.

#### **II. Justification des appréciations**

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. La très grande volatilité sur les marchés financiers demeurés actifs, la raréfaction des transactions sur des marchés financiers devenus inactifs ainsi que le manque de visibilité sur le futur créent des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

- Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur la situation du groupe au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité de l'exploitation.
- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés que la note I.3 relative à la présentation des activités abandonnées fournit une information appropriée.
- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note I.7 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note I.7 donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 14 septembre 2009

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

Grégoire Menou  
*Associé*

Paris, le 14 septembre 2009

Praxor Audit

Bernard Maillet  
*Associé*

### 3.3 Comptes sociaux au 31 mars 2009

- Montants exprimés en Euros -

#### BILAN AU 31 MARS 2009

BILAN – ACTIF	31/03/09			31/03/08
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	17.109.230	17.109.230	-	-
<b>Actif immobilisé</b>	<b>17.109.230</b>	<b>17.109.230</b>	-	-
Stocks et travaux en cours	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	460.309	-	460.309	879.585
Autres créances	3.533.915	-	3.533.915	19.805.691
Valeurs mobilières de placement	156.976	93.756	63.220	252.605
Disponibilités	28.383	-	28.383	125.598
Charges constatées d'avance	6.350	-	6.350	18.956
<b>Actif circulant</b>	<b>4.185.933</b>	<b>93.756</b>	<b>4.092.177</b>	<b>21.082.435</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>21.295.163</b>	<b>17.202.986</b>	<b>4.092.177</b>	<b>21.082.435</b>

BILAN – PASSIF	31/03/09	31/03/08
Capital social	19.742.890	18.687.775
Prime d'émission	13.389.680	13.378.409
Réserve légale	735.000	735.000
Réserves indisponibles	793.644	1.829.575
Report à nouveau	(14.981.339)	2.149.824
Résultat de l'exercice	(16.586.223)	(17.131.163)
<b>Capitaux propres</b>	<b>3.093.652</b>	<b>19.649.420</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	-	-
<b>Emprunts et dettes financières</b>	<b>347.446</b>	<b>1.023.643</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	209.584	179.275
Dettes fiscales et sociales	326.974	230.097
Autres dettes	114.521	-
<b>Dettes d'exploitation</b>	<b>651.079</b>	<b>409.372</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>4.092.177</b>	<b>21.082.435</b>

**COMPTE DE RESULTAT AU 31 MARS 2009**

<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>31/03/09</b>	<b>31/03/08</b>
Chiffre d'affaires	1.083.786	974.662
Autres produits d'exploitation	-	3
Reprises sur provisions et transferts de charges	1.486	521.960
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>1.085.272</b>	<b>1.496.625</b>
Achats consommés	-	-
Autres achats et charges externes	-543.340	-939.254
Charges de personnel	-742.956	-639.863
Impôts et taxes	-23.275	-128.270
Autres charges d'exploitation	-78.652	-72.501
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>(1.388.223)</b>	<b>(1.779.888)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(302.951)</b>	<b>(283.263)</b>
<b>Quote-part de résultat sur opérations en commun</b>	<b>-</b>	<b>25</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(16.133.672)</b>	<b>(16.721.160)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(148.473)</b>	<b>(191.849)</b>
Impôt sur les sociétés	(1.127)	65.084
<b>RESULTAT NET</b>	<b>(16.586.223)</b>	<b>(17.131.163)</b>

**GROUPE ARES**  
**COMPTES ANNUELS DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2008 AU 31 MARS 2009**  
**- Montants exprimés en €uros -**

Les comptes annuels de la société GROUPE ARES, couvrant la période d'activité allant du 1er avril 2008 au 31 mars 2009, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la société en date du 28 juillet 2009.

**I. PRINCIPES COMPTABLES**

Afin de poursuivre sa restructuration et améliorer sa rentabilité, le groupe a au cours de cette période :

- cédé la totalité de ses activités d'infrastructures (Pôle SIS) afin de se recentrer sur ses activités de services et d'intégration de progiciels à plus forte valeur ajoutée,
- réalisé un Plan de Sauvegarde de l'Emploi concernant une centaine de salariés,
- initié une opération en capital par l'émission sur le marché de 15 540 584 bons de souscription d'actions attribués gratuitement aux actionnaires de GROUPE ARES, afin de disposer de ressources nécessaires pour le financement d'une partie du plan de redressement de la filiale ARES SA et de réduire les frais financiers du groupe.

Face à ses difficultés financières, la société ARES (filiale à 100% de GROUPE ARES) a été contrainte de procéder au dépôt d'une déclaration de cessation de paiement le 18 juillet 2008. Le 30 mars 2009, le Tribunal de Commerce a arrêté le plan de redressement organisant la continuation de l'entreprise, aux conditions suivantes :

- ✓ Remboursement de la créance superprivilégiée, selon l'accord donné par l'Unédic,
- ✓ Remboursement des créanciers publics, selon accord donné par la CCSF,
- ✓ Remboursement des créanciers membres des comités par règlement à 25% de leur créance pour solde de tout compte, remboursement de autres créances privilégiées et chirographaires non membres des comités selon l'une des options suivantes : Règlement à 25 % des créances pour solde de tout compte ou règlement du passif à 100% sans intérêt sur une durée de 10 ans en 10 dividendes annuels progressifs

Par ailleurs, la société a établi des prévisions de trésorerie pour les douze mois suivant la date d'arrêt. Le Conseil d'Administration a examiné ces prévisions de trésorerie et estime que la trésorerie sera suffisante pour répondre aux besoins de financement sur la période concernée. En conséquence, le Conseil d'Administration a décidé de clôturer ses comptes en maintenant le principe de continuité d'exploitation.

Les évaluations retenues pour établir ces prévisions ont été réalisées à partir d'estimations et d'hypothèses sous-jacentes. Si toutefois ces conditions n'étaient pas respectées, le principe comptable de continuité d'exploitation retenu pour l'établissement des comptes consolidés au 31 mars 2009 pourrait s'avérer inapproprié.

Dans cette perspective, les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## I.1 Principes particuliers applicables aux comptes annuels au 31 mars 2009

Néant

## I.2 Immobilisations financières

Les titres de participations sont portés à l'actif pour leur coût d'acquisition.

Ils sont éventuellement dépréciés lorsque le montant des titres est supérieur à la quote-part de situation nette de la participation ou à leur valeur économique.

## I.3 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur prix d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire des titres (déterminée sur la base du cours moyen du mois de clôture pour les actions propres cotées et sur la base de la valeur probable de réalisation pour les autres valeurs) est inférieure au prix d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée.

La cotation des actions GROUPE ARES ayant été suspendue et reprise le 4 mai 2009, la provision a été calculée sur les premiers jours de cotation.

## I.4 Evènements significatifs de l'exercice

Dans le cadre de l'apurement du passif de sa filiale ARES SA et du projet de plan de redressement associé, la société a abandonné l'intégralité de la créance qu'elle détenait sur sa filiale à la date de déclaration du redressement judiciaire, soit un montant de 16 228 680 euros.

## II. NOTES SUR LE BILAN ET SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### II.1 Immobilisations financières

Les variations d'immobilisations financières s'analysent de la manière suivante :

VALEURS BRUTES	01/04/2008	Augmentation	Diminution	31/03/2009
Titres de participation	17.109.230	-	-	17.109.230
<b>Total</b>	<b>17.109.230</b>	-	-	<b>17.109.230</b>

PROVISIONS	01/04/08	Dotations	Reprises	31/03/09
Titres de participation	17.109.230	-	-	17.109.230
<b>Total</b>	<b>17.109.230</b>	-	-	<b>17.109.230</b>

VALEURS NETTES	01/04/08		31/03/09
Titres de participation	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-

Les titres de participation sont constitués de la participation à 100% de la SA ARES (6.566.994 actions détenues sur un nombre total de 6.567.000).

## II.2 Créances d'exploitation

L'état des créances au 31 mars 2009 se décompose ainsi :

ETAT DES CREANCES	Solde brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients et comptes rattachés	460.309	460.309	-
Autres Créances	3.533.915	3.533.915	-
<b>Total</b>	<b>3.994.224</b>	<b>3.994.224</b>	-

La créance d'impôt née du report en arrière des déficits a été classée à moins d'un an, les créances de Carry-back pouvant être remboursées par anticipation jusqu'au 31 décembre 2009.

Les créances clients s'analysent comme suit :

CREANCES CLIENTS	31/03/09	31/03/08
Clients	348.890	590.638
Clients – Factures à établir	111.419	288.947
<b>Total</b>	<b>460.309</b>	<b>879.585</b>

Les autres créances et les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

AUTRES CREANCES	31/03/09	31/03/08
Personnel	35.110	348
Organismes sociaux	17.846	5.501
Comptes courants Groupe	11.000	16.069.750
Groupe – Intégration fiscale	17.873	239.070
Etat- impôt sur les bénéfices (1)	3.439.225	3.469.425
TVA déductible	12.861	21.597
<b>Total</b>	<b>3.533.915</b>	<b>19.805.691</b>

(1) Dont 3.424.353 euros correspondant à la créance du report en arrière du déficit fiscal

COMPTES DE REGULARISATION	31/03/09	31/03/08
Charges constatées d'avance	6.350	18.956
<b>Total</b>	<b>6.350</b>	<b>18.956</b>

### II.3 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement s'analysent comme suit :

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	31/03/09	31/03/08
Actions propres	156.976	252.605
Autres	-	-
<b>Total brut</b>	<b>156.976</b>	<b>252.605</b>
Provisions pour dépréciation	93.756	-
<b>Total net</b>	<b>63.220</b>	<b>252.605</b>

### II.4 Capitaux propres

Les variations de capitaux propres du groupe s'analysent de la manière suivante :

CAPITAUX PROPRES	01/04/08	Affectation du résultat	Variation de capital	Autres	31/03/09
Capital social	18.687.775	-	1.055.115	-	19.742.890
Prime d'émission	13.378.409	-	11.271	-	13.389.680
Réserve légale	735.000	-	-	-	735.000
Réserves indisponibles	1.829.575	-	- 1.035.931	-	793.644
Report à nouveau	2.149.824	- 17.131.163	-	-	- 14.981.339
Résultat de l'exercice	- 17.131.163	17.131.163	-	- 16.586.223	- 16.586.223
<b>Total</b>	<b>19.649.420</b>	<b>-</b>	<b>30.455</b>	<b>- 16.586.223</b>	<b>3.093.652</b>

### II.5 Composition du capital social

CAPITAL SOCIAL	Quantité	Montant en Euros
Actions composant le capital social au début de l'exercice	14.710.052	18.687.775
Actions gratuites émises sur l'exercice	815.432	1.035.932
Stock options exercés au cours de l'exercice	-	-
BSA exercés pendant l'exercice	15.100	19.183
<b>Actions composant le capital social à la clôture</b>	<b>15.540.584</b>	<b>19.742.890</b>

### II.6 Emprunts et dettes financières

Les variations des emprunts et dettes financières s'analysent de la manière suivante :

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	01/04/08	Augmentation	Diminution	31/03/09
Concours bancaires	165.202	-	165.202	-
Comptes courants Groupe	722.900	-	390.326	332.574
Comptes courants Groupe – Intégration fiscale	135.541	14.872	135.541	14.872
<b>Total</b>	<b>1.023.643</b>	<b>14.872</b>	<b>691.069</b>	<b>347.446</b>

L'état des emprunts et dettes financières au 31 mars 2009 se décompose ainsi :

ETAT DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	31/03/09	A moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	A plus de 5 ans
Comptes courants Groupe	332.574	332.574	-	-
Comptes courants Groupe – Intégration fiscale	14.872	14.872	-	-
<b>Total</b>	<b>347.446</b>	<b>347.446</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## II.7 Dettes d'exploitation

L'état des dettes d'exploitation au 31 mars 2009 se décompose ainsi :

ETAT DES DETTES	Solde	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Dettes fournisseurs	209.584	209.584	-
Dettes fiscales et sociales	326.974	326.974	-
Autres dettes	114.521	114.521	-
<b>Total</b>	<b>651.079</b>	<b>651.079</b>	-

Les dettes fournisseurs s'analysent comme suit :

DETTES FOURNISSEURS	31/03/09	31/03/08
Fournisseurs	122.442	59.232
Factures à recevoir	87.142	120.043
<b>Total</b>	<b>209.584</b>	<b>179.275</b>

Les dettes fiscales et sociales s'analysent comme suit :

DETTES FISCALES ET SOCIALES	31/03/09	31/03/08
Personnel	500	288
Personnel – Charges à payer	89.009	17.375
Organismes sociaux	70.848	83.568
Organismes sociaux- Charges à payer	34.362	7.869
TVA à décaisser	20.389	8.445
TVA collectée	2.348	2.628
Autres charges à payer	109.518	109.924
<b>Total</b>	<b>326.974</b>	<b>230.097</b>

Les autres dettes s'analysent comme suit :

<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>	<b>31/03/09</b>	<b>31/03/08</b>
Clients – Avoirs à établir	79.521	-
Jetons de présence à verser	35.000	-
Divers	-	-
<b>Total</b>	<b>114.521</b>	<b>-</b>

## II.8 Charges d'exploitation

<b>AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>	<b>31/03/09</b>	<b>31/03/08</b>
Fournitures administratives	-	100
Locations immobilières	35.898	35.898
Locations mobilier et matériel	2.470	2.348
Locations véhicules	57.589	35.511
Entretien réparation des véhicules	680	894
Assurances diverses	19	6.765
Honoraires	308.029	678.331
Frais d'actes et contentieux	13.892	13.632
Publicité et relations publiques	64.767	73.577
Voyages et déplacements	12.237	23.593
Carburant	30.316	27.263
Frais de mission et réception	9.255	31.533
Frais postaux et télécommunications	5.052	4.657
Frais et commissions bancaires	3.136	5.152
<b>Total</b>	<b>543.340</b>	<b>939.254</b>

<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>31/03/09</b>	<b>31/03/08</b>
Salaires	535.800	474.478
Charges sociales	205.403	164.991
Autres charges de personnel	1.753	394
<b>Total</b>	<b>742.956</b>	<b>639 863</b>

<b>IMPOTS ET TAXES</b>	<b>31/03/09</b>	<b>31/03/08</b>
Taxe d'apprentissage	3.366	3.627
Formation professionnelle	3.126	3.687
Taxe professionnelle	4.339	4.629
Taxe sur les véhicules	7.568	9.514
Imposition forfaitaire annuelle	2.000	3.305
Droits d'enregistrement	-	500
ORGANIC	2.446	1.763
Taxes diverses	431	101.245
<b>Total</b>	<b>23.275</b>	<b>128.270</b>

<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>31/03/09</b>	<b>31/03/08</b>
Jetons de présence	70.000	72.500
Autres charges	8.652	1
<b>Total</b>	<b>78.652</b>	<b>72.501</b>

## II.9 Résultat financier

Le résultat financier s'analyse ainsi :

<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>31/03/09</b>	<b>31/03/08</b>
Produits financiers	<b>189.023</b>	<b>416.848</b>
Autres produits financiers	189.023	416.848
<b>Charges financières</b>	<b>16.322.695</b>	<b>17.138.008</b>
Provisions sur immobilisations financières		17.109.230
Abandon de créances ARES	16.228.680	
Autres charges financières	259	28.778
Provisions pour dépréciation des actions propres	93.756	
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(16.133.672)</b>	<b>(16.721.160)</b>

## II.10 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'analyse ainsi :

<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>31/03/09</b>	<b>31/03/08</b>
Produits exceptionnels	<b>19.531</b>	<b>9.895</b>
Boni sur cessions actions propres	19.531	9.895
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>168.004</b>	<b>201.744</b>
Autres charges exceptionnelles	4.408	1.167
Mali sur cessions actions propres	163.596	200.577
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(148.473)</b>	<b>(191.849)</b>

## II.11 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

<b>VENTILATION DE L'IS</b>	<b>Résultat avant Impôt</b>	<b>Impôt dû</b>	<b>Résultat net</b>
Courant	-16.436.623	-	-16.436.623
Exceptionnel	-148.473	-	-148.473
Frais imputés sur la prime d'émission	-	495	-495
Intégration fiscale – Contrôle fiscal	-	632	-632
<b>Total</b>	<b>-16.585.096</b>	<b>1.127</b>	<b>-16.586.223</b>

## III. INFORMATIONS HORS BILAN

### III.1 Rémunération des dirigeants

Les rémunérations versées aux mandataires sociaux se décomposent de la façon suivante :

<b>REMUNERATIONS VERSEES</b>	<b>Salaires bruts</b>	<b>Jetons de présence</b>
BERJAMIN Michel	312.831	7.500
DEMARE Christophe	-	7.500
HERVE Philippe	-	7.500
KRZENTOWSKI Alain	-	5.000
LE FORESTIER Bruno	37.842	-
LEYNE Thierry		7.500

VIEL Eric	68.361	-
<b>Total</b>	<b>419.034</b>	<b>35.000</b>

### III.2 Effectifs

La répartition de l'effectif moyen est la suivante :

EFFECTIF	31/03/09	31/03/08
Cadres	1	1
Non cadres	2	2
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>3</b>

### III.3 Emission de Bons de Souscription d'Actions nouvelles (BSA)

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale du 27 septembre 2006, le Conseil d'Administration en date du 27 septembre 2006 et du 9 octobre 2006 et le Directeur Général en date du 6 novembre 2006 ont procédé à une augmentation de capital par la création de 2 444 652 actions assorties chacune d'un bon de souscription d'actions (BSA)

Un BSA permet de souscrire à une action Groupe ARES. Les BSA peuvent être exercés du 18 décembre 2006 au 17 décembre 2008.

Suite à l'augmentation de capital de novembre 2007, un BSA permet de souscrire 1,14 action nouvelle.

L'ajustement des droits a été calculé de la façon suivante : (Valeur de l'action ex droit de souscription + valeur du droit) / Valeur de l'action ex droit de souscription

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale du 4 septembre 2007, le Conseil d'Administration en date du 4 septembre 2007 et du 25 septembre 2007 et le Directeur Général en date du 2 octobre 2007 ont procédé à une augmentation de capital par la création de 2 773 575 actions assorties chacune de deux bons de souscription d'actions (BSA), soit 5 547 150 BSA.

Un BSA permet de souscrire à une action Groupe ARES. Les BSA peuvent être exercés du 12 novembre 2007 au 31 décembre 2008.

BSA en circulation	Aug de 12/2006	Aug de 11/2007	TOTAL
Emission	2.444.652	5.547.150	7.991.802
BSA exercés sur ex. antérieurs	-497.511	-15.408	-512.919
BSA exercés en 2008/2009	-12.172	-1.226	-13.398
BSA non exercés et annulés	-1.934.969	-5.530.516	-7.465.485
<b>BSA en circulation au 31/03/09</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### III.4 Stock-options

Le Conseil d'Administration de Groupe Ares a consenti au profit de certains membres du personnel salarié et de certains dirigeants et mandataires sociaux de la société et de ses filiales, des plans d'achat d'actions à prix convenu.

✓ Suite à l'augmentation de capital de GROUPE ARES avec droit préférentiel de souscription réalisée au mois de décembre 2006, le Président Directeur Général, faisant usage des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil d'Administration du 11 décembre 2006, a procédé, en application de l'article L228-99 à un ajustement du prix des actions correspondant aux options de souscription d'actions consenties ainsi qu'à l'ajustement du nombre des actions auxquels donnent droit les options initiales, afin que le total initial du prix de souscription reste inchangé.

La méthode de calcul retenue a été celle prévue à l'article 242-12 1°,a) du décret du 23 mars 1967 qui permet de retenir comme valeur les moyennes des cours de bourse de l'action et du droit préférentiel de souscription pendant la période de souscription de l'augmentation de capital et permettant d'ajuster, pour chaque attribution d'options consentie, le prix de souscription et le nombre d'actions sous option.

**Méthode de calcul :**

Valeur du droit de souscription = 0.276 €

Valeur de l'action ex droit = 2.551€

Valeur de l'action droit attaché = 2.827 €

**Prix de souscription réajusté =**

Prix de souscription initial -  $\frac{(\text{Prix de souscription initial} \times \text{valeur du droit de souscription})}{\text{Valeur de l'action droit attaché}}$

Valeur de l'action droit attaché

**Nombre d'action réajusté =**

$\frac{\text{Montant de l'investissement maximal du salarié}}{\text{Prix de souscription réajusté}}$

Prix de souscription réajusté

✓ Suite à l'augmentation de capital de GROUPE ARES avec droit préférentiel de souscription réalisée au mois de novembre 2007, le Président Directeur Général, faisant usage des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil d'Administration du 4 septembre 2007 et du 25 septembre 2007, a procédé, en application de l'article L228-99 à un ajustement du prix des actions correspondant aux options de souscription d'actions consenties ainsi qu'à l'ajustement du nombre des actions auxquels donnent droit les options initiales, afin que le total initial du prix de souscription reste inchangé.

La méthode de calcul retenue a été celle prévue à l'article R 228-91-1 a) du Code de commerce qui permet de retenir comme valeur les moyennes des cours de bourse de l'action et du droit préférentiel de souscription pendant la période de souscription de l'augmentation de capital et permettant d'ajuster, pour chaque attribution d'options consentie, le prix de souscription et le nombre d'actions sous option.

**Méthode de calcul :**

Valeur du droit de souscription = 0.579 €

Valeur de l'action ex droit = 4.187 €

Valeur de l'action droit attaché = 4.776 €

**Prix de souscription réajusté =**

Prix de souscription initial -  $\frac{(\text{Prix de souscription initial} \times \text{valeur du droit de souscription})}{\text{Valeur de l'action ex droit}}$

Valeur de l'action ex droit

**Nombre d'action réajusté =**

$\frac{\text{Montant de l'investissement maximal du salarié}}{\text{Prix de souscription réajusté}}$

Prix de souscription réajusté

Les caractéristiques des plans sont les suivantes :

PLAN	N°3	N°4	N°5	N°6	N°7	N°8
Date décision du CA	06/04/01	16/07/02	28/10/03	25/05/04	30/01/06	24/01/07
Date d'expiration	05/04/08	15/07/09	27/10/10	24/05/11	29/01/13	23/01/14
Nombre de bénéficiaires	105	22	17	5	29	15
Prix d'exercice en euros	8.00	6.80	3.45	4.32	2.87	3.66
<b>Titres attribués</b>	<b>151 950</b>	<b>30 000</b>	<b>200 000</b>	<b>15 000</b>	<b>150 000</b>	<b>156 000</b>
Options levées	-	-	-	-	-	-
Options perdues ( * )	78 200	1 000	113 280	9 000	30 000	
<b>Titres avant aug.de capital 2006</b>	<b>73 750</b>	<b>29 000</b>	<b>86 720</b>	<b>6 000</b>	<b>120 000</b>	<b>NA</b>
Nombre d'action réajusté	81 718	32 112	96 206	6 646	132 971	
Prix de souscription réajusté	7.22	6.14	3.11	3.90	2.59	
<b>Titres après aug. de capital 2006</b>	<b>81 718</b>	<b>32 112</b>	<b>96 206</b>	<b>6 646</b>	<b>132 971</b>	<b>NA</b>
Options levées				1 200	2 217	
Options perdues ( * )	22 382	13 287	33 802	2 123	29 919	8 000
<b>Titres avant aug.de capital 2007</b>	<b>59 336</b>	<b>18 825</b>	<b>62 404</b>	<b>3 323</b>	<b>100 835</b>	<b>148 000</b>
Nombre d'action réajusté	68 933	21 869	72 421	3 859	117 137	171 970
Prix de souscription réajusté	6.22	5.29	2.68	3.36	2.23	3.15
<b>Titres après aug. de capital 2007</b>	<b>68 933</b>	<b>21 869</b>	<b>72 421</b>	<b>3 859</b>	<b>117 137</b>	<b>171 970</b>
Options levées			6 036		2 575	
Options perdues ( * )	68 933	15 760	36 212		64 360	125 490
<b>Dilution potentielle</b>	<b>0</b>	<b>6 109</b>	<b>30 173</b>	<b>3 859</b>	<b>50 202</b>	<b>46 480</b>

Les plans N°1 et N°2 sont arrivés à échéance au cours des exercices précédents

(\*) Options perdues suite à des démissions ou des licenciements ou à l'obsolescence du plan

### III.5 Emission d'actions gratuites

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale du 27 septembre 2006, le conseil d'administration de la société, dans sa séance du 11 décembre 2006, a décidé d'attribuer 896 372 actions gratuites, représentant 10% du capital social de la société à cette date, dont la période d'acquisition s'achèvera le 29 décembre 2008.

Suite à l'augmentation de capital de la société en octobre 2007 réalisée avec droit préférentiel de souscription, le conseil d'administration a, dans sa séance du 8 novembre 2007, procédé à l'ajustement du nombre d'actions attribuées afin de préserver les droits des bénéficiaires, portant ainsi le nombre total d'actions gratuites attribuées à 1 040 148 actions ;

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale du 4 septembre 2007, le conseil d'administration du 30 janvier 2008 a décidé d'attribuer 400 000 actions gratuites à 4 bénéficiaires.

Les bénéficiaires devront être encore salarié du groupe à l'issu de la période d'acquisition qui a été fixée à 2 ans. La période de conservation des actions est de deux ans.

Au 31 mars 2009, l'émission d'actions gratuites a présenté les particularités suivantes :

Nombre d'actions émises	31/03/09
Actions attribuées sur exercices précédents	1.440.148
Actions attribuées au cours de l'exercice	0
Attributions annulées suite aux départs des bénéficiaires	- 624.716
<b>Nombre d'actions créées sur l'exercice</b>	<b>815.432</b>
<b>Actions gratuites restant à créer</b>	<b>-</b>

### III.6 Crédit-bail

Néant

### III.7 Engagements donnés et reçus

ENGAGEMENTS DONNES	31/03/09	31/03/08
Nantissement du carry back au profit d'IBM	3.300.000	3.300.000

ENGAGEMENTS RECUS	31/03/09	31/03/08
Néant	-	-

## IV AUTRES INFORMATIONS

### IV.1 Consolidation

GROUPE ARES est la société consolidante des comptes consolidés du GROUPE ARES.

### IV.2 Intégration fiscale

La société GROUPE ARES constitue la tête de groupe en conformité avec l'article 223A du CGI pour la détermination du résultat fiscal d'ensemble au 31 mars 2009.

Les charges d'impôt comptabilisées dans les filiales sont celles déterminées en l'absence d'intégration fiscale. La société GROUPE ARES enregistre, quant à elle, l'incidence positive ou négative par rapport au résultat d'ensemble.

### IV.3 Indemnités de départ à la retraite

Les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées au niveau de GROUPE ARES dans les comptes consolidés. Les indemnités conventionnelles de départ en retraite des cadres et des ETAM sont payables à leur départ en retraite, s'ils font partie de la société à cette date. Le montant de la dette au 31 mars 2009 dans les comptes consolidés est de 562.915 euros.

### IV.4 Evènements post-clôture

Depuis le 31 mars 2009, les principaux événements importants suivants sont intervenus :  
L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire réunie le 10 avril 2009 a approuvé les opérations suivantes :  
-l'imputation du report à nouveau débiteur et la réduction de capital, motivée par les pertes existantes et probables, par voie de diminution du pair des actions (1,2704 €) et fixation de

la valeur nominale des actions (0,10 €). Ainsi, au 10 avril 2009, le capital social de la Société s'élevait à 1.554.058,40 € divisé en 15.540.840 actions de 0,10 € de valeur nominale ; et

-l'émission et l'attribution gratuite de 15.540.584 bons de souscription d'actions à l'ensemble des actionnaires, à raison de 1 BSA pour 1 action ancienne Groupe Ares ; 2 BSA donnant droit de souscrire jusqu'au 31 décembre 2009 à 3 actions nouvelles de Groupe Ares, pour un prix de souscription de 0,25 € par action nouvelle.

Le 4 mai 2009, les actions Groupe Ares ont repris leur cotation.

Le 25 mai 2009, Groupe Ares a attribué les BSA3 à l'intégralité des actionnaires. A compter de ce jour, les BSA ont été cotés sur le marché Euronext Eurolist Paris.

#### IV.5 Tableau des filiales

Filiales	Quote-part de capital en %	Valeur brute	Valeur nette	Capital social	Capitaux propres autres que capital	Résultat	Chiffre d'affaires	Prêts (+) & avances (-)	Dividendes encaissés
SA ARES 5, avenue de Norvège BP 390 91140 Courtaboeuf 1 Cedex	100	17.109.230	-	11.000.000	(51.512.259)	(22.019.406)	133.747.529	(332.574)	-

#### IV.6 Tableau des sous-filiales détenues par la SA ARES, consolidées au sein de GROUPE ARES

Filiales	Quote-part de capital en %	Valeur brute	Valeur nette	Capital social	Capitaux propres autres que capital	Résultat	Chiffre d'affaires
ARES Luxembourg 28 rue du Commerce 3450 Luxembourg	100	100.000	100.000	100.000	141.863	227.918	2.577.150
CYBERWARE 5 avenue de Norvège BP 390 91140 Courtaboeuf 1 Cedex	100	38.112	38.112	38.112	(11.880)	(78.580)	6.494
INFORDI 5 avenue de Norvège BP 390 91140 Courtaboeuf 1 Cedex	99	37.731	37.731	23.000	13.862	(97.700)	1.568
SPACEBEL MEDICAL Rue Jean BART 31670 LABEGE	100	687.754	687.754	450.000	21.942	56.137	514.852
MEDICARES 5 avenue de Norvège 91140 Courtaboeuf 1 Cedex	100	1.249.588	1.249.588	37.072	(3.971.381)	(792.555)	1.276.387

#### IV.7 Tableau des éléments concernant les entreprises liées et les participations

3.3.1.1.1.1.1.1	Rubriques	Entreprises liées	Participations
3.3.1.1.1.1.2	<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		
	Participations		17.109.230
	Prov s/titres de participation		-17.109.230
	<b>ACTIF CIRCULANT</b>		
	Créances clients et comptes rattachés	30.237	418.889
	Autres créances	11.000	
	<b>DETTES</b>		
	Emprunts et dettes financières divers		347.446
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		55.695
	Autres dettes	1.139	78.382
	<b>COMPTE DE RESULTAT</b>		
	Charges d'exploitation		89.603
	Produits d'exploitation	31.229	1.052.547
	Produits financiers		188.953
	Charges financières		16.228.680

### **3.4 Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Groupe Arès S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe intitulée « Principes comptables » qui expose les raisons pour lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été retenu pour l'arrêté des comptes.

#### **II. Justification des appréciations**

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. La très grande volatilité sur les marchés financiers demeurés actifs, la raréfaction des transactions sur des marchés financiers devenus inactifs ainsi que le manque de visibilité sur le futur créent des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

- Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous estimons que l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité de l'exploitation.
- La note I.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation de la valeur d'usage des titres de participation par la société. Dans le cadre de notre appréciation des

règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables, des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 14 septembre 2009

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

Grégoire Menou  
*Associé*

Paris, le 14 septembre 2009

Praxor Audit

Bernard Maillet  
*Associé*

## 4 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

### 4.1 Communiqué relatif aux honoraires des commissaires aux comptes du Groupe versés au titre de l'exercice clos le 31 mars 2009

<b>HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b>	<b>KPMG</b>	<b>PRAXOR</b>
<b>AUDIT</b>		
Commissariat aux comptes, Certification		
SA GROUPE ARES	109	48
SA ARES	30	31
SAS SPACEBEL MEDICAL		7
Autres missions accessoires et d'audit		
	139	86
<b>AUTRES PRESTATIONS</b>		
Juridique, fiscal & social	-	-
Audit interne	-	-
Autres	-	-
	-	-
<b>Total</b>	<b>139</b>	<b>86</b>

### 4.2 Commissaires aux comptes titulaires et suppléants

<b>Titulaires</b>	<b>Date de première nomination</b>	<b>Durée du mandat en cours</b>	<b>Echéance du mandat</b>
<b>KPMG S.A.</b> , représentée par Grégoire Menou 2 bis, rue de Villiers Levallois- Perret Cedex (92309)	6 septembre 2002	6 exercices renouvellement lors de l'assemblée générale du 18 décembre 2008	à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014
<b>Praxor Audit</b> , représentée par Bernard Maillet 156, bld Haussmann Paris (75008)	15 septembre 2003	6 exercices à compter du 26 septembre 2005	à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011
<b>Suppléants</b>	<b>Date de première nomination</b>	<b>Durée du mandat en cours</b>	<b>Echéance du mandat</b>
<b>Frédéric Quélin</b> 1, cours Valmy Paris La Défense Cedex (92923)	6 septembre 2002	6 exercices renouvellement lors de l'assemblée générale du 18 décembre 2008	à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014
<b>Henri Grillet</b> 156, bld Haussmann Paris (75008)	15 septembre 2003	6 exercices à compter du 26 septembre 2005	à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011

Il n'y a donc pas lieu de procéder au renouvellement des mandats des commissaires aux comptes de la Société.

### **4.3 Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés**

Néant

## 5 DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

Le présent document d'information annuel est établi en application de l'article L. 451-1-1 du Code monétaire et financier et de l'article 222-7 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») et relatif aux informations publiées ou rendues publiques par la Société au cours des douze derniers mois en France, afin de satisfaire à ses obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers, d'émetteurs d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers.

Les informations, communiqués et documents publiés sur le site de Groupe ARES sont accessibles à l'adresse Internet suivante : [www.ares.fr](http://www.ares.fr) ; pour accéder aux documents correspondants, cliquez sur l'intitulé du document.

Les informations et communiqués publiés sur le site de l'AMF sont accessibles à l'adresse Internet suivante : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

Les informations et communiqués publiés sur le site d'Info Financière, site géré par la direction des Journaux officiels, sont accessibles à l'adresse Internet suivante : [www.info-financiere.fr](http://www.info-financiere.fr).

Les informations publiées sur le site du *Bulletin des Annonces légales obligatoires* sont accessibles à l'adresse Internet suivante : <http://balo.journal-officiel.gouv.fr/>.

Les avis publiés dans les journaux d'annonces légales peuvent être obtenus auprès de la Société.

Les actes et documents déposés auprès du greffe du Tribunal de Commerce d'Evry peuvent être obtenus ou consultés auprès de cet organisme par le biais de son site Internet : <http://www.infogreffe.fr/> ou consultés au siège administratif de la Société.

Date	Informations / documents	Publications
<b>I. INFORMATIONS FINANCIERES</b>		
14/08/2009	Chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> trimestre 2009-2010	Site Groupe ARES et site Info financière
31/07/2009	Résultats 2008-2009	Site Groupe ARES et site Info financière
29/05/2009	Chiffre d'affaires 2008-2009	Site Groupe ARES et site Info financière
20/05/2009	Lancement d'une augmentation de capital par émission d'ABSA	Site Groupe ARES, AMF et site Info financière
20/05/2009	Note d'opération relative à l'émission d'ABSA	Site Groupe ARES
20/05/2009	Actualisation du document de référence 2009	Site Groupe ARES et AMF
30/04/2009	Document de référence 2009	Site Groupe ARES, AMF et site Info financière

Date	Informations / documents	Publications
30/04/2009	Reprise de la cotation de l'action	Site Groupe ARES et site Info financière
03/12/2008	Rapport financier annuel	Site Groupe ARES
18/11/2008	Chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> semestre 2008-2009	Site Groupe ARES et site Info financière
09/09/2008	Chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> trimestre 2008-2009	Site Groupe ARES
11/07/2008	Résultats annuels 2007-2008	Site Groupe ARES
14/05/2008	Chiffre d'affaires de l'exercice 2007/2008	Site Groupe ARES et BALO (n°62 – 0806612)
<b>Franchissement de seuils</b>		
28/08/2009	Franchissement de seuil (déclaration d'intention)	AMF
30/07/2009	Franchissement de seuil	AMF
27/11/2008	Franchissement de seuil (déclaration d'intention)	AMF
21/11/2008	Franchissement de seuil	AMF
29/04/2008	Franchissement de seuil (déclaration d'intention)	AMF
25/04/2008	Franchissement de seuil	AMF
<b>Déclaration des dirigeants et personnes liées</b>		
30/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
30/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
30/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
30/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
24/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
24/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF

Date	Informations / documents	Publications
24/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
24/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
10/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
10/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
10/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
10/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
10/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
10/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
10/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
08/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
08/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
08/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
08/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
08/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
08/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
08/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
08/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
08/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF

Date	Informations / documents	Publications
08/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
08/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
01/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
01/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
01/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
01/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
01/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
01/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
01/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
01/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
01/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
01/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
01/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
01/07/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
19/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF







Date	Informations / documents	Publications
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
12/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
09/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
09/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
09/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
09/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
09/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
09/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF

Date	Informations / documents	Publications
09/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
09/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
09/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
09/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
09/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
09/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
09/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
09/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
09/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
09/06/2009	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
27/11/2008	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
27/11/2008	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
27/11/2008	Déclaration d'opérations sur titres	AMF
<b>Déclaration des transactions sur actions propres</b>		
27/08/2008	Déclaration des transactions sur actions propres	AMF
21/07/2008	Déclaration des transactions sur actions propres	AMF
23/06/2008	Déclaration des transactions sur actions propres	AMF
20/05/2008	Déclaration des transactions sur actions propres	AMF
14/04/2008	Déclaration des transactions sur actions propres	AMF

Date	Informations / documents	Publications
<b>Informations concernant les droits de vote</b>		
11/09/2009	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social	Site Groupe ARES et site Info financière
14/08/2009	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social	Site Groupe ARES
09/07/2009	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social	Site Groupe ARES et site Info financière
10/06/2008	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social	Site Groupe ARES
13/05/2008	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social	Site Groupe ARES
<b>II. DOCUMENTS DISPONIBLES A L'OCCASION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES</b>		
14/09/2009	Modalités de mise à disposition des documents préparatoires pour l'assemblée générale du 30 septembre 2009	Site Groupe ARES et site Info financière
14/09/2009	Avis de convocation de l'assemblée générale du 30 septembre 2009	BALO (n°110 – 0907102)
26/08/2009	Avis de réunion valant avis de convocation de l'assemblée générale du 30 septembre 2009	BALO (n°102 – 0906714)
15/04/2009	Compte rendu de l'assemblée générale du 10 avril 2009	Site Groupe ARES et site Info financière
25/03/2009	Modalités de mise à disposition des documents préparatoires pour l'assemblée générale du 10 avril 2009	Site Groupe ARES et site Info financière

Date	Informations / documents	Publications
25/03/2009	Avis de convocation de l'assemblée générale du 10 avril 2009	BALO (n°36 – 0901503)
06/03/2009	Avis de réunion de l'assemblée générale du 10 avril 2009	BALO (n°28 – 0901093)
05/01/2009	Compte-rendu de l'assemblée générale du 18 décembre 2008	Site Groupe ARES et site Info financière
22/12/2008	Communication concernant l'assemblée générale du 18 décembre 2008	Site Groupe ARES et site Info financière
12/12/2008	Avis de deuxième convocation des titulaires de bons de souscription d'actions émis le 18 décembre 2006	BALO (n°150 – 0814919)
12/11/2008	Modalités de mise à disposition des documents préparatoires pour l'assemblée générale du 18 décembre 2008	Site Groupe ARES et site Info financière
12/11/2008	Avis de réunion valant avis de convocation de l'assemblée générale du 18 décembre 2008	BALO (n°137 – 0813973) et site Info financière
07/11/2008	Rectificatif de l'avis de réunion paru au BALO du 3 novembre 2008	BALO (n°135 – 0813956)
03/11/2008	Avis de réunion valant avis de convocation des titulaires de bons de souscription d'actions émis le 18 décembre 2006	BALO (n°133 – 0813757) et site Info financière
03/11/2008	Avis de réunion valant avis de convocation des titulaires de bons de souscription d'actions émis le 12 décembre 2007	BALO (n°133 – 0813758) et site Info financière
<b>III. COMMUNIQUES</b>		
14/09/2009	Mise à disposition du rapport financier annuel 2008-2009	Site Groupe Ares
09/04/2009	Plan d'apurement de passif	Site Groupe ARES et site Info financière
30/03/2009	ARES sort de redressement judiciaire	Site Groupe ARES et site Info financière

Date	Informations / documents	Publications
10/02/2009	Groupe ARES devient le premier intégrateur certifié de l'offre Arcole Chronos et prolonge son exclusivité	Site Groupe ARES et site Info financière
20/01/2009	ARES envisage sa sortie de redressement judiciaire à la fin du 1 <sup>er</sup> trimestre 2009	Site Groupe ARES et site Info financière
08/01/2009	Nomination de Claude Durand aux postes de Directeur Technique National et Directeur de l'activité Services pour la région Ile de France	Site Groupe ARES et site Info financière
05/01/2009	Recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008	Site Groupe ARES et site Info financière
06/11/2008	ARES 1 <sup>er</sup> partenaire Autodesk	Site Groupe ARES et site Info financière
01/10/2008	Finalisation du processus de cessions et achèvement du recentrage sur un périmètre à plus forte valeur ajoutée	Site Groupe ARES
21/07/2008	Closing des cessions SIS et placement en redressement judiciaire	Site Groupe ARES
07/07/2008	Projet cession pôle Infrastructures Sud Ouest à CIS AQUITAINE Valley	Site Groupe ARES
02/07/2008	Projet cession pôle Infrastructures province à CHEOPS	Site Groupe ARES
25/06/2008	Projet cession pôle Infrastructures et DATABAIL	Site Groupe ARES
19/06/2008	Projet cession pôle ventes d'infrastructures et pôle réseaux, mobilité et sécurité	Site Groupe ARES
<b>IV. INFORMATIONS LEGALES (DEPOT ET PUBLICITE)</b>		
<b>Publicité dans les journaux d'annonces légales</b>		
14/09/2009	Avis de convocation de l'assemblée générale du 30 septembre 2009	Le Parisien

Date	Informations / documents	Publications
05/05/2009	Réduction du capital social	La semaine de l'Ile de France
23/04/2009	Droits de vote	Le Républicain
21/04/2009	Démission de M. Eric Viel	La semaine de l'Ile de France
25/03/2009	Avis de convocation à l'assemblée générale du 10 avril 2009	Le Parisien
17/03/2009	Constatation de l'augmentation de capital	La semaine de l'Ile de France
10/03/2009	Cooptation de M. Bruno Le Forestier et démission de M. Eric Viel, M. Philippe Hervé et M. Alain Krzentowski	La semaine de l'Ile de France
21/11/2008	Avis de convocation des titulaires de bons de souscription d'actions émis le 18 décembre 2006	Le Parisien
<b>Dépôts au greffe du Tribunal de Commerce d'Evry</b>		
10/04/2009	Statuts à jour	Site du Greffe du Tribunal de Commerce d'Evry
10/04/2009	Procès verbal de l'assemblée ordinaire et extraordinaire	
10/04/2009	Procès verbal du Conseil d'administration	
10/03/2009	Statuts à jour	
10/03/2009	Acte sous seing privé	
26/12/2008	Procès verbal du Conseil d'administration	
26/12/2008	Statuts à jour	
18/12/2008	Procès verbal de l'assemblée ordinaire et extraordinaire	
08/10/2008	Procès verbal du Conseil d'administration	
17/08/2008	Ordonnance sur requête	
16/04/2008	Procès verbal du Conseil d'administration	



## **6 CONTROLE INTERNE**

### **6.1 Rapport du Président sur les Conditions préparatoires et d'organisation des travaux du Conseil, les procédures de contrôle interne et le gouvernement d'entreprise de la société (Art. L 225-37 du Code de Commerce)**

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 5 du Code de commerce, le Président de votre Conseil d'administration vous rends compte, dans le présent rapport :

- de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009 et de l'étendue des pouvoirs du Président-Directeur Général ;
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société ;
- les règles retenues pour le gouvernement d'entreprise ;
- les principes et règles arrêtés pour déterminer la rémunération et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ;
- les modalités de participations à l'assemblée générale ;
- les publications des informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Le présent rapport répond à cette obligation légale. Il a été établi notamment en suivant les orientations publiées par l'AMF le 23 janvier 2004 et de ses rapports sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne en date du 22 janvier 2007 et du 27 novembre 2008.

Le présent rapport a été porté à la connaissance du conseil d'administration de la Société et approuvé par ce dernier lors de sa séance du 8 septembre 2009.

## **1. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **1.1 Présentation du Conseil d'administration**

La société Groupe ARES est une société anonyme régie par le livre II, titre II du Code de commerce relative aux sociétés commerciales. La direction générale a été confiée au président du Conseil d'administration, Monsieur Michel Benjamin, (le « **Président** ») par le Conseil d'administration dans sa séance du 11 décembre 2006. Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs de la Direction Générale.

Le fonctionnement et la composition du Conseil d'administration sont organisés par le règlement intérieur établi le 18 mars 2004 et mis à jour lors de la séance du Conseil d'administration du 5 novembre 2008.

La composition actuelle du Conseil d'administration est décrite au paragraphe 2.16.1.1 du rapport financier annuel.

## **1.2 Pouvoirs du Conseil d'administration et du Président du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que les tiers savaient que l'acte dépassait cet objet ou qu'ils ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

## **1.3 Composition du conseil**

Conformément aux dispositions légales et à l'article 14 des statuts de la Société, le Conseil d'administration est composé de trois membres au moins et dix-huit membres au plus, nommés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, sous réserve de l'exception posée par la loi en cas de fusion.

Il n'existe pas de limite statutaire au renouvellement des mandats.

La composition actuelle du Conseil d'administration est décrite au paragraphe 2.16.1.1 du rapport financier annuel.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action, conformément aux statuts et au règlement intérieur de la Société.

## **1.4 Présidence du Conseil d'administration**

Conformément à l'article 15 des statuts de la Société, le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président qui doit être obligatoirement une personne physique, à peine de nullité de sa nomination, et dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur.

Le Président ne doit pas être âgé de plus de soixante cinq ans. Si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

## **1.5 Rémunération**

Conformément à l'article 19 des statuts de la Société, l'assemblée générale fixe le montant global de la rémunération des membres du Conseil d'administration, attribués à titre de jetons de présence. Ce montant est réparti entre les membres du Conseil d'administration librement par le Conseil d'administration.

Les principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration sur les rémunérations et avantages octroyés aux mandataires sociaux vous sont présentés au paragraphe 4 du présent rapport du président.

Les montants des jetons de présence sont mentionnés au paragraphe 2.16.2.2 du rapport financier annuel.

## **1.6 Délibérations du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige sur convocation de son Président ou du tiers au moins de ses membres lorsque le Conseil d'administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Les décisions sont prises à la majorité si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés. Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées par des procès verbaux de réunion établis conformément à la loi.

Le Conseil d'administration s'est réuni 11 fois au cours de l'exercice 2008-2009 et le taux de participation de ses membres a été de 86,36 %.

Conformément aux dispositions légales, les commissaires aux comptes de la Société sont convoqués aux réunions du Conseil d'administration examinant les comptes semestriels et annuels.

## **1.7. Information des administrateurs**

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués dans les délais légaux.

## **1.8. Conditions de détention, par les mandataires sociaux et principaux dirigeants, des actions résultant de la levée d'options de souscription d'actions et d'attributions gratuites d'actions**

En application des dispositions des articles L.225-185 alinéa 4 et L.225-197-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration a arrêté, pour les mandataires sociaux, les règles relatives à la conservation d'actions issues des levées d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites attribuées.

Les mandataires sociaux sont tenus de conserver au nominatif, jusqu'à la cessation de leurs fonctions, une quantité de 1 000 actions issues de levées d'options.

Les actions gratuites sont, quant à elles, attribuées à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans et doivent être conservées 2 ans.

## **1.9. Administrateurs indépendants**

« Un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement » (Rapport MEDEF / AFEP – AGREF, 2002 : « pour un meilleur gouvernement des entreprises cotées »).

Les critères examinés par le Comité des Nominations et des Rémunérations et le Conseil pour qualifier un administrateur d'indépendant sont les suivants :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la Société, salarié ou administrateur d'une société qu'elle consolide, et ne pas l'avoir été au cours des 5 années précédentes ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de 5 ans) détient un mandat d'administrateur ;

- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement :
  - significatif de la Société ou de son Groupe ;
  - ou dont la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
  - ni être lié, directement ou indirectement, à un tel client, fournisseur, banquier d'affaires ou banquier de financement,
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été commissaire aux comptes de la Société au cours des 5 années précédentes ;
- ne pas être administrateur de la Société depuis plus de 12 ans ;
- ne peut être actionnaire de contrôle de la Société, c'est-à-dire posséder 10 % du capital social et des droits de vote de la Société.

Sur cette base, le Comité des Nominations et des Rémunérations a estimé qu'entre un tiers et la moitié des membres du Conseil d'administration devaient être considérés comme indépendants. Toutefois, suite aux nombreuses démissions intervenues au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009, il n'existe plus d'administrateur indépendant au sein du conseil d'administration de la Société. Cet aspect devrait évoluer au cours de l'exercice 2009-2010.

#### **1.10. Comités spécialisés :**

Suite aux démissions de certains de ses administrateurs intervenues au cours de l'exercice 2008-2009, la Société n'a pas été en mesure de reconstituer ces comités. Ainsi, aucun comité spécialisé n'a été tenu au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que ce dernier sera aidé dans ses missions par les deux comités spécialisés suivants :

##### *1.10.1 Comité d'audit – Comité des comptes*

Ce comité est composé de trois administrateurs, dont la majorité est indépendante et compétents en matière financière ou comptable. Toutefois, eu égard aux démissions intervenues au cours de l'exercice le comité d'audit ne comporte plus d'administrateur indépendant. Ainsi, aucun comité d'audit n'a été tenu au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009. Cette situation devrait être modifiée au cours de l'exercice 2009-2010.

Au 31 mars 2009, le comité était composé des personnes suivantes :

- Monsieur Thierry Leyne ;
- Monsieur Michel Berjamin ;
- Un poste à pourvoir suite à la démission de Monsieur Philippe Hervé.

Il ne peut valablement se réunir que si deux au moins de ses membres y participent.

Il se réunit à l'initiative du président, sur l'ordre du jour fixé par ce dernier. Il ne comporte pas d'administrateur ou de représentant permanent d'un administrateur exerçant des fonctions dans une société où un administrateur ou un représentant permanent de la société siègerait réciproquement au comité des comptes.

Il se réunit au moins deux fois par an pour examiner les comptes semestriels et les comptes annuels avant leur soumission au Conseil d'administration.

Le comité peut entendre les membres de la direction financière du groupe et les collaborateurs de cette dernière hors la présence des mandataires sociaux. Il recueille les observations des commissaires aux comptes hors la présence des mandataires sociaux.

Le comité rend compte de ses travaux à la plus prochaine réunion du Conseil d'administration.

Le comité des comptes peut notamment être consulté pour :

- s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives pour le Groupe et des risques majeurs ;
- vérifier que sont définies des procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissant la fiabilité de celles-ci ;
- examiner le plan d'audit interne du Groupe et le plan des interventions des commissaires aux comptes ;
- prendre connaissance des programmes d'audit interne du Groupe ;
- donner un avis sur le renouvellement ou la nomination des commissaires aux comptes ;
- examiner toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise par le Président du Conseil d'administration ou le directeur général, ainsi que toute question de conflit d'intérêts dont il a connaissance.

#### *1.10.2 Comité de rémunération et de nomination*

Ce comité est composé de trois administrateurs, dont la majorité est indépendante. Toutefois, eu égard aux démissions intervenues au cours de l'exercice le comité d'audit ne comporte plus d'administrateur indépendant. Ainsi, aucun comité de rémunération et de nomination n'a été tenu au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009. Cette situation devrait être modifiée au cours de l'exercice 2009-2010.

Au 31 mars 2009, le comité était composé des personnes suivantes :

- Monsieur Thierry Leyne ;
- Monsieur Michel Berjamin ;
- Monsieur Bruno Le Forestier.

Il ne comporte pas d'administrateur ou de représentant permanent d'un administrateur exerçant des fonctions dans une société où un administrateur ou un représentant permanent de la société siègerait réciproquement au comité de rémunération et de nomination.

Le comité se réunit à l'initiative du président, sur l'ordre du jour fixé par ce dernier.

Pour l'accomplissement de ses travaux, le comité de rémunération et de nomination peut entendre le président directeur général ou toute personne désignée par celui-ci ainsi que toute personne lui paraissant susceptible d'être candidate aux fonctions d'administrateur. Il rend compte de ses travaux à la plus prochaine réunion du conseil d'administration.

Le comité de rémunération et de nomination peut être notamment consulté pour :

- proposer au Conseil d'administration la rémunération du ou des mandataires sociaux, en particulier la part variable de leur rémunération en définissant des règles de fixation de cette part variable, y compris tous avantages en nature reçus de toute société du Groupe y compris les sociétés affiliées, ainsi que toutes dispositions relatives à leurs retraites ;
- étudier la politique générale d'attributions d'options quelle qu'en soit la nature, le régime juridique ou les conditions d'attribution, et de formuler des propositions au Conseil d'administration tant sur la politique qu'en matière d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions mise en place par la direction générale ;
- examiner les rémunérations des principaux dirigeants du Groupe, y compris les dirigeants non administrateurs, et formuler un avis sur les modalités ou le niveau de ces rémunérations ;
- émettre tout avis sur toute question que lui soumettrait le président du comité sur les sujets visés ci-dessus ainsi que sur tout projet d'augmentation de capital réservée aux salariés;
- examiner périodiquement les questions relatives à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du Conseil d'administration, en vue de faire des propositions à ce dernier, notamment en cas de vacance imprévisible ;
- examiner notamment :
  - les candidatures éventuelles à un mandat d'administrateur ou aux fonctions de mandataire social ou à celles de membre d'un comité spécialisé du Conseil d'administration ;
  - la conformité des candidatures à un mandat d'administrateur indépendant aux critères exposés dans le règlement intérieur de la Société ;
  - les projets de création de comités spécialisés et proposer la liste de leurs attributions et de leurs membres ;
  - toutes les dispositions à prendre en vue d'assurer, le cas échéant, la succession du président ;
  - toutes questions relatives aux droits et obligations des administrateurs.

## **2. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES.**

Notre Société a mis au point des procédures de contrôle interne, en vue d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion financière rigoureuse et la maîtrise des risques, et en vue d'élaborer les informations données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

Le contrôle interne mis en œuvre repose sur l'organisation et les méthodologies suivantes décrites ci-après.

Les entités hors France possèdent leur propre méthodologie.

### **2.1 Organisation générale du contrôle interne**

Le contrôle interne est placé sous la responsabilité de la Direction Générale, qui informe le Président et le Conseil d'Administration et supervise la Direction Financière.

Pour la mise en œuvre du contrôle interne, le Direction Générale s'appuie sur :

- le Contrôle de Gestion, qui à l'occasion de l'analyse des écarts de résultats repère les éventuelles erreurs et omissions du circuit de gestion ;
- le service Crédit-Clients/Recouvrement, qui sollicite les autorisations nécessaires pour toute ouverture de compte client dérogeant aux normes prudentielles fixées et alerte sur les dérives de recouvrement ;
- le service Comptabilité, qui sollicite les autorisations nécessaires pour toute ouverture de compte fournisseur dérogeant aux normes prudentielles fixées et l'alerte sur les dérives de réception de factures fournisseur ;
- le service juridique, qui analyse tous les contrats, notamment commerciaux, signés ;
- la Direction des Ressources Humaines, pour les questions relevant du droit du travail et de la politique salariale.

## **2.2. Mise en œuvre du contrôle interne**

### *2.2.1 Contrôle de gestion*

Les budgets sont élaborés sur la base d'échange entre les directions opérationnelles et la direction générale.

Le Contrôle de Gestion produit un état mensuel de la performance par Business Unit (BU). Mensuellement, chaque BU fait l'objet d'une revue détaillée par le contrôleur de gestion désigné.

A l'occasion de chaque clôture trimestrielle, une analyse détaillée des encours de production est effectuée.

Le Contrôle de Gestion publie à l'usage de la Direction Générale et de l'ensemble des responsables de Business Units des tableaux de bord permettant un suivi des activités, la comparaison entre les montants réalisés et les montants budgétés et l'identification des écarts.

### *2.2.2 Comptabilité*

Les comptabilités des entités du groupe sont organisées de manière centralisée, à l'exception des entités étrangères.

Les contrôles du travail comptable visent à garantir que tout enregistrement est justifié par une opération documentée et qu'il n'y a pas d'erreur dans la comptabilisation des montants.

Les procédures d'arrêté des comptes (périodiques et semestriels) sont définies par le directeur comptable et comportent des vérifications spécifiques propres aux travaux de séparation de périodes, aux calculs des amortissements, à la constatation des valeurs d'inventaire et des dépréciations associées, ainsi qu'à l'évaluation des risques et à leur comptabilisation mais aussi aux respects de la réglementation comptable et fiscale française.

### *2.2.3 Consolidation*

La consolidation des comptes est effectuée deux fois par an, en vue de la production des comptes semestriels ou annuels. De plus, à chaque trimestre, sont établies des informations comptables consolidées sélectionnées, notamment le chiffre d'affaires.

Les procédures de consolidation mises en place ont pour objectif d'assurer une conformité des données aux règles en vigueur, tels qu'exposées dans l'annexe des comptes consolidés, une fiabilité de l'information financière et l'intégrité des données.

A l'issue des opérations d'élaboration des comptes consolidation, effectuées sous la direction du directeur comptable, une analyse des résultats est faite conjointement par la direction financière, le contrôle de gestion et le directeur comptable.

#### *2.2.4 Actions de contrôle mises en place*

La Direction Financière intervient régulièrement directement auprès des personnes concernées lorsque, saisie par le Crédit-Clients/Recouvrement ou la Comptabilité, elle identifie des dysfonctionnements dans les procédures d'achat ou de facturation. Les Responsables de BU, tant en Ile de France qu'en régions, anticipent et relaient l'action de la Direction Financière dans ce domaine.

Sauf délégations exceptionnelles, les seuls signataires de contrats (commerciaux, de partenariats, de travail, etc.) sont la Direction Générale. Tous les investissements, même courants, sont visés par la Direction Générale. Les commandes d'achats de matériels destinés à la revente et de sous-traitance ne peuvent être engagées qu'adosées à une commande client et qu'après signature de la Direction Générale.

Enfin, les éléments de paye sont revus directement par la Direction Générale chaque mois avant mise en paiement.

Les signatures bancaires ne sont accordées qu'à la Direction Générale.

Le Trésorier gère la trésorerie mais ne dispose pas de la signature bancaire.

### **2.3. Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

A l'occasion des réunions du Conseil d'administration statuant sur les comptes semestriels et annuels, le Directeur Général présente aux administrateurs un état complet des activités et passe en revue les différents éléments prudentiels exposés ci-dessus.

### **2.4. Instances de Contrôle**

En plus des instances propres à chaque activité, les instances relatives au contrôle interne sont :

- Le Comité de Direction Générale
- Les Comités de Direction Opérationnels
- Les Comités Opérationnels Hebdomadaires

La formalisation des compte-rendus des comités opérationnels a été mise en place progressivement au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009.

#### *2.4.1 Le Comité de Direction Générale*

Le Comité de Direction Générale se réunit chaque mois et étudie l'avancement des principaux projets de la société, analyse les performances réalisées et les prévisions de réalisation de chaque périmètre.

Le Comité est composé du Président, des Directions Fonctionnelles et des Directions Opérationnelles.

#### *2.4.2 Les Comités de Direction Opérationnels*

Le Comité de Direction Opérationnel de chaque périmètre se réunit chaque mois et traite des problématiques de fonctionnement et de performance du périmètre.

Chaque Comité est composé du Directeur de Division, du Contrôle de gestion, des Directeurs de BU et des Directeurs Commerciaux.

#### 2.4.3 Les Comités Opérationnels Hebdomadaires

Ce Comité a lieu chaque semaine dans chaque entité. Il mesure l'activité commerciale et effectue le suivi des prestations réalisées sur la période.

Le comité est composé des Directeurs de BU, des Directeurs et responsables commerciaux.

#### 2.4.7 Le Contrôle externe

La Société est dotée de deux commissaires aux comptes titulaires et de deux commissaires aux comptes suppléants. Les commissaires aux comptes, au travers de leurs différents contrôles, mettent en œuvre les diligences propres à leur profession.

### 2.5 Bilan de l'exercice, actions et réflexions en cours

Les travaux effectués au cours de l'exercice par les différents acteurs du contrôle interne ont pu être effectués conformément aux principes décrits précédemment, et n'ont pas permis d'identifier de dysfonctionnements nécessitant de revoir ces principes.

## 3. REGLES APPLICABLES SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Outre les dispositions légales et réglementaires applicables au titre du gouvernement d'entreprise, la Société applique également les dispositions de son règlement intérieur mis à jour le 16 avril 2008. On relèvera que le Conseil d'administration dans sa séance du 5 novembre 2008 a mis à jour le règlement intérieur de la Société.

Ce règlement intérieur a été rédigé en tenant compte des principales recommandations édictées par les organisations représentatives des entreprises. Ce règlement intérieur est disponible pour consultation au siège de la Société.

## 4. REMUNERATION ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération et les avantages en nature accordés aux mandataires sociaux sont décidés par le conseil d'administration, sur la base des propositions qui lui sont faites par le comité des rémunérations. Il est par ailleurs rappelé que le Conseil d'Administration de la Société a décidé lors de sa réunion du 9 juillet 2008, afin de se conformer aux dispositions de l'article 17 de la loi n°2007-1223 du 21 août 2007 de fixer des objectifs et des conditions de performances pour les contrats de rémunérations des dirigeants et à subordonner l'indemnité de départ de Monsieur Berjamine à la « *bonne fin des opérations de cessions en cours* ».

## 5 MODALITES DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire, l'actionnaire peut:

- 1°) soit se faire représenter par un autre actionnaire ou son conjoint ;
- 2°) soit voter par correspondance ;
- 3°) soit renvoyer le formulaire sans indiquer de mandataire.

L'actionnaire ne peut en aucun cas retourner à la fois la formule de procuration et le formulaire de vote par correspondance. En cas de retour de la formule de procuration et du formulaire de vote par

correspondance, la formule de procuration est prise en considération, sous réserve des votes exprimés dans le formulaire de vote par correspondance.

Le formulaire de vote par correspondance ou la formule de procuration adressé à la Société pour l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 18 décembre 2008 vaut pour les assemblées des actionnaires successives convoquées avec le même ordre du jour.

#### **Vote par correspondance :**

Article L. 225-107 du Code de commerce : « *Tout actionnaire peut voter par correspondance, au moyen d'un formulaire dont les mentions sont fixées par décret. Les dispositions contraires des statuts sont réputées non écrites.*

*Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la Société avant la réunion de l'assemblée, dans les conditions de délais fixés par décret en Conseil d'Etat. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.*

*Si les statuts le prévoient, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret en Conseil d'Etat. »*

#### **Vote par procuration :**

**Article L. 225-106 du Code de commerce** : « *Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint.*

*Tout actionnaire peut recevoir les pouvoirs émis par d'autres actionnaires en vue d'être représentés à une assemblée, sans autres limites que celles résultant des dispositions légales ou statutaires fixant le nombre maximal des voix dont peut disposer une même personne, tant en son nom personnel que comme mandataire.*

*Avant chaque réunion de l'assemblée générale des actionnaires, le président du conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, peut organiser la consultation des actionnaires mentionnés à l'article L. 225-102 afin de leur permettre de désigner un ou plusieurs mandataires pour les représenter à l'assemblée générale conformément aux dispositions du présent article.*

*Cette consultation est obligatoire lorsque, les statuts ayant été modifiés en application de l'article L. 225-23 ou de l'article L. 225-71, l'assemblée générale ordinaire doit nommer au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, selon le cas, un ou des salariés actionnaires ou membres des conseils de surveillance des fonds communs de placement d'entreprise détenant des actions de la société.*

*Cette consultation est également obligatoire lorsque l'assemblée générale extraordinaire doit se prononcer sur une modification des statuts en application de l'article L. 225-23 ou de l'article L. 225-71.*

*Les clauses contraires aux dispositions des alinéas précédents sont réputées non écrites.*

*Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le président de l'assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant. »*

**6 PUBLICATION DES INFORMATIONS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE  
INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE**

Ces informations figurent dans le présent rapport financier annuel de la Société.

## **6.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration (établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce) - Observations pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Groupe Arès S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### ***Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière***

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 14 septembre 2009

Paris, le 14 septembre 2009

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

Praxor Audit

Grégoire Menou  
*Associé*

Bernard Maillet  
*Associé*